

DOSSIER FILATURE DE FRAIZE

Depuis le rachat par la commune (1983), jusqu'à la démolition (1989/90)

Présentation :

Ce dossier est constitué de documents réunis dans un classeur par ma mère, Françoise PAULY, qui a effectué trois mandats au sein du conseil municipal de Fraize de 1971 à 1989, dont deux comme première adjointe, et qui était membre de la commission « Filature ».

C'est durant son deuxième et son troisième mandat, sous la présidence de Mr WEBER puis de Mr VINCENT, que la plupart des transactions concernant la filature de Fraize (qui avait fermé ses portes en 1975), se sont déroulées - *Achat par la ville, propositions et études de différents projets de reconversion, accord de revente, échec de la revente, etc... Jusqu'à la démolition de l'ensemble des bâtiments et de la cheminée en 1988, sauf celle de la tour carrée qui a été abattue en 1989 au début du mandat de la nouvelle municipalité présidée par Mr JACQUOT.*

Ce dossier est tout de même un peu lacunaire, car il y manque quelques éléments (comme les propositions des architectes Reichen et Robert, certains comptes-rendus de réunions ou une copie de l'acte de vente, par exemple), qui auraient certainement aidé à mieux appréhender l'ensemble des tenants et aboutissants des différentes péripéties qui ont jalonné cette affaire. Mais rien n'est figé, et le dossier pourrait être complété utilement si ces documents réapparaissaient un jour.

Quoiqu'il en soit, j'ai classé tous les documents en ma possession pour en faire un dossier à peu près cohérent et exploitable, et je les ai scannés pour en transmettre une copie numérisée à l'association « La Costelle » dont le but est la sauvegarde du patrimoine et de l'histoire de la ville de Fraize. Je ne doute pas qu'il en sera fait bon usage.

Philippe PAULY



MENAGEMENTS

URAUX S. A.

CAPITAL 100.000 F

CONSTRUCTIONS - TERRASSEMENTS
VOIRIE - ASSAINISSEMENT
ADDUCTION D'EAU
EXPLOITATION DE CARRIÈRE

LA ROCHOTTE
88430 CORCIEUX

Téléphone : (29) 58-67-89

CORCIEUX, LE 20 novembre 1978

Monsieur WEBERT
Maire de la Commune de FRAIZE

Monsieur le Maire,



Je vous confirme notre conversation du dimanche 12 novembre ; nous serions à votre disposition pour étudier avec vous les travaux de démolition ou adaptation des immeubles GELLIOT et ceci dans les meilleures conditions économiques les plus favorables à votre commune.

En vous remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

GÉRARD - GUY

ENTREPRISE DE TERRASSEMENTS - DÉMOLITIONS

MELCHIORRE s.a.

Tel. (83) 54.62.76
54.74.58

42, Avenue des Roses
54630 RICHARMÉNIL

N / Réf.

V / Réf.

Objet :

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE FRAIZE
88230 - F R A I Z E



Richarménil, le 25 Avril 1980

Monsieur le Maire,

Suite à notre visite sur les lieux, nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous un devis approximatif pour les Travaux de Démolition à la Filature de FRAIZE.

- Démolition du bâtiment Usine, de la Tour, de la cheminée, évacuation des matériaux démolis à la décharge de la ville, nivellation du terrain, signalisation du Chantier, Assurance Responsabilité Civile.

Prix forfaitaire de frs H. T..... 1.150.000
UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE FRANCS.

- Moins-value pour récupération des aciers et ferraille, quantité environ 600 Tonnes à un Prix de frs le kg : 0,30 Cours actuel.

Montant de frs 180.000
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

.../...

Monsieur Claude JACQUOT
"Ensemble pour Fraize"
Les Sèches Tournées
88230 FRAIZE

à

Monsieur le Maire
88230 FRAIZE

Fraize, le 5 février 1983

Objet: Vente de la "Filature".

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre compétence des précisions quant au problème de la Filature de Fraize.

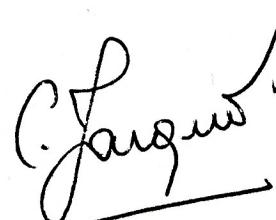
Vous n'êtes pas sans ignorer que le 17 février aura lieu une nouvelle vente par adjudication "sur mise à prix réduite pouvant être baissée à la même audience".

Cette importante propriété, située en plein cœur de Fraize, représente un potentiel foncier irremplaçable pour la commune et ne devrait pas lui échapper, comme d'autres propriétés dans le passé.

Nous aimerais donc connaître officiellement les mesures prises par la Municipalité en ce qui concerne cette affaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre cordial respect.

P/ La liste "Ensemble pour Fraize"



1 - Vente de la filature de Fraize:

- Argument en faveur:

Maisons Ferroni (possibilité diverse)
Création magasin tenu: court
1er propriétaire: 750.000 en 1980.
enfourné lui même à prx 6.000⁰⁰
Proposition faite par des tiers: 400.000 (position ferme)
En cas d'échec possibilité de racheter (Dès lors)
Essayer de proposer 300.000 à 600.000 (impossible → chiffre fermé)

2. Argent téléphonique (Région parisienne)

2 - Argent en trésorerie:

Situation financière toujours difficile au début
d'année =
from Déposer des enchères nous devons déposer
un chèque certifié de 20.000⁰⁰ à l'avocat en un
temps qui le pourra -
Renouvellement pris avec le retour → diligents.
Conclusion: pas lieu de chèque certifié → débrouiller
en tenant bien 80%
frais: 100. à 150.000⁰⁰ (ou moins selon l'avocate)
quasiment ds délais de 2 mois - mais possibilité
de 4 mois:
- Si tenus sont intéressants: risque de banque
- Assainissement du particulier de la rue de l'Eglise
se faisant par canal de l'Ourcq (à voir)
- Entrée:
- Assurance - à rembourser après l'assassinat
- Destruction: impossible. (2.000.000 NF)
- Gros plan abusif de ferme - gravat.

3 - Financement
en 1980 → proposition à la marge du dommage
→ Sub or 35% achèvement du dommage
→ 50% Achat
30 créanciers, (société état ...) → multiples opérations
Subvention: existent encore pour urbanisation sociale
(aliénés) et au compte goutte → mais très - ou ne

pourront plus utiliser librement la propriété
- Emprunt: Avis favorable Credit Agricole

terras 20 ans 130⁰⁰

20 ans 11,75⁰⁰

A nos f... Caisse d'Epargne

15 ans 11,75⁰⁰

Mais 2 ans - auto-financement 35⁰⁰

Mais { ou financement emprunt complet \rightarrow 12,75⁰⁰

Précision: acquisitions de la tête de fourrière
(logement locaux + accession propriété)
magasins - gendarmerie

Direction id de la domaïne

Estimation par domaïne pour visa.

début de 3 dernières 3-2-1983 courrier à la direction (non parvenu)

l'usine 2^{me} cours \rightarrow avec mes propos. les domaïnes
consultés donneront le visa. la prochaine fois -

- demandes toutes les semaines

enchère ou non ??!

M^r Hœl: critique par le passé mais usine nous donne intérêt
par l'usine et hangar - nous débarasser le + vite possible
de l'usine - c'est notre lotus le bâtiment: construction et
les années \rightarrow 150.000⁰⁰ usine + bâtiment de direction:
 $25.000 \rightarrow$ auto-financement

restant hangar et terrains \rightarrow 32.000⁰⁰

restant hangar (15.000) (17.000)

total: 25 le m²

M^r Vincent entre les arguments de M^r Hœl
ou l'a acheté \rightarrow 600.000 ou + par
marché pas du tout
on basse de mise à pris (elle va être de nous échapper)
pas de problème de financement - pris (demande réouverture
ratios pour utilité publique)
après... on sera -

Conclusion M^r Weber: auto-financement

on peut...
vote à nous le jeu: principe de l'achat \rightarrow immédiat
Mise à pris 600.500 \rightarrow immédiat

Fraize

La vente du domaine de la filature au conseil municipal

Le conseil municipal au cours de sa séance du 13 février a accepté :

- L'urgence de la convocation du conseil municipal ayant pour objet la vente par adjudication du domaine de la filature de Fraize.
- A l'unanimité, à la demande du maire, de se réunir en comité secret, pour délibérer de cet objet.

Ensuite sur l'exposé du maire qui précise :

Les raisons qui peuvent inciter la commune à se porter acquéreur de la filature de Fraize.

Les inconvénients prévisibles d'une telle acquisition pour le présent et pour l'avenir et met le

conseil au courant des démarches qu'il a entreprises en direction de : Maître Huguette Ambroise-Jouvin chargé des opérations de vente ; du service des Domaines, des services de l'Equipement, du receveur municipal, des établissements bancaires : Crédit Agricole - Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à la vente du 17 février et donne pouvoir au maire pour enchérir au nom de la commune.

La journée

Gymnastique du 3^e âge : au gymnase, de 9 h à 10 h.

Filature à vendre à Fraize : vestiges intéressants mais encombrants

L'Est Républicain du 16/02/1983

SAINT-DIE. — Ce jeudi, à Paris, se tient la vente aux enchères de la filature Géliot-Boussac-Ecrepont (dans l'ordre des exploitants successifs) de Fraize, un «ensemble immobilier à usage industriel et d'habitation», sis en plein cœur de la cité au lieudit «Sur le chaud moulin».

«Entièrement libre» précise l'annonce. Et pour cause : l'usine cesse son activité en décembre 75 avec le licenciement des 157 derniers ouvriers textiles de la ville de Fraize. A Plainfaing, cité jumelle de la vallée de la Haute-Meurthe, le tissage de la Warnelle, à la Croix-des-Zelles, s'accrochera jusqu'en juillet 78 avec 33 ouvrières et ouvriers.

En 1975 sortent les héritiers et successeurs de Nicolas Géliot qui avait commencé son activité en 183 et qui a employé, dans les moments fastes dont l'usine à vendre est un symbole absolu, plus de 2.000 personnes.

Britannique

Voici pour le contexte. Quant à la forme, l'annonce de vente dit «formant usine château-fort». Une tour-donjon crénelée (elle abrite l'ascenseur), un toit-terrasse formant réservoir d'eau (contre les incendies), quatre niveaux (en béton armé, sans doute l'une de ses premières applications), le tout issu (mais cela reste à vérifier) d'un cabinet britannique : il n'en faut pas moins, à juste titre, pour que les trop rares spécialistes d'archéologie industrielle du département (par exemple, M. Jean-Pierre Doyen, d'Epinal) n'alertent le service des Inventaires pour que l'on fasse, pour le moins, un relevé photographique. Au

cas où cela disparaîtrait, ce que pour l'instant nul ne peut dire.

Les machines, il y a peu, sont parties à la casse. Il ne reste que l'irrécupérable, dans un paysage de film noir, des papiers jusqu'au genou dans les bureaux, mais aussi, dans l'entrée principale des bureaux, la plaque de marbre commémorative des membres du personnel morts aux guerres. Que l'on prenne au moins l'initiative de la dévisser pour la reposer en lieu sûr dans le bourg...

Reichen et Robert

L'irrécupérable, certes, mais il reste le bâtiment lui-même. Le fond du problème est «qui peut en faire quoi?», les municipales étant, localement, un bon moment pour poser la question. Le conseil municipal a décidé dimanche dernier de participer aux enchères. La mise à prix est de 600.000 F.

C'est au demeurant la deuxième fois que l'on tentera de vendre cela entre la mise en règlement judiciaire (novembre 78) et la liquidation des biens (novembre 82) des derniers propriétaires, les sociétés SONIT et IMCOMTEXTIL.

Plusieurs hypothèses avaient déjà été émises. On y voyait un super-marché ou encore une résidence du troisième âge. Tout le monde partait de l'hypothèse que les

lieux devaient être conservés, aménagés, transformés.

L'étude du cabinet d'architecture Reichen et Robert était connue (elle a longtemps été à la disposition du public au secrétariat de mairie). Elle consistait à transformer le tout, en lui conservant son aspect général, en une résidence-centre d'activités. De leur étude, on retiendra principalement que trans-

former et réhabiliter ne coûterait pas plus cher que détruire. Voire moins.

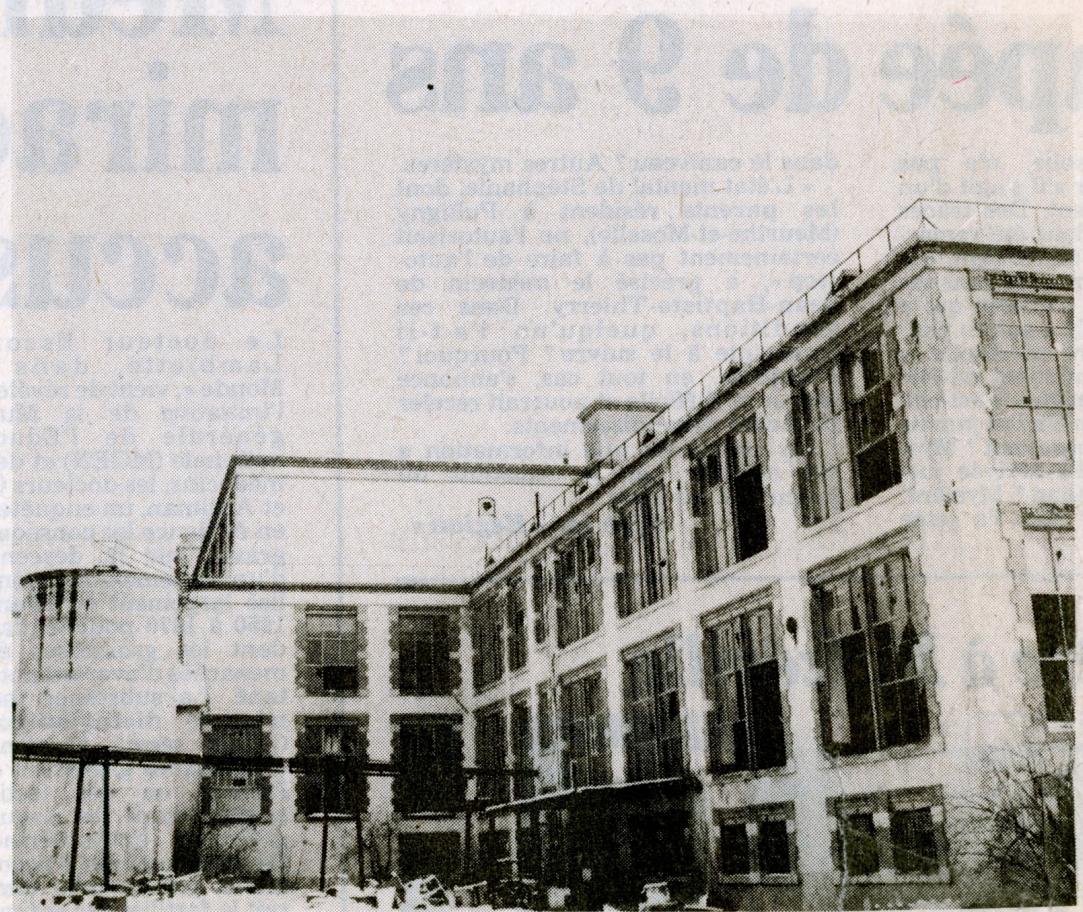
Admettons que l'on veuille détruire pour lotir : il faut envisager la répercussion du prix de démolition sur le mètre carré.

Dans les deux cas (à moins que le conseil sortant, réuni à l'occasion en comité secret, n'ait déjà une idée autre), il faudrait peupler la résidence

ou bâtir les parcelles, alors que l'on raisonne sur fond de décroissance démographique...

Dans les deux cas, enfin (en excluant un troisième, à savoir une reconversion industrielle...), Fraize aura besoin de partenaires : investisseurs publics imaginatifs ou investisseurs privés courageux.

M.U.



Fraize : usine à vendre, mémoire à conserver.

L'usine de la filature de Fraize en vente... à Paris jeudi

SAINT-DIE. — C'est le jeudi 17 février au palais de justice de Paris qu'aura lieu la vente après liquidation des biens de l'ensemble immobilier du « Chaud Moulin » à Fraize, qui s'étale sur 27 345 m², pour une mise à prix de 600 000 F.

Cet ensemble appartenant à la société « Filature de Fraize » dont le P.D.G. est M. Ecrepont, comprend notamment l'usine de la filature de Fraize. Cette sorte de château-fort à trois étages est l'un des témoins de l'empire textile qui s'étendait sur toute la vallée de la Haute-Meurthe, de Habeaurupt aux Aulnes.

C'est sur l'emplacement d'une ancienne scierie que Nicolas Géliot avait fait construire en 1858-59 cette filature dotée d'une force hydraulique de 200 CV.

Sa gigantesque roue d'eau, de 13 mètres de dia-

mètre et 4,70 m de largeur d'augets débitait à ce moment-là 1 400 litres à la minute.

Pourvue des machines les plus perfectionnées pour l'époque, la filature de Fraize comportait en 1866 : 22 312 broches. Cette usine devait être accidentellement détruite par le feu en 1899 et reconstruite immédiatement après sous forme de cet imposant bâtiment qui dresse encore aujourd'hui sa tour carrée en une sorte de défi aux intempéries et aux années qui passent...

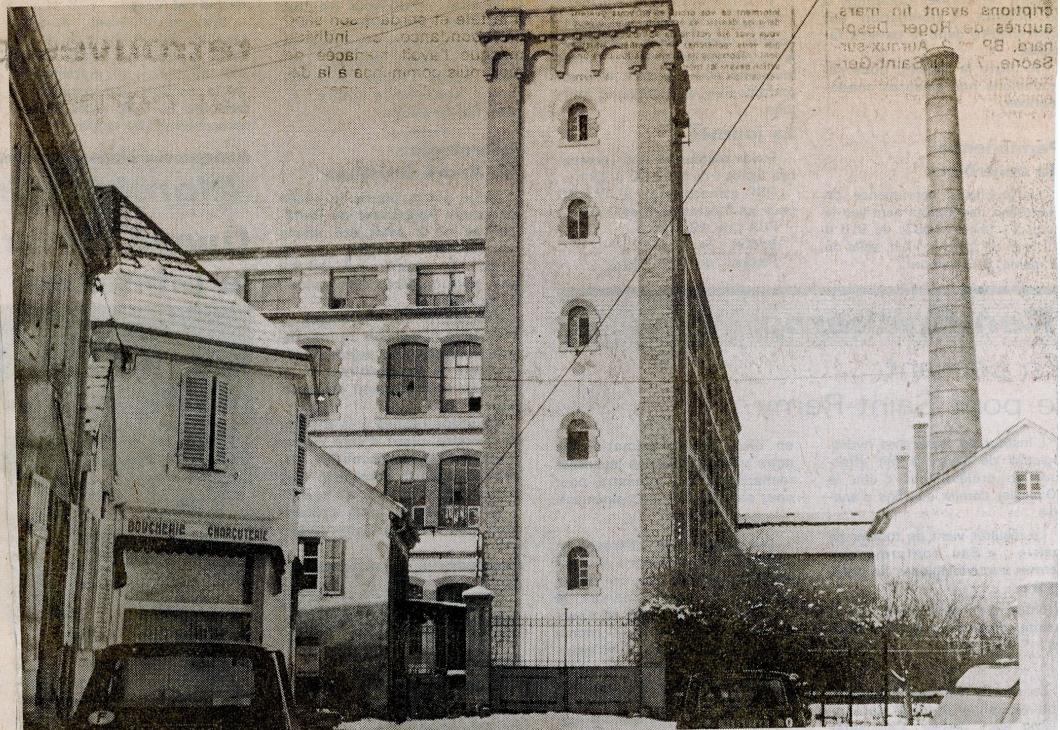
Après la fermeture des usines Géliot, les unes après les autres et la fin de l'industrie dans la vallée, la filature de Fraize était reprise par le groupe Ecrepont. Celui-ci, après quelques années de fonctionnement à Fraize de-

exercent sur elles leur adresse à coups de pierres.

Si l'industrie cotonnière a marqué d'une transformation profonde la vie économique et sociale de la vallée de la Haute-Meurthe, elle ne put résister bien longtemps à la crise textile qui affecta bientôt notre région et notre pays.

Quelques projets se sont déjà manifestés quant à la reprise de ces bâtiments et à leur utilisation mais attendons la suite...

Il est certain que cette surface rase de 27 345 m² pourrait être le départ de nouvelles constructions, à usage commercial ou d'habitations, à moins que le nouveau propriétaire projette de transformer cette énorme bâtie sans en démolir les murs, ce



Au centre de la ville, une énorme bâtie qui n'a rien d'un monument historique

qui lui poserait de sérieux problèmes.

- En tous cas, cette usine, de style britannique, n'a rien d'un monument historique et si elle se distingue aujourd'hui au centre de la localité, c'est uniquement par son délabrement.

La parole est maintenant aux acheteurs, promoteurs et autres acquéreurs jeudi prochain à Paris. Une nouvelle page de l'histoire de Fraize sera alors tournée.



L'un des vestiges de l'industrie cotonnière de la vallée de la Haute-Meurthe

Friches industrielles (1)

Pas de place pour la spéculation foncière

Qu'est-ce qu'une friche industrielle ? La question vaut d'être posée puisqu'avec la conjoncture économique, il est de moins en moins facile de replacer des bâtiments industriels rendus vides : corollairement, il se développe tout un marché sur lequel la concurrence est vive. Comme le souligne M. Bernard Féry, chargé de ses questions à la CCI, «la valeur industrielle prime la valeur vénale foncière». En clair, on ne pourra jamais vendre

La CCI doit présenter publiquement l'analyse qu'un groupe d'experts a faite d'une vingtaine de sites, bâties ou non, que la région déodatienne propose à des investisseurs industriels.

Selon M. Féry, les experts aboutissent à des conclusions que la CCI pressent depuis «quatre ans», à savoir qu'il y a les friches «dont on ne fera jamais rien», celles pour lesquelles «il y a une réutilisation immédiate sur le mode du lotissement sauvage», celles enfin qui font l'objet d'un «plan d'aménagement». Il va de soi que pour M. Féry seules ces dernières ont une chance de trouver preneur.

Le centre d'activités de Sainte-Marguerite (les anciennes usines Peltex B et C), par exemple, est «une opération menée dans le cadre d'un environnement. Il s'agit de tout

intégrer pour lui donner un profil attractif...».

Economie générale

A chacun des trois cas énoncés correspondent des exemples locaux précis. Comme le rapport des experts «nous invite à réviser les jugements», on gagera sans risque que leurs conclusions froisseront plus d'une collectivité, dont les élus ont investi et se sont investis dans des opérations d'industrialisation.

Entre le réflexe de l'agent immobilier qui aura tendance à promouvoir, dans son intérêt, des bâtiments qui «valent le coup» et une municipalité qui doit préserver son avenir social et économique, trouvera-t-on un juste milieu ? Le contrat passé en mai 79 entre le cabinet d'immobilier d'entreprise Auguste Thouard et le syndicat

n'importe quoi à n'importe qui, si le produit proposé n'est pas attractif.

«Si les gens disent non, c'est qu'il y a une raison» ajoute-t-il, avec l'expérience du centre d'activité de Sainte-Marguerite (prochain article) : une cinquantaine de visites en quatre ans, une vingtaine de contacts plus poussés, mais actuellement un seul occupant sur 600 m².

intercommunal au nom des communes adhérentes (le cabinet touchant 0,75 F HT par m² de terrain communal qu'il aura contribué à vendre), a-t-il été suivi de beaucoup d'effet ?

L'intervention dite «économique générale» des communes prend de l'importance, sinon dans les faits, du moins dans les esprits (au nom de celui de la loi de décentralisation...). Cette intervention dispose-t-elle d'un cadre précis ? Le projet de loi du 7 septembre 83 tendant à réglementer (et à promouvoir) l'intervention des collectivités dans les friches devrait être discuté au printemps.

L'essentiel de cette nouvelle section du code de l'urbanisme (L 318-10 à 15) réside dans le droit donné au maire de faire expertiser le bâtiment vacant et de s'opposer à sa division «lorsque celle-ci seraient de mature à

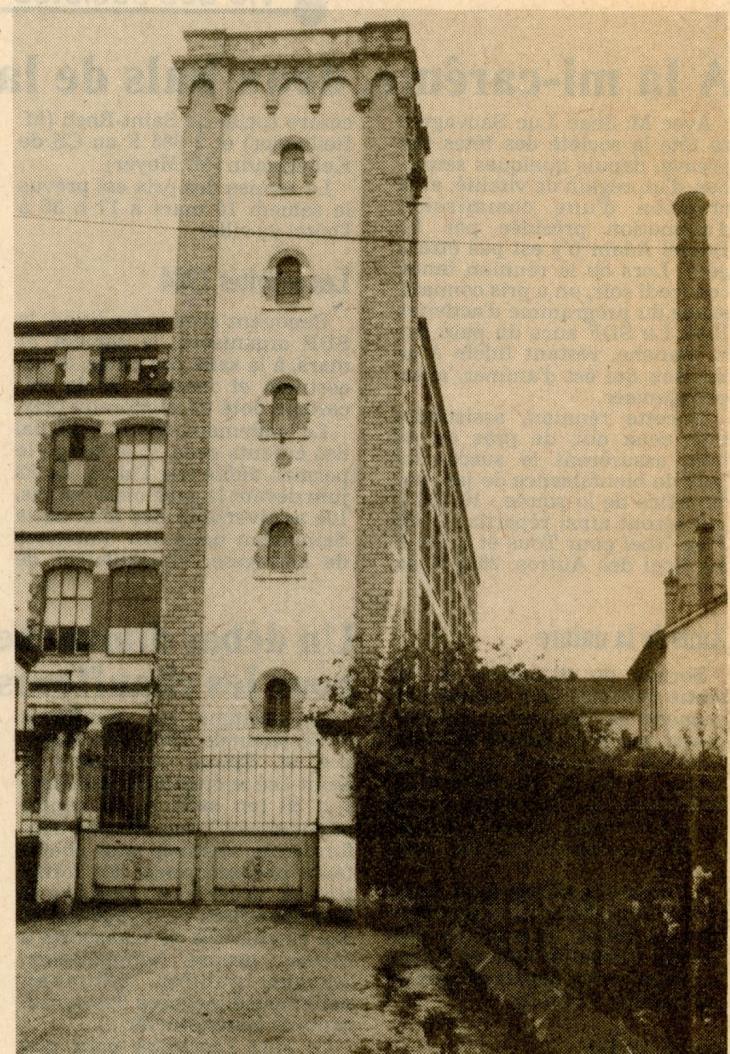
compromettre la réutilisation par un ou plusieurs preneurs».

Trois exemples

Dans deux prochains articles, on verra comment les collectivités (en particulier les communes) ont traité le problème de leurs friches : les anciens établissements Duceux à Saint-Dié, Peltex à Sainte-Marguerite et Amos à Raon l'Etape.

Il existe d'autres exemples, la ville de Gérardmer qui rachète le bâtiment Linvosges de la place du Tilleul pour favoriser l'installation d'ateliers; la ville de Senones qui achète les bâtiments Prêcheur pour les remettre aussitôt à disposition de la Nouvelle Société Prêcheur; la ville de Fraize qui achète l'énorme filature Ecrepont, etc...

Prochain article :
«Duceux et Peltex».



Un exemple typique de friche industrielle : la filature de Fraize acquise en 1971 par M. Gustave ECREPONT aux Ets BOUSSAC-GELIOT et fermée le 6 décembre 1975.

Pascal PICU

NOTAIRE

Bolte Postale No 6
5. rue de l'Hôtel de Ville
88430 CORCIEUX
(Vosges)

Successeur de Me G. BRESSON

CORCIEUX, le 10 JUILLET 1985 *X240785*

Monsieur le Maire
88230 FRAIZE

Téléphone (29) 50.67.54

C.C.P. Nancy 906-72 J

Monsieur le Maire,

Je suis chargé par Monsieur Guy GERARD de CORCIEUX de vous transmettre une proposition d'achat de l'ancienne usine GELIOT au centre de FRAIZE, avec tout le terrain et batiments attenants tel que le tout paraît cadastré Section AB NO 41, 52, 53, 54 , avec tous les droits d'eau et de passage ou autres qui y sont attachés.

Cette vente serait faite au profit d'une Société Civile Immobilière "LE CASTEL DU CHAUD MOULIN" qui veut créer un ensemble de loisirs et de commerces.

La Société fera les démolitions et les travaux nécessaires à l'exploitation de cet ensemble.

Monsieur GERARD a su prouver dans d'autres localités qu'il était de taille à mener à bien un projet de cette ampleur, dont les retombées et l'impact sur votre Commune seront considérables.

Il demande que la Commune assure un accès sur la route au Nord de la propriété et dans la parcelle 13 là où vous projetez d'édifier une Gendarmerie.

Les travaux seraient faits sous la surveillance de Monsieur Pascal GERARD, Architecte et concepteur du projet.

Il offre le prix de QUATRE CENT MILLE FRANCS.

J'espère que cette proposition recueillera votre accord et celui du Conseil municipal.

Et je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

CONSEIL MUNICIPAL

Annonces des H.V. 09/1985

Réuni le 15 septembre, le Conseil a pris ces décisions :

— Estimant que le prix de quatre cent mille francs offert par la Société civile immobilière «Le Castel du Chaud Moulin» pour l'achat de l'ancienne Filature ne correspond pas à sa valeur actuelle, et souhaitant être plus amplement informé sur les intentions du concepteur (création d'un ensemble de loisirs et de commerces), le Conseil charge le Maire de prendre contact avec Maître Picot, notaire à Corcieux, et de poursuivre les négociations engagées.

RECONVERSION D'UNE FILATURE

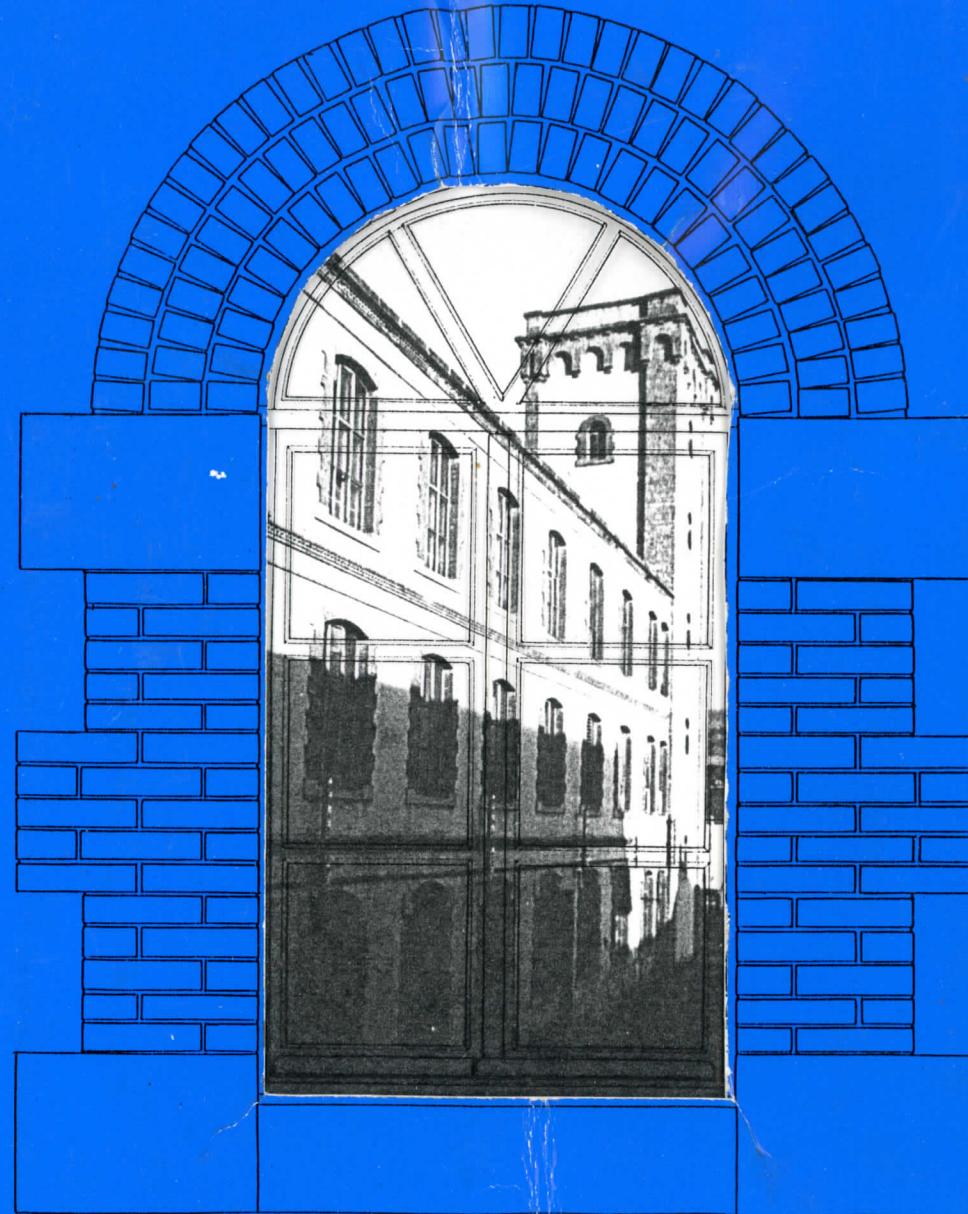
Etudiant

HEYDT Jean-Marc

Directeur d'Etudes

HUNZIKER Christian

ECOLE D'ARCHITECTURE DE STRASBOURG



JUIN 1985

RECONVERSION

DE

LA

FILATURE

DE

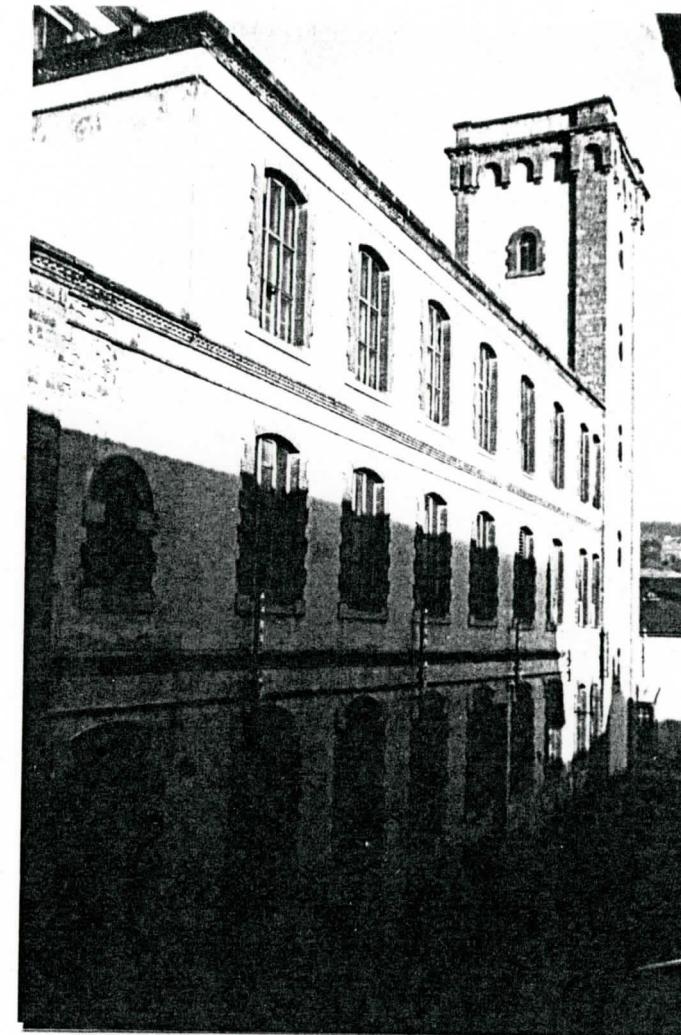
FRAIZE

ETUDIANT :

HEYDT Jean-Marc

DIRECTEUR D'ETUDES :

HUNZIKER Christian



REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements à Madame et Messieurs les Membres du Jury, ainsi qu'à tous les Enseignants de l'Ecole d'Architecture de STRASBOURG qui m'ont conseillé et guidé dans mon travail personnel de fin d'études, ainsi qu'au cours de mes études en Architecture,

A Monsieur le Maire de la commune de FRAIZE, ainsi qu'à son Secrétariat, pour m'avoir autorisé à effectuer les relevés à la filature, propriété de la commune,

A la Chambre de Commerce et d'Industrie de SAINT-DIE,

A mes Parents pour tout ce que je leur dois, et à mon Epouse.

C O M P O S I T I O N D U J U R Y

DIRECTEUR D'ETUDES

HUNZIKER Christian

Architecte F.A.S.

Enseignant Ecole Architecture de STRASBOURG

PRESIDENT DU JURY

DREYSSE Dietrich-Wilhelm

Ingénieur-Architecte

Enseignant Ecole Architecture de STRASBOURG

ENSEIGNANT EXTERIEUR

HENRION Colette

Architecte

*Enseignante à l'Institut Supérieur d'Architecture
et d'Urbanisme de LIEGE*

ENSEIGNANT EXTERIEUR

VERDILLON Claude

Docteur 3^e Cycles en Etudes Urbaines

Enseignant Ecole Architecture de GRENOBLE

PERSONNALITE EXTERIEURE

CUNY Jérôme

Technicien DASS Constructions Publiques

Technicien Supérieur Bâtiment

"DÉTOURNEMENT"

*Toute conception qui en ôtant
Les objets, les faits, les idées
De leurs utilisations habituelles
Laisse entrevoir de nouvelles relations,
De nouvelles significations,
Conduit inéluctablement
A une prise de conscience collective.*

*Ni l'analyse critique idéologique,
Ni l'action sur le plan social, seules,
Ne peuvent faire apparaître
Une société vraiment nouvelle.
Il faut d'abord que l'esprit apprenne
A voir d'une manière nouvelle
Les choses, le rite social.*

*Faites des gestes transformateurs
D'objets, d'idées !*

MARFFY

- SOMMAIRE -

- AVANT PROPOS	p. 6
- INTRODUCTION	p. 8
- RETROSPECTIVE SUR LA NAISSANCE DE L'INDUSTRIE TEXTILE	p. 11
- LES ETABLISSEMENTS GELIOT à FRAIZE - PLAINFAING	p. 15
- SITUATION :	p. 20
. historique	
. géographique	
. économique	
- LA FILATURE DE FRAIZE :	p. 43
. situation	
. description architecturale	
. façades	
. description des surfaces existantes	
- RECONVERSION :	p. 59
. aménagement ou revitalisation du centre	
. programme	
. activités industrielles et commerciales	
. habitat	
. équipement	
. esquisses	
- PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	p. 92
- CONCLUSION	p. 100
- BIBLIOGRAPHIE	p. 101

A V A N T - P R O P O S

La problématique des bâtiments industriels dans un centre ville n'est pas spécifique à telle ou telle ville. Mais les villes connaissent les mêmes difficultés quant au devenir de leurs usines.

La crise de l'industrie textile se traduit donc par la désaffection de ses filatures.

Les implantations de grandes unités industrielles, quant à elles, sont rares et se font de préférence dans les zones industrielles, dans des bâtiments de plein-pied.

Il est donc très difficile d'envisager une reprise globale dans un but uniquement industriel de ces usines à étages situées au centre des villes.

La Forme suit la Fonction. Mais que se passe-t-il lorsque la Fonction disparaît et qu'il ne reste que la Forme ?

La reconversion, c'est le problème inverse de la démarche d'origine, c'est-à-dire trouver les Fonctions pouvant s'adapter le mieux aux espaces existants.

.../...

C'est le cas de la Filature de FRAIZE située au centre de la ville.

Faut-il la démolir pour construire de nouveaux bâtiments correspondants à de nouvelles Fonctions ?

Aujourd'hui on peut se demander si d'autres activités ne peuvent pas être exercées dans les structures existantes, et seraient des points motivants :

- par les surfaces importantes,*
- par son élément structurant, du quartier, du paysage urbain,*
- en tant que témoignage, conservation d'un patrimoine.*

INTRODUCTION

DEFINITION DE QUELQUES TERMES

RENOVATION :

La "rénovation urbaine" a consisté le plus souvent à raser un quartier ou un îlot et à y substituer un autre ensemble d'une conception presque toujours radicalement différente et réalisé sans référence au contexte préexistant.

RESTAURATION :

La restauration consiste à remettre en état un bâtiment ou un ensemble architectural. Presque toujours, il existe des prétentions à restaurer à l'identique, c'est-à-dire non seulement redonner au bâtiment son aspect initial mais également utiliser (même pour les parties non apparentes) les matériaux d'origine. Au sens le plus couramment utilisé, ce terme évoque plus particulièrement des opérations destinées à la conservation des édifices présentant un caractère historique.

.../...

REHABILITATION :

La réhabilitation consiste à rendre à un bâtiment ou à un ensemble architectural sa valeur d'usage initiale. Ce terme s'applique le plus souvent à des logements ou à des ensembles d'habitat anciens ou inscrits, dans la mesure où il évoque une démarche consistant à améliorer la fonction d'usage d'un bâtiment par l'introduction d'éléments de confort moderne (l'objectif de conservation à long terme n'étant pas prédominant).

RECONVERSION :

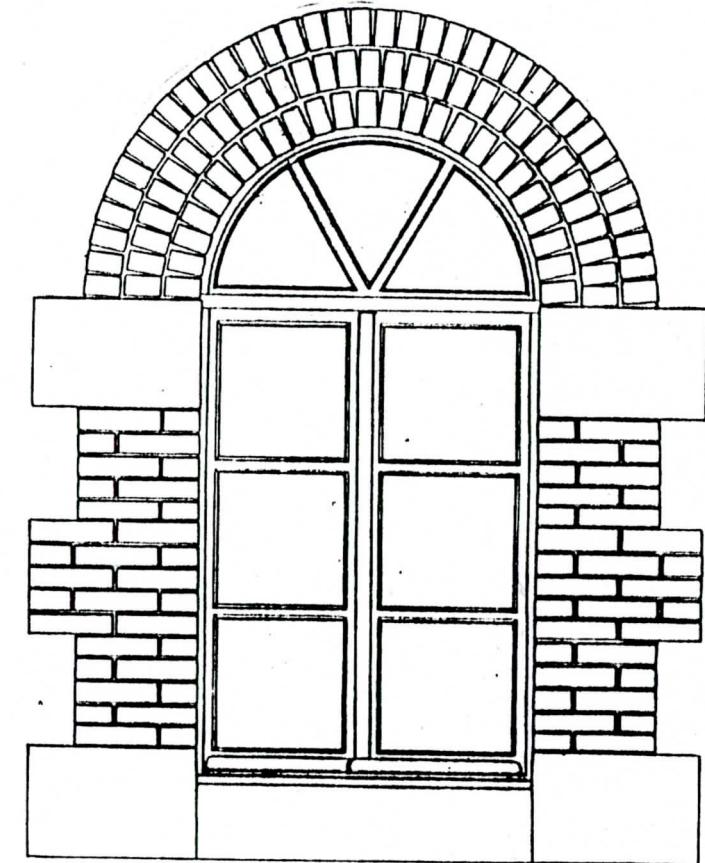
Il s'agit d'imaginer des usages nouveaux et une réadaptation architecturale pour des bâtiments qui, ayant perdu leur fonction initiale, sont désaffectés. De tels bâtiments, selon la logique urbanistique des années 1950-1960, étaient destinés à la démolition pour laisser place à des opérations de rénovation urbaine ou à des programmes s'inspirant de cette même pratique urbaine.

De ces quatre appellations, l'une est très spécifique : la rénovation urbaine ; au sens où l'on utilise ce mot habituellement en France, cette démarche prône la destruction de bâtiments préexistants.

Quant aux trois autres termes, il est parfois difficile d'établir entre eux des frontières précises, d'autant que certains programmes s'inspirent de plusieurs de ces démarches à la fois. En outre, le terme de réhabilitation utilisé de manière extensive, contient la notion de reconnaissance d'un patrimoine architectural jusqu'alors méconnu.

L' INDUSTRIE

TEXTILE



- RETROSPECTIVE SUR LA NAISSANCE DE L'INDUSTRIE TEXTILE -

- Aux Origines de l'Industrie - L'Artisanat Mécanisé :

L'archéologie industrielle est l'étude du patrimoine industriel.

L'Alsace, surtout la Haute-Alsace et les Vosges, montre très clairement les étapes de la transformation du paysage industriel.

Mais beaucoup de témoignages de l'activité industrielle disparaissent.

Exemple : MULHOUSE était fière de ses cent cheminées. Qu'en reste-t-il ?

- La Mécanisation - L'Eau et le Feu :

WESSERLING : pour la première fois en France le textile est mécanisé par :

- *l'énergie hydraulique (1802)*
- *la machine à vapeur (1815).*

Il faut conserver ces installations qui disparaissent actuellement.

- Les Palais du Textile :

En se diversifiant, l'industrie textile a besoin de bâtiments nouveaux, plus fonctionnels, qui sont construits très rapidement avec des matériaux médiocres et des techniques traditionnelles.

Il n'en reste aujourd'hui que de rares vestiges très menacés.

- Les Artères de l'Industrie :

Le canal, le rail, la route.

- Industrie et Urbanisme :

L'industrie donne naissance à un urbanisme de type nouveau ; dans le premier temps, le "Nouveau Quartier" de cité ouvrière tente de donner aux villes un nouveau centre, hors de ses limites médiévales, au nom d'un souci de rationalité. A partir de 1850 les préoccupations sociales se traduisent par la naissance des cités ouvrières à proximité des usines. La sédentarisation des ouvriers s'inscrit dans un souci "d'hygiène sociale".

L'architecture normalisée emploie des matériaux industriels tout comme les usines.

- Une Nouvelle Génération d'Usines :

L'implantation des usines devient indépendante de l'eau ; leur architecture se transforme par l'utilisation de matériaux industriels : briques, tuiles mécaniques, verre plat, poutrelles métalliques, apportés par le chemin de fer et les canaux.

Cela donne des usines à plusieurs niveaux en centre des villes.

Puis les ateliers sont installés sur un seul niveau éclairé par les toitures en dent de scie.

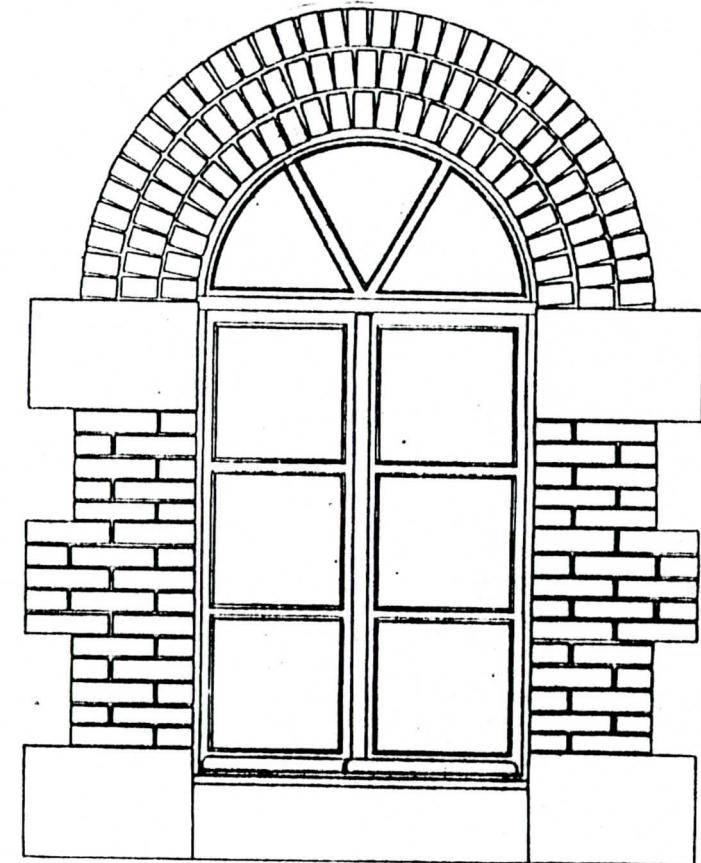
L'énergie des machines à vapeur est transportée par courroies, les matières par wagonnets.

L' INDUSTRIE

TEXTILE

A

FRAIZE



- LES ETABLISSEMENTS GELIOT A FRAIZE - PLAINFAING -

1) FONDATION ET DEVELOPPEMENT :

La Vallée de la Meurthe est industrialisée à partir de 1835 par un technicien remarquable originaire de Bourgogne, Nicolas GELIOT. Au cours de cette année il achète le moulin Fleurent situé à Habeaurupt, section de Plainfaing. La filature qu'il fait construire à son emplacement est actionnée par une roue hydraulique dont le diamètre est de 11,80 mètres. Ses essais ont lieu en mai 1836. Cette usine est mise en service au début de l'année suivante. Elle renferme de nombreuses machines en préparation et 31 "renvideurs à bras" qui totalisent 9.312 broches. Quelques années plus tard son propriétaire acquiert la papeterie de Plainfaing, fondée en 1828. Elle possède une machine hydraulique assez perfectionnée, mise en mouvement par l'eau qui circule dans une conduite tubulaire en bois, renforcée par des cercles de fer. Il transforme cette manufacture en filature. La mise en route des "renvideurs à bras" qu'elle contient a lieu en 1849. Ces métiers à filer, qui ont en moyenne 396 broches chacun totalisent 7.332 broches.

La filature que Nicolas GELIOT entreprend de faire construire à Fraize, à environ trois kilomètres en aval de Plainfaing, à partir de 1857 est beaucoup plus importante. Elle ne marche à plein qu'à la fin de 1859. Sa roue hydraulique développe 90 CV. Elle actionne un ensemble de machines fournies par la maison "André KOEHLIN & Cie" de Mulhouse. Elles constituent des répliques de celles qui

sont livrées par les constructeurs anglais. Cet assortiment comprend une ouvreuse, plusieurs batteurs, des cardes, des bancs d'étirage, des bancs à broches et des "renvideurs mécaniques" de 820 broches chacun. Ceux-ci totalisent 14.796 broches. Nicolas GELIOT est mis dans l'obligation d'acheter une machine à vapeur qui développe 80 CV en 1860 et 120 CV plus tard. Elle lui procure un complément de force motrice en période de sécheresse et elle lui permet de porter à 20.000 puis à 24.000 le nombre de broches de sa filature. Dans ses trois usines il file uniquement de la chaîne 27 et de la trame 37, qu'il transforme en calicot dans ses tissages. La plus ancienne est spécialisée dans la fabrication de la trame et la seconde dans celle de la chaîne. Les deux tiers des renvideurs de la filature de Fraize produisent des filés de chaîne et le reste des filés de trame. Ces trois unités procurent respectivement du travail à 153, 97 et 121 personnes. On y dénombre 16,43, 13,23 et 8,13 ouvriers pour 1.000 broches.

Lorsqu'il dépose au cours de l'enquête relative à la signature du traité de libre échange entre la France et l'Angleterre en 1860, Nicolas GELIOT considère qu'il aurait très bien pu faire construire une seule filature de 32.000 broches. Il ne lui aurait fallu qu'une seule direction et qu'un seul service général pour la faire fonctionner. Mais "l'exiguité de la force motrice" d'origine hydraulique ne permet l'établissement que de fabriques de médiocre importance. Il a raisonnable de la même manière pour installer ses trois tissages de Plainfaing. Situés sur les bords de la Meurthe à deux kilomètres l'un de l'autre, ils tirent leur force motrice de cette rivière. Le premier a été édifié près de la filature de Habeaurupt entre 1838 et 1839. Le second se trouve à la Croix des Zelles. Il s'agit d'une

ancienne dépendance de la papeterie de Plainfaing, transformée de 1847 à 1849. Le troisième est celui de Noirloutte ; il est mis en route en 1855. La roue hydraulique qui actionne ce dernier provient des ateliers d'un habile mécanicien nommé Richard. Ils renferment respectivement 240, 194 et 250 métiers à tisser mécaniques. Ces 684 machines procurent du travail à 610 ouvriers.

Au début de 1861 le patrimoine industriel de Nicolas GELIOT est très important. Ses trois filatures de Plainfaing et de Fraize valent respectivement 200.000, 250.000 et 700.000 F. Les deux premières sont actionnées par des roues hydrauliques de 50 CV. Ses trois tissages sont estimés à 200.000, 165.000 et 225.000 F. Leurs machines sont mises en mouvement par des roues hydrauliques.

La crise qui éclate vers la fin de cette année perturbe le fonctionnement de ces diverses usines.

Le 23 août 1862, Nicolas GELIOT possède encore en magasin un stock de coton de 370 tonnes. A l'issue d'une période au cours de laquelle il arrête ou remet en route ses filatures ou ses tissages, la situation de son groupe textile redevient normale. Vers la fin du Second Empire il milite pour que le gouvernement abolisse le régime des importations temporaires. Il meurt à Plainfaing le 5 août 1873. L'administration de son patrimoine industriel revient à Marie Rose DEPARIS, sa veuve, ainsi qu'à Henri, Adrien, Louis et Marie Berthe GELIOT, ses enfants. Cette dernière a épousé Emile GUILLOTIN, ancien capitaine du Génie qui devient directeur général de la firme créée par son beau-père. La Société "Nicolas GELIOT" est fondée en 1874 afin de poursuivre l'œuvre de ce manufacturier.

2) FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE :

Le tissage à étages à Noirloutte, incendié en 1873, est rebâti au cours de l'année suivante.

Sa remise en route coïncide avec l'achat du tissage de la Truche, situé à Plainfaing. Construit en 1847 par P. DOLLFUS, il a été ensuite exploité par sa veuve, notamment en 1861. L'édification de la grande filature des Faulx commence à Fraize en 1878. Les crises retardent sa mise en service qui a lieu en 1881. Marie Rose DEPARIS disparaît en mars 1882, quelques semaines après avoir acheté avec ses enfants et en association avec la Société "Charles LAEDERICH Fils & Cie" la filature du Pont de Lette qui était exploitée à Rupt par la famille FOREL depuis plusieurs décennies. Le tissage des Graviers situé à Plainfaing est construit en 1883. Celui de la Croix des Zelles est agrandi en 1888. Le tissage de Habeaurupt enfin est réédifié au cours de la même année.

L'abolition du régime de libre-échange permet aux dirigeants de la firme GELIOT de mettre en chantier plusieurs usines de grandes dimensions. La manufacture des Aulnes est créée à Fraize en 1891.

La filature de Habeaurupt est détruite par un incendie en 1893. Une nouvelle usine est construite à cet endroit avant 1900. Ses divers ateliers superposés et éclairés par de larges baies vitrées, sont surmontés d'un toit plat en béton pourvu d'une vaste réserve d'eau. L'ancienne filature de Fraize est également sinistrée en 1899. Ses possesseurs lui donnent un aspect identique quand ils décident de la faire rebâtir quelques mois plus tard. Ses trois étages possèdent des planchers en béton soutenus par des colonnes en fonte et de poutrelles transversales. Ils sont recouverts

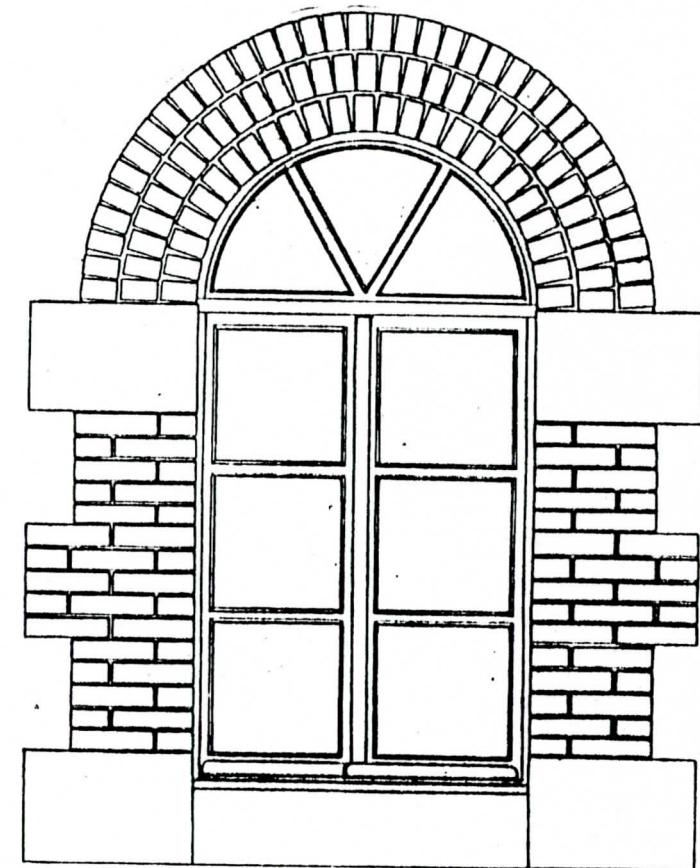
par une toiture plate. La tour de plan carré placée à l'un des angles contient dans sa partie supérieure un grand réservoir d'eau qui alimente le système d'extinction automatique des incendies. Le matériel installé dans les quatre principaux ateliers de cette usine est actionné par une roue hydraulique de 120 CV et une machine à vapeur de 400 CV. Toutes les salles de ces trois usines sont éclairées à l'électricité.

Les établissements "Nicolas GELIOT & Fils" constituent en 1905 l'une des plus importantes firmes textiles des Vosges. Ils comprennent :

Filatures			Tissages		
Localités	Nombre d'ouvriers	Nombre de broches	Localités	Nombre d'ouvriers	Nombre de métiers
Fraize : Les Aulnes	436	57.980	Fraize : Les Aulnes	395	458
Le Village	348	23.280	Plainfaing : Les Zelles	248	414
Les Faulx	206	25.300	Graviers	364	380
Plainfaing : Habeaurupt	154	17.000	Noirgoutte	310	384
Le Village	106	9.500	La Truche	181	252
	—	—	Saulcy-sur-Meurthe	320	428
	1.250	133.060		1.818	2.316

SITUATION

- HISTORIQUE
- GEOGRAPHIQUE
- ECONOMIQUE



- E N H I S T O I R E -

+ = + = + = + = + = +

Colonisé au VIIe Siècle par les moines, disciples de SAINT-DIE, le pays appartint par la suite à divers seigneurs.

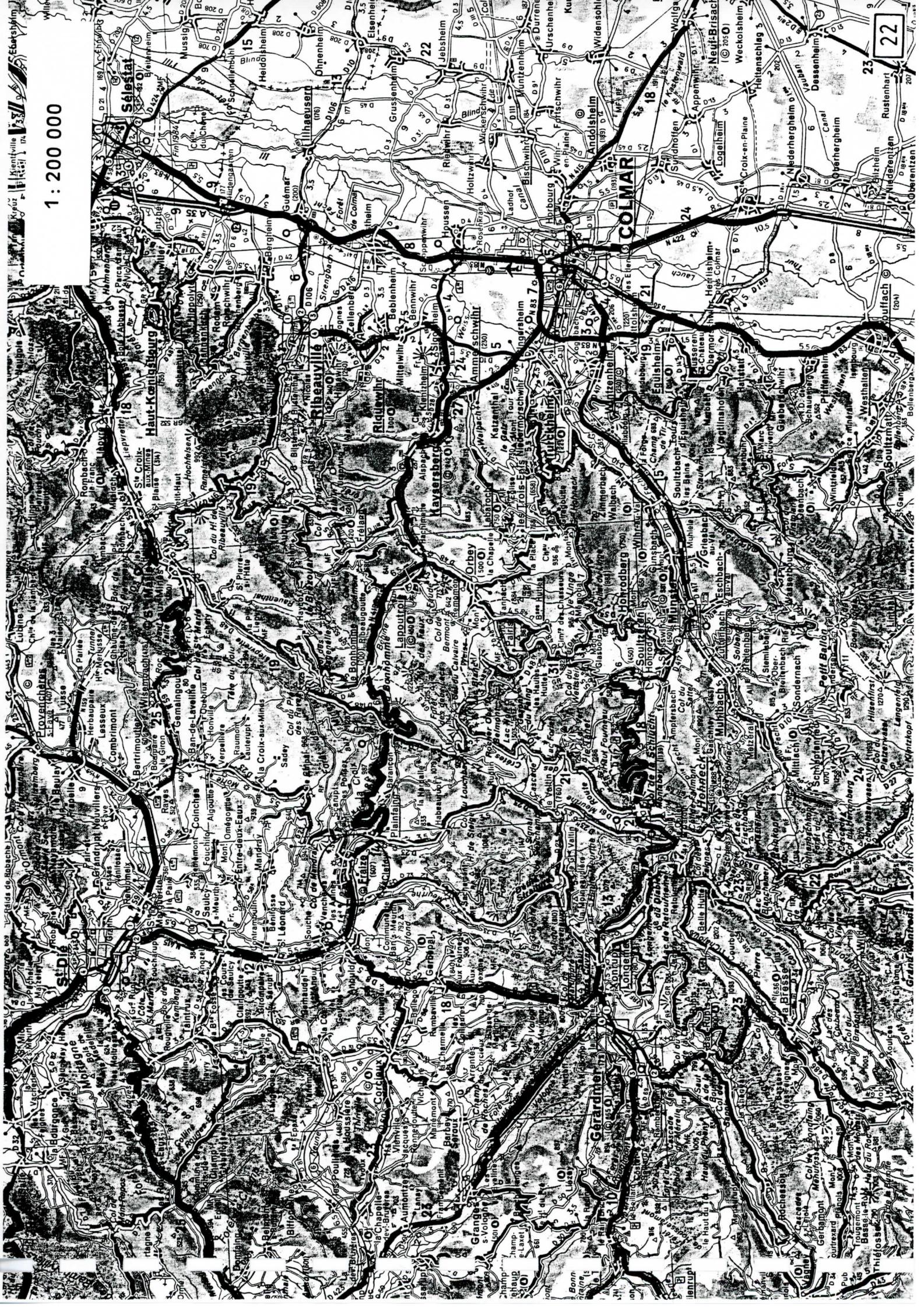
Le BAN de FRAIZE (FRAIZE, PLAINFAING, LE VALTIN) a été pendant quatre siècles (1221 - 1693) propriété des Comtes de Ribeaupierre, puissants seigneurs alsaciens.

Au Moyen-Age, la vigne était cultivée à FRAIZE, MANDRAY et CLEFCY.

L'invasion des suédois, pendant la guerre de Trente-Ans (1618 - 1648) met le pays à feu et à sang. EN 1789, la révolution fait peu de bruit à FRAIZE - PLAINFAING, plutôt fidèle aux vieilles traditions. En 1828, réception à FRAIZE du Roi Charles X venant d'Alsace. C'est en 1835 que l'industrie du coton est introduite.

FRAIZE, avec PLAINFAING, deviennent un des centres industriels les plus importants des Vosges, industrie créée par un homme de biens, Monsieur Nicolas GELIOT.

1 : 200 000



23

1511

88 FEN 79 09 170 P

270



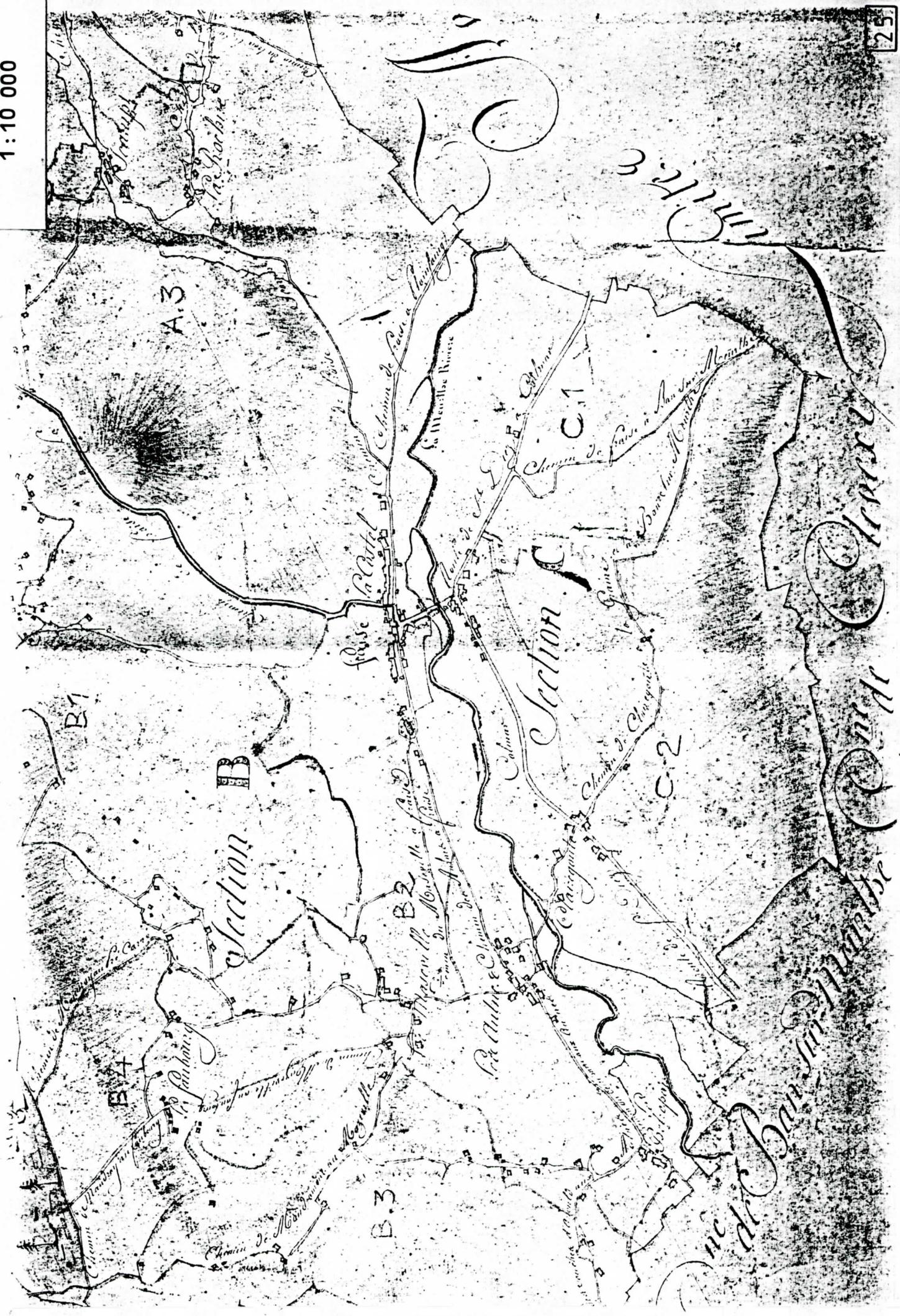
NAGI 7120 213.81

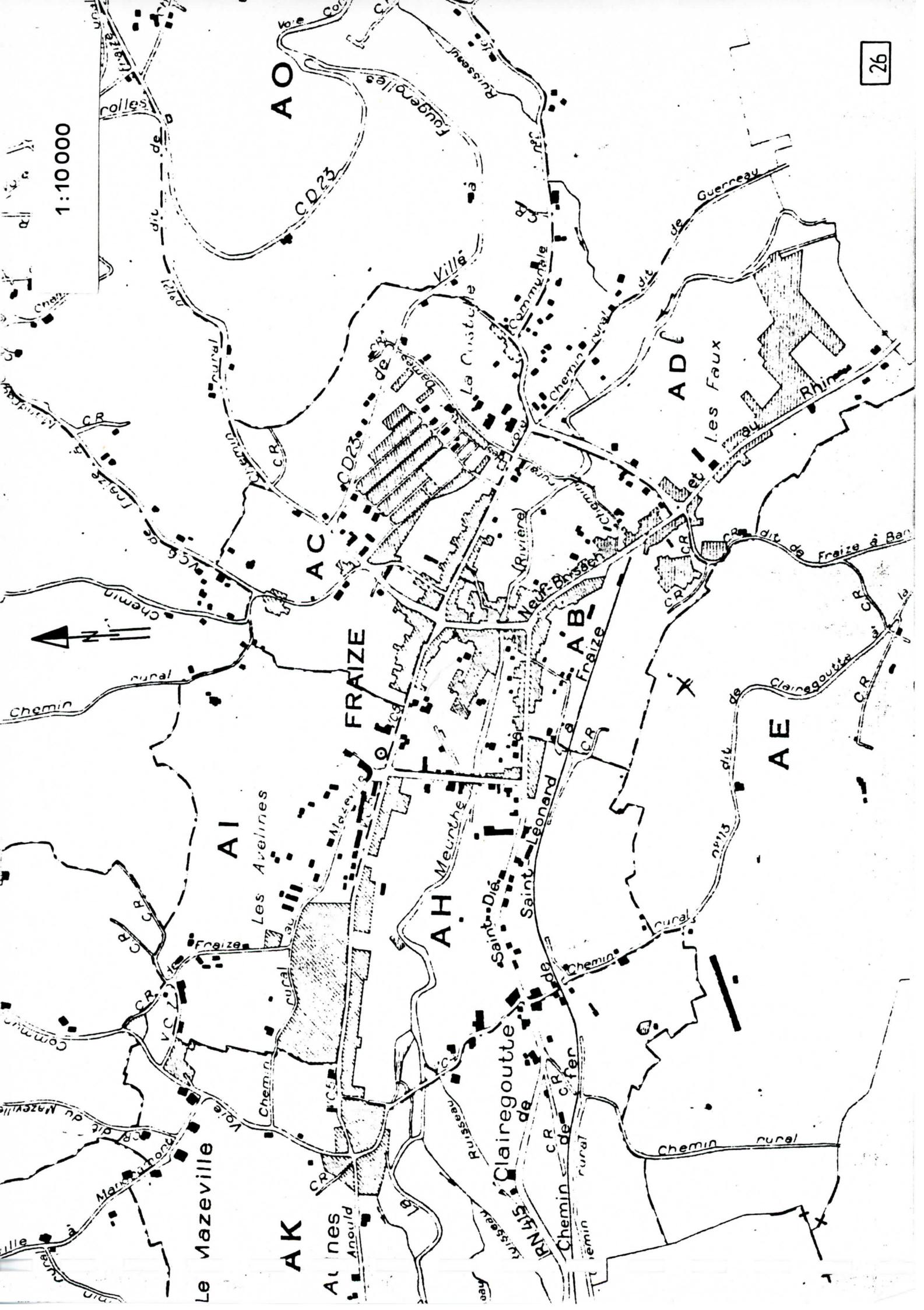
1 : 50 000

24

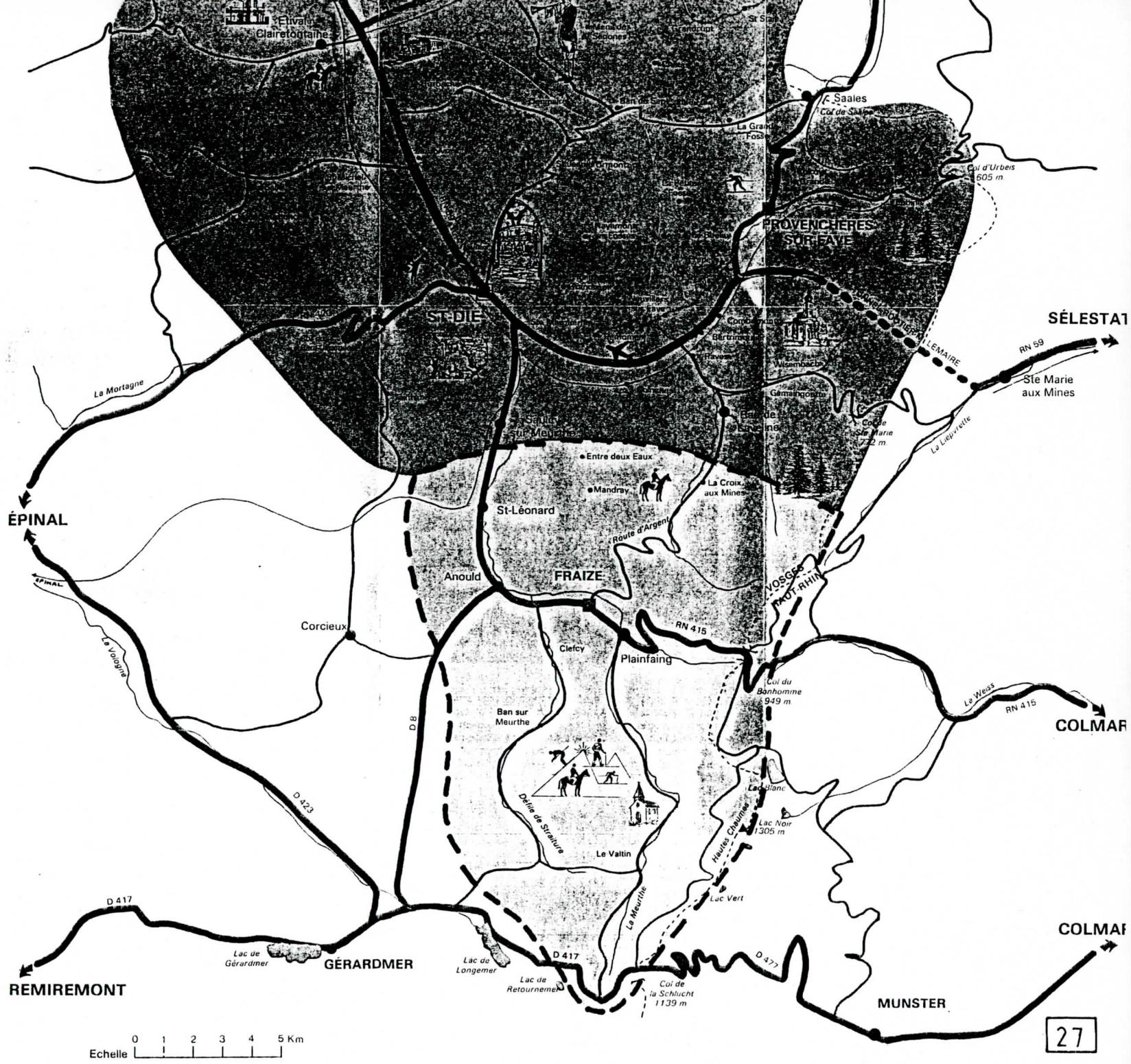
1 : 10 000

25





LE CANTON
DE FRAIZE



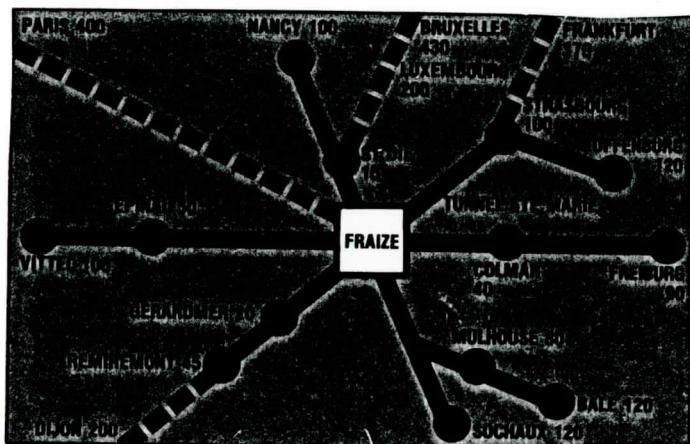
- F R A I Z E -
=====

Le Canton de FRAIZE appartient à l'arrondissement de SAINT-DIE et au département des VOSGES.

FRAIZE, chef-lieu du canton, est une ville de 3357 habitants située à 507 mètres d'altitude dans une fraîche et riante vallée au fond de laquelle coule la MEURTHE.

Comme ville et comme monuments, rien de remarquable à signaler. L'Hôtel de Ville est un édifice construit en grés rouge, l'église est déjà fort ancienne, a été incendiée en 1792 et a été reconstruite et embellie.

FRAIZE est située dans un cirque montagneux qui renferme une grande diversité de sites et de curiosités.



DISTANTE
- de 20 kms de GERARDMER
- de 16 kms de SAINT-DIE
- de 40 kms de COLMAR

TRAVERSEE
par la RN 415 de SAINT-DIE à COLMAR
ainsi que de la Meurthe naissante

SUPERFICIE de la Commune : 15,59 km²

- SECTEUR INDUSTRIEL -

Société STYLPROMIL

Fabrication de pièces et équipements pour automobiles

Effectifs : 90 personnes

Société ESCALIERS LECONTE

Fabrication d'éléments de charpente et menuiserie de bâtiment

Effectifs : 38 personnes

Etablissements EMILE HOUOT

Bâtiments préfabriqués légers

Effectifs : 176 personnes

Société MALORA SIMEUBLE

Meubles meublants

Effectifs : 77 personnes

Etablissements PROMAT

Fabrique de sièges

Effectifs : 57 personnes

Société FRAXINIENNE DISTRIBUTION

Exploitation de supérettes

Effectifs : 16 personnes

Société DEPOT VENTE 88

Commerce de détail du meuble

Effectifs : 25 personnes

Société INTERMARCHÉ

Exploitation de supérettes

Effectifs : 18 personnes

Société VOSGES ETANCHEITE

Serrurerie - bardage - zinguerie

Effectifs : 10 personnes

Entreprise de maçonnerie GIUDICI

Entreprise de maçonnerie PIOLETTI

Entreprise de maçonnerie ROTH

Entreprise de maçonnerie ZANELLA

Société B.E.C.A.M.

Matériaux de constructions

Entreprise de plâtrerie VERGENDO

Manufacture de Confection BASTIEN

Scierie GRANDRUPT

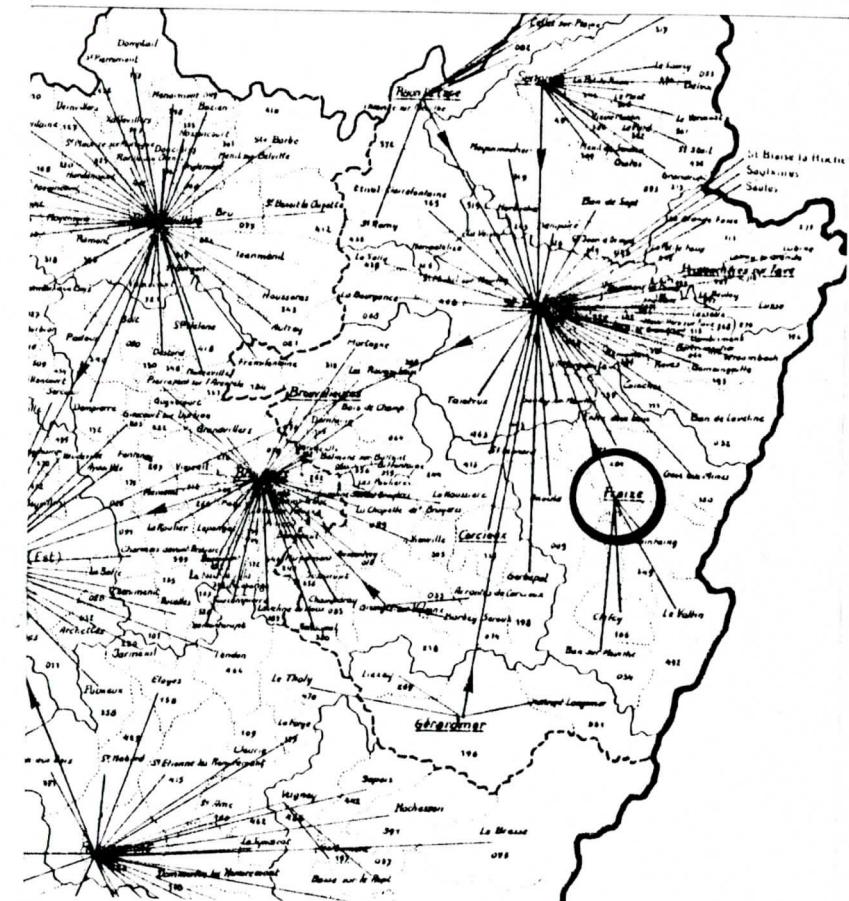
• Villes et bourgs attractifs

Chaque commune a indiqué la ville que ses habitants fréquentaient le plus quel qu'en soit le motif, déplacements professionnels exclus. Cette carte repérant les pôles d'attraction et leur zone d'influence constitue donc une synthèse des divers types de déplacements étudiés dans cette enquête. Chaque pôle peut d'ailleurs, à son tour, être attiré par un pôle plus important : ces phénomènes de «rebond» peuvent dessiner une hiérarchie des pôles.

CARTE 9 A

Source : Inventaire Communal 1979-80

Echelle : 0 5 10 15 20 km



Les commerces alimentaires de base

Sur cette carte, on étudie la présence des divers types de magasins caractérisés par leur activité principale. On n'a pas tenu compte des produits présents à titre secondaire : un dépôt de pain dans une épicerie ne constitue pas une boulangerie.

CARTE 5 A

Les commerces alimentaires pris en compte sont la boucherie, la boulangerie et l'alimentation générale.

- Super-(ou hyper-) marché ou les trois commerces alimentaires simultanés
- 1 ou 2 commerces alimentaires simultanés
- Aucun commerce alimentaire, mais présence d'un café, d'un débit de boisson ou d'un restaurant
- Ni commerce alimentaire, ni café, ni débit de boisson, ni restaurant

Source : Inventaire Communal 1979-80

Echelle : 0 5 10 15 20 km



Les équipements culturels

Trois équipements ont été sélectionnés : les cinémas, représentés sur cette carte, sont ceux où une installation de projection et de sonorisation permanente existe ; les salles de spectacles ne sont prises en compte que si elles comportent un certain nombre d'aménagements : scène, podium fixe, sièges... ; les musées comprennent toute collection permanente et ouverte au public d'œuvres présentant un intérêt artistique, historique, archéologique...

CARTE 12 D

- Cinéma
- Salle de spectacle
- Musée

Source : Inventaire Communal 1979-80

Echelle : 0 5 10 15 20 km



NOM DE LA COMMUNE	NUMERO DE CODE		POPULATION SANS DOUBLES COMPTES										DENSITE AU KM ²		Nombre de résidences du moins de 10 m ² et plus de 100 m ²	Nombre de résidences du moins de 100 m ² et plus de 1000 m ²	Nombre de résidences du moins de 1000 m ² et plus de 10000 m ²	Nombre moyen d'occupants	Nombre moyen des résidences principales	Population des résidences principales	Nombre moyen d'occupants	Nombre total de maisons et appartements de moins de 1000 m ²	Nombre total de maisons et appartements de moins de 10000 m ²			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)			
DOMPAUL	163 21	269	279	360	-20	-7,2	-1,5	-3,6	18	63	14	145	96	101	114	5	-5,0	-0,7	-1,7	259	279	279	279	145		
DORNIER LA PUCELLE	164 09	199	222	225	-23	-10,4	-1,5	-2,6	8	99	22	25	74	58	63	66	10	-14,7	-2,2	-0,6	161	187	187	187	154	
DORVALIER	165 16	139	127	121	-19,8	-3,6	-1,6	-2,6	3	24	15	15	41	40	39	34	3	-18,3	-1,1	-0,8	121	116	116	116	155	
DONCIERIES	166 21	121	118	113	-13	-2,5	-0,4	-0,6	4	6	15	15	40	39	36	34	3	-18,3	-1,1	-0,8	121	113	113	113	155	
DOUINOUX	167	372	457	321	-85	-6,6	-4,5	-4,2	12	51	21	21	218	220	144	112	117	-5,2	-6,2	-3,7	711	457	457	457	157	
ELOYES	168 23	110	329	327	-50	-1,6	-0,2	-1,2	12	51	21	21	103	127	109	94	145	-1,0	-0,6	-0,2	322	210	210	210	158	
ENTRE DEUX EAUX	169 13	402	321	309	-185	-26,6	-3,4	-3,4	8	47	37	38	187	130	100	90	130	-0,7	-0,7	-0,1	402	317	317	317	159	
EPINAL	169 50	37818	36854	36856	-1786	-4,5	-0,7	-0,9	59	24	63	62	179	179	1841	650	648	-0,8	-0,8	-0,1	36899	38178	38178	38178	160	
ESCLLES	161 10	386	420	420	-10	-5,4	-0,8	-0,8	11	17	23	23	62	60	66	146	156	-0,8	-0,8	-0,1	386	420	420	420	161	
ESLEY	162 10	174	184	248	-10	-5,4	-0,8	-0,8	11	16	17	17	11	11	11	11	11	-0,8	-0,8	-0,1	174	184	184	184	162	
ESTRENNY	163 06	203	178	178	-90	-13,9	-1,9	-2,0	8	41	89	87	243	243	216	181	159	-45	-24,9	-3,2	-1,9	698	546	546	546	163
ESTRENNY	164 28	221	220	220	-95	-8,9	-0,9	-1,3	5	99	12	13	14	15	216	224	224	-1,2	-0,8	-0,1	700	95	95	95	164	
ETIVAL CLAREFOUNTAINNE	166 06	231	240	240	-2,5	-0,1	-0,9	-0,9	27	12	12	12	81	80	80	79	79	-0,5	-0,5	-0,4	221	240	240	240	165	
EVASU ET MELLIN	167 23	197	134	134	-44	-23,5	-3,0	-1,9	5	50	50	50	41	41	41	35	35	-1,7	-0,5	-0,4	231	187	187	187	166	
FAUCOMBIÈRE	168 21	102	102	102	-12	-2,9	-0,4	-0,4	30	21	21	21	51	51	36	34	34	-0,5	-0,5	-0,2	102	107	107	107	168	
FAUCONCOURT	169 03	191	195	195	-12	-2,9	-0,4	-0,4	40	31	31	31	54	54	66	57	57	-0,5	-0,5	-0,2	191	179	179	179	169	
FAYOLS	170 27	306	833	833	-78	-1,9	-0,5	-0,5	14	60	52	52	47	47	236	246	246	-0,7	-0,7	-0,2	833	781	781	781	170	
FENDRUM	171 17	74	74	74	-10	-0,1	-0,8	-0,8	17	18	18	18	27	27	19	22	22	-0,1	-0,1	-0,1	74	74	74	74	171	
FIGENVELLE	172 03	204	206	206	-2	-1,0	-0,1	-0,8	40	40	39	39	79	79	70	66	61	-0,6	-0,8	-0,1	204	206	206	206	172	
FIRNELL	173 05	207	206	206	-28	-2,4	-1,2	-1,3	12	51	27	27	13	13	90	90	90	-0,5	-0,5	-0,1	207	208	208	208	173	
FLORENCOURT	174 24	221	240	240	-12	-1,9	-0,5	-0,5	50	50	41	41	133	133	109	92	92	-1,3	-1,3	-0,4	221	240	240	240	174	
FORNEY	175 03	325	262	268	-63	-2,4	-1,0	-1,3	6	47	50	50	24	24	30	31	31	-0,5	-0,5	-0,1	325	262	262	262	175	
FONTENY LE CHATEAU	176 21	786	813	813	-78	-9,0	-1,2	-1,3	34	46	25	25	107	107	105	94	94	-0,5	-0,5	-0,1	813	813	813	813	176	
LA FORGE	177 23	397	381	381	-21	-2,1	-0,2	-0,2	21	20	19	19	84	82	187	118	118	-0,5	-0,5	-0,1	397	381	381	381	177	
LES FORGES	178 20	104	104	104	-21	-2,9	-0,3	-0,3	7	14	14	14	104	104	108	108	108	-0,5	-0,5	-0,1	104	105	105	105	179	
GRANDEFOUR	179 15	160	160	160	-10,7	-1,1	-0,8	-0,8	22	22	22	22	24	24	16	16	16	-0,5	-0,5	-0,1	160	160	160	160	179	
GRANDEFOUSSE	180 15	166	166	166	-11,7	-1,1	-0,8	-0,8	22	22	22	22	24	24	16	16	16	-0,5	-0,5	-0,1	166	166	166	166	179	
GRANDEFOUSSE	181 24	203	205	205	-16,7	-2,7	-0,9	-0,9	22	22	22	22	24	24	16	16	16	-0,5	-0,5	-0,1	203	205	205	205	181	
GRANDEFOUSSE	182 24	183	183	183	-20	-0,9	-0,3	-0,5	15	55	45	45	40	40	167	167	167	-0,5	-0,5	-0,1	183	183	183	183	182	
GRANDEFOUSSE	183 09	287	205	205	-17	-16,3	-0,9	-1,2	10	53	27	26	20	18	18	107	107	-0,5	-0,5	-0,1	287	205	205	205	184	
GRANDEFOUSSE	184 09	392	325	325	-12	-1,2	-0,5	-0,5	50	50	41	41	35	35	35	21	21	-0,5	-0,5	-0,1	392	325	325	325	185	
GRANDEFOUSSE	185 16	101	101	101	-16	-1,2	-0,5	-0,5	12	50	41	41	35	35	35	21	21	-0,5	-0,5	-0,1	101	101	101	101	185	
GRANDEFOUSSE	186 16	46	46	46	-12	-2,6	-0,2	-0,2	32	26	21	21	62	62	48	39	46	-0,5	-0,5	-0,1	46	55	55	55	186	
GRANDEFOUSSE	187 10	37	38	40	-1	-2,6	-0,2	-0,2	32	26	21	21	14	14	17	18	17	-0,5	-0,5	-0,1	37	38	38	38	187	
FRESSE SUR MOSELLE	188 07	207	247	246	-16,5	-1,0	-0,2	-0,2	124	124	124	124	125	125	125	125	125	-0,5	-0,5	-0,1	247	240	240	240	189	
FRESSE SUR MOSELLE	189 18	392	327	327	-12	-1,2	-0,5	-0,5	124	124	124	124	125	125	125	125	125	-0,5	-0,5	-0,1	392	327	327	327	190	
FRESSE SUR MOSELLE	190 11	76	81	81	-10	-1,8	-1,8	-1,8	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	76	81	81	81	191	
GAILLON	191 17	68	81	81	-10	-1,8	-1,8	-1,8	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	68	81	81	81	192	
GAILLON	192 11	86	86	86	-10	-1,8	-1,8	-1,8	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	86	86	86	86	192	
GAILLON	193 20	300	320	320	-16,4	-1,1	-0,8	-0,8	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	300	320	320	320	193	
GAILLON	194 20	190	191	191	-12	-2,9	-0,3	-0,3	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	190	191	191	191	194	
GAILLON	195 14	93	93	93	-12	-2,9	-0,3	-0,3	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	93	93	93	93	194	
GAILLON	196 06	303	90	91	-10	-13,9	-1,9	-3,0	12	13	13	13	10	10	10	10	10	-0,5	-0,5	-0,1	303	293	293	293	196	
GAILLON	197 17	137	137	137	-12	-1,1	-0,8	-0,8	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	137	126	126	126	197	
GAILLON	198 11	104	104	104	-12	-1,1	-0,8	-0,8	12	14	14	14	11	11	11	11	11	-0,5	-0,5	-0,1	104	93	93	93	198	
GAILLON	199 17	182	182	182	-12																					

NOM DE LA COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE										TAUX CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE										POPULATION AVEC DOUBLES COMPTES														
	MOUVEMENT NATUREL					SOUDE MAJORITAIRE					TAUX ANNUEL					TAUX DE VARIATION ANNUEL				TAUX DE MORTALITÉ															
	Variation 1975-1982		Naissances		Décès	Écarts naturels		Taux de variation annuel (en %)		Taux de mortalité (pour 1 000)		Taux de variation annuel du mouvement naturel (en %)		Taux de variation annuel de la population naturelle (en %)		Taux de variation annuel (en %)		Taux de mortalité (pour 1 000)		Taux de mortalité (pour 1 000)		Taux de mortalité (pour 1 000)													
NOMBRE DE COMMUNES	en	en	en	en	en	(29)	(30)	(31)	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)	(37)	(38)	(39)	(40)	(41)	(42)	(43)	(44)	(45)	(46)	(47)	(48)	(49)	(50)	(51)	(52)	(53)	(54)	(55)	(56)	(57)	(58)
153	259	279	360	20	-7,2	20	23	29	19	14	4	11	73	1	0,6	3,59	-3,37	10,5	10,2	14,6	15,3	13,7	11,9	-0,47	0,26	-0,27	-0,58	-3,22	1,64	259	279	153			
154	199	222	225	-23	-10,4	11	15	26	19	14	6	7	1	1	-1,54	0,19	1,16	7,4	9,6	13,9	16,8	12,2	16,6	0,34	0,26	-0,46	-0,60	-0,06	1,62	205	267	154			
155	139	116	118	+23	-19,8	12	14	18	12	10	9	4	1	1	-0,36	-0,62	-0,29	16,7	14,9	14,6	14,4	12,2	11,7	-0,48	-0,37	-0,29	-0,12	-0,11	-0,13	139	205	155			
156	121	118	113	-3	-12,5	14	12	10	9	7	4	1	1	-0,36	-0,62	-0,29	16,7	14,9	14,6	14,4	12,2	11,7	-0,48	-0,37	-0,29	-0,12	-0,11	-0,13	121	118	156				
157	711	711	724	+54	+55,6	51	38	36	27	16	11	1	1	-2,38	-6,48	-2,99	-0,83	-0,21	13,0	10,9	11,9	11,2	11,7	11,9	-0,41	-0,39	-0,17	-0,08	-2,61	-0,69	711	711	157		
158	3229	3277	3029	-52	-1,6	4,6	3,6	3,3	317	284	1,18	-49	6	6	-2,19	-0,22	-1,23	-0,04	18,7	16,5	18,7	13,7	13,0	11,5	-0,51	-0,23	-0,22	-0,28	-1,01	0,76	3,47	3,29	158		
159	402	317	317	-85	-26,8	26	27	36	2159	2159	1,18	-49	5	5	-0,94	-0,18	-0,18	-0,04	10,9	11,1	12	14,5	13,9	11,1	-0,36	-0,22	-0,26	-0,31	-0,04	-0,04	402	317	159		
160	37634	36559	34940	-1,96	-4,6	60	6288	2457	2109	2,1	1,8	34	42,9	5	5	-0,99	-1,66	-0,05	+1,64	18,6	23	8,2	8,0	-0,03	-0,15	-0,15	-0,15	-0,15	-0,15	42,9	386	393			
161	383	383	420	-7	-1,8	12	18	26	13	13	13	1	1	-0,3	-0,3	-0,26	-0,95	-0,27	5,3	5,2	5,1	15,6	12,4	12,2	-0,49	-0,07	-0,07	-0,24	-0,52	-1,38	174	184	161		
162	174	184	248	-10	-6,4	12	18	27	17	17	17	1	1	-0,39	-0,19	-0,72	9,5	11,7	17,1	19,8	8,5	10,5	-0,03	-0,33	-0,66	-0,24	-2,42	-1,32	174	184	162				
163	739	649	566	+90	+13,4	51	49	68	70	17	7	1	1	-1,07	-1,04	-1,06	-1,98	-1,71	10,9	11,1	17,1	14,1	16,7	15,4	-0,35	-0,50	-0,03	-0,22	-2,48	1,82	741	651	163		
164	729	759	855	-9	-0,4	184	189	186	201	2	1	1	1	-0,3	-0,06	-0,41	-0,29	11,1	9,6	14,4	12,7	11,7	11,9	-0,01	-0,08	-0,45	-0,04	-3,33	-1,13	729	759	164			
165	2231	2340	2485	-9	-0,4	184	189	186	201	2	1	1	1	-0,47	-0,38	-0,12	-0,11	-0,34	17,9	13,2	9,2	11,9	-0,01	-0,08	-0,45	-0,04	-3,33	-1,13	2231	2424	165				
166	231	187	214	+43	+23,5	16	14	11	14	7	11	1	1	-0,47	-0,38	-0,12	-0,11	-0,34	17,9	13,2	9,2	11,9	-0,01	-0,08	-0,45	-0,04	-3,33	-1,13	231	187	166				
167	197	134	123	+43	+0,0	16	24	21	24	14	14	1	1	-0,48	-0,63	-0,24	8,4	8,0	-0,6	1,1	-0,21	11,9	-0,01	-0,08	-0,45	-0,04	-3,31	-1,13	197	134	167				
168	105	102	107	-3	-1,3	12	10	5	12	7	10	1	1	-0,41	-0,69	-0,23	16,5	12	12	12	12	12	-0,37	-0,55	-0,42	-0,14	-2,44	-1,44	105	102	168				
169	179	179	186	-1,2	-0,7	12	7	15	16	18	16	1	1	-0,42	-0,53	-0,21	14,1	13	12	12	12	12	-0,37	-0,55	-0,42	-0,14	-2,44	-1,44	179	179	169				
170	833	763	790	-70	-1,2	63	77	59	61	61	61	1	1	-0,66	-1,26	-0,50	-1,41	11,3	14,2	13,7	10,6	11,2	12	-0,37	-0,75	-0,37	-0,14	-2,44	-1,44	833	763	170			
171	74	74	24	-1,4	-0,36	21	10	9	15	19	24	1	1	-0,8	-1,14	-0,36	-0,75	13,9	12	12	12	12	12	-0,37	-0,75	-0,37	-0,14	-2,44	-1,44	74	74	171			
172	204	216	201	2	-1,0	9	15	16	19	21	10	1	1	-0,8	-1,14	-0,36	-0,75	13,9	12	12	12	12	12	-0,37	-0,75	-0,37	-0,14	-2,44	-1,44	204	216	172			
173	298	288	288	-75	-26,4	23	34	26	23	2	2	1	1	-0,77	-0,20	-0,19	-0,41	17,0	11	17,8	10,2	11,2	12	-0,38	-0,57	-0,38	-0,20	-0,64	287	310	173				
174	106	96	112	-9	-9,4	12	13	10	15	10	12	1	1	-0,77	-0,20	-0,19	-0,41	17,0	11	17,8	10,2	11,2	12	-0,38	-0,57	-0,38	-0,20	-0,64	287	310	174				
175	325	262	268	-63	-24,0	32	22	30	34	12	12	1	1	-0,77	-0,20	-0,19	-0,41	17,0	11	17,8	10,2	11,2	12	-0,38	-0,57	-0,38	-0,20	-0,64	287	310	175				
176	786	661	919	-68	-8,8	69	96	99	102	6	4	1	1	-0,77	-0,20	-0,19	-0,41	17,0	11	17,8	10,2	11,2	12	-0,38	-0,57	-0,38	-0,20	-0,64	287	310	176				
177	481	389	484	-21,1	-1,7	21	44	44	44	21	12	1	1	-0,77	-0,20	-0,19	-0,41	17,0	11	17,8	10,2	11,2	12	-0,38	-0,57	-0,38	-0,20	-0,64	287	310	177				
178	1365	1074	773	-2,8	-2,8	112	112	97	52	43	60	1	1	-0,74	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	178				
179	78	107	131	-29	-27,1	12	13	9	12	13	12	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	179				
180	166	188	181	-22	-11,7	13	13	28	10	10	13	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	180				
181	345	348	348	-10,3	-0,3	10	10	10	10	10	10	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	181				
182	203	183	183	-2,0	-10,0	10	10	10	10	10	10	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	182				
183	184	204	296	-23,4	-1,7	20	23	28	20	19	19	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	183				
184	304	373	373	-3,0	-0,7	35	40	35	35	5	6	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	184				
185	101	101	146	-3,0	-0,5	5	6	3	4	10	10	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	185				
186	46	58	65	-12	-20,7	6	6	5	8	1	1	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	186				
187	371	247	2446	-2,6	-1,0	278	339	129	137	149	149	1	1	-0,72	-0,33	-0,63	-0,59	13,4	16	6	20	24	24	-0,38	-0,63	-0,61	-0,19	-0,93	1362	1074	187				
188	160	150	153	-12	-8,0	10	16	16	15	1																									

ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

	Nombre de communes	(37)		(38)		(39)		(40)		(41)		(42)		(43)		(44)		(45)		(46)		(47)		(48)		(49)		(50)		(51)		(52)		(53)	
		Coffreur hommes	Coffreur dames																																
01 BAINS-LES-BAINS	12	2	4	NC	D	NC	D	NC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
02 BROUVELIÈRES	10	1	6	1	6	1	6	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7		
03 BRUYERES	30	7	3	7	2	5	4	1	6	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7		
04 BULGNEVILLE	24	2	4	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7	1	7		
05 CHARNES	26	3	1.4	3	1.4	1	1.4	1	3	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2	1	1.2				
06 CHATEL-SUR-MOSELLE	23	4	1.6	4	1.6	1.5	4	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6		
07 CHATENOIS	25	3	5	3	4	5	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
08 COURCEUX	13	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
09 COUSSEY	21	0	10	0	10	0	10	1	9	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12	0	12		
10 DARNEY	21	1	5	1	7	1	6	1	6	1	14	2	6	1	14	2	6	1	14	2	6	1	14	2	6	1	14	2	6	1	14	2	6		
11 DOMPAIRE	30	1	6	2	7	1	6	1	6	1	10	2	16	1	13	0	14	1	13	0	14	1	13	0	14	1	13	0	14	1	13	0	14		
12 EPINAL EST *	10	2	3	2	3	2	3	2	3	2	5	0	7	1	6	0	9	1	6	0	9	1	6	0	9	1	6	0	9	1	6	0	9	1	6
13 FRAIZE	10	3	1.3	4	0.9	4	1.0	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6		
14 GERARDMER	3	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6	1	0.6		
15 LAMARCHE	26	3	5	3	4	3	4	3	5	1	9	2	16	0	26	2	8	10	1.5	2	8	10	1.5	2	8	10	1.5	2	8	10	1.5	2	8	10	1.5

ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

	Points de vente de		Fuel oil domestique	Métonnerie	Plâtrerie, peinture	Menuiserie, charpente	Plomberie, couverture	Installation de chauffage central	Électricité générale	Réparation auto	Réparation machines agricoles	Vétérinaire	Code échelon											
	quotidiens	carburant																						
08	0.2	NC	3	D	NC	1	D	NC	4	2	NC	4	2	NC	5	2	NC	5	3	1	5	0		
4	2	1	4	0	7	1	5	2	4	2	4	1	5	0	6	1	5	2	7	0	7	0		
24	0.1	9	1.3	6	3	16	0.7	7	2	12	1.2	10	1.7	4	5	2	6	1.9	6	4	1	6	0.3	
12	1.5	5	3	4	5	6	2	5	7	4	2	8	2	7	2	7	4	5	1.7	1	3	0.5		
8	0.1	5	1.1	3	1.5	6	5	6	1.0	10	0.7	5	2	3	1.4	3	3	1.6	5	1.7	1	3	0.4	
14	0.0	9	1.1	6	1.4	15	0.3	8	1.4	11	1.2	7	1.3	5	1.7	6	1.4	11	0.6	9	8	1	4	0.6
10	0.6	6	1.7	4	5	11	0.9	7	2	9	2	6	2	6	2	6	3	6	4	1.7	2	6	0.9	
11	0.1	4	3	3	5	7	4	2	5	7	2	6	2	6	2	6	3	5	3	5	1.3	0.15	1.0	
10	3	3	5	2	6	8	3	6	4	11	1.5	4	3	6	4	3	4	5	3	7	3	1	6	1.1
7	0.0	2	2	1	4	6	1.0	6	0.8	7	0.9	7	0.5	6	1.1	4	2	1.6	3	3	0	9	1.2	
6	0.0	3	1.3	2	2	7	0.4	8	0.4	8	0.4	8	0.6	3	2	2	0.1	6	0.4	1.5	0.14	0.14	1.3	
15	1.1	6	2	3	5	11	1.9	4	4	12	1.7	6	2	6	3	4	5	3	5	6	4	1	6	1.5

NC : Nombre de communes possédant l'équipement ou la caractéristique indiqué

D : Distance moyenne pondérée à l'équipement

ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

	(79)	(80)	(81)	(82)	(83)	(84)	(85)	(86)	(87)	(88)	(89)	(90)	(91)
CANTONS	Nombre de communes	Marché de détail	Foire, marché de gros agricole	Corps de sapeurs-pompiers	Bureau de poste	Bureau de poste ou agence postale	Guichet de banque	Permanences ou itinérants bancaires	Bureau de sécurité sociale	Caisse d'épargne	Office religieux hebdom.	Ministre du culte résident	Notaire
01 BAINS-LES-BAINS	12	3	0	10	4	4	1	3	0	3	9	4	1
02 BROUVELIÈURES	10	0	0	7	1	1	0	2	0	0	6	4	0
03 BRUYERES	30	2	1	22	5	6	1	17	0	1	21	14	1
04 BULGNEVILLE	24	1	2	15	3	3	1	9	0	1	17	6	1
05 CHARMES	26	2	0	16	3	3	2	12	0	3	16	8	1
06 CHATEL-SUR-MOSELLE	23	3	0	17	5	5	3	12	1	3	21	9	2
07 CHATENOIS	25	1	1	16	4	4	1	15	0	1	19	8	3
08 CORCIEUX	13	2	0	10	3	4	2	5	0	2	8	7	2
09 COUSSEY	21	0	0	16	2	2	0	18	0	0	18	6	0
10 DARNEY	21	1	1	9	1	3	1	8	0	1	17	5	1
11 DOMPAIRE	30	0	0	24	3	3	1	13	0	1	20	7	1
12 EPINAL EST *	10	0	0	9	3	3	1	3	0	0	9	7	0
13 FRAIZE	10	1	1	9	3	4	1	1	0	1	10	7	1
14 GERARDMER	3	1	0	3	2	2	1	0	0	1	3	2	1
15 LAMARCHE	26	1	0	20	6	6	1	14	0	1	19	5	1

ENSEIGNEMENT

(92)	(93)	(94)	(95)	(96)	(97)	(98)	Enseignement public du premier degré		Enseignement privé du premier degré		Collèges (2e degré)		Code échelon	
							Ecole maternelle	Ecole primaire	Cantine scolaire	Public	Privé			
							Effectifs	NC	Effectifs	NC	NC	D	D	
84	4	321	7	3	0.0	0	0	0	0	0	5	32	01	
64	4	205	6	3	8	0	0	0	0	0	7	7	02	
210	14	1436	24	8	4	1	108	1	151	1	1	6	6	03
130	6	664	17	9	4	0	0	0	0	0	11	31	04	
415	11	1073	15	5	3	1	139	2	375	2	2	3	9	05
609	12	1699	17	4	0.4	2	0	0	0	0	2	12	06	
201	8	1077	18	8	0.0	0	0	0	38	1	0	5	23	07
250	7	741	12	5	0.0	4	0	0	0	0	2	7	08	
0	2	447	15	11	0.0	0	10	1	18	1	1	10	22	09
168	8	494	13	5	4	2	0	0	93	1	1	14	29	10
67	3	448	15	11	6	1	0	0	0	0	6	23	11	
143	8	715	9	2	9	0	0	0	0	0	7	10	12	
205	6	1142	8	3	0.1	1	0	0	0	0	4	13	13	
422	2	777	3	2	0.0	2	78	1	110	1	1	0.6	92	14
119	5	596	20	14	19	0	0	0	54	1	1	7	8	15

NC : Nombre de communes possédant l'équipement ou la caractéristique indiquée
 D : Distance moyenne pondérée à l'équipement

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

CANTONS	(107)		(108)		(109)		(110)		(111)		(112)		(113)		(114)		(115)		(116)		(117)		(118)					
	Nombre de communes		Etablissement hospitalier non spécialisé		Médecin	généraliste		Médecin	spécialiste		Infirmier(s) diplômé(s)		Dentiste		Nombre	D	Nombre	D	Nombre	NC	D	Nombre	NC	D	Nombre	NC	D	
01 BATN'S-LES-BAINS	12	0	32	0	32	0	3	4	3	0	2	4	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6		
02 BROUVELIÈURES	10	0	24	0	9	0	7	0	7	0	1	6	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7	0	7		
03 BRUYÈRES	30	1	15	1	9	7*	3	0	4	0	4	3	2	4	3	2	4	3	2	4	3	2	4	3	2	4		
04 BULGIEVILLE	24	0	18	0	28	4	5	0	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6		
05 CHARMES	26	0	27	1	14	6	1.2	1	5	1	5	1.0	1	5	1.0	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5			
06 CHATEL-SUR-MOSSELLE	23	0	13	0	13	0	10*	1.7	0	6	6	1.4	3	2	1	5	2	2	2	2	2	2	1	5	1	5		
07 CHATENOIS	25	0	18	0	18	0	18	7	3	1	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	7	1	7		
08 CORCIFFUX	13	0	21	0	15	5	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	
09 COUSSEY	21	0	12	0	12	0	12	1	6	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	
10 DARNEY	21	0	28	0	35	5	3	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	
11 DOMPAIRE	30	0	21	0	21	0	21	2	6	0	2	4	3	0	2	4	3	0	2	4	3	0	2	4	3	0	2	
12 EPINAL EST *	10	0	9	0	9	0	9	4	3	0	2	4	3	0	2	4	3	0	2	4	3	0	2	4	3	0	2	
13 FRAIZE	10	0	14	0	14	0	14	7	0.9	0	4	0.9	0	4	0.9	0	4	0.9	0	4	0.9	0	4	0.9	0	4	0.9	
14 GERARDMER	3	1	0.6	1	0.6	1	0.6	6*	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	
15 LAMARCHE	26	1	29	0	41	4	4	4	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Médecin kinésithérapeute	(119)		(120)		(121)		(122)		(123)		(124)		(125)		(126)		(127)		(128)		(129)		(130)		(131)		(132)		(133)	
	NC	D	Crèche, halte-garderie	Assistance sociale	IMP-IMPRO	Foyer de jeunes travailleurs	Hospice, maison de retraite, foyer, logement	Etablissements pour personnes âgées	Foyer, restaurant, club du 3e âge	Stoms ou autre institution à domicile	Code sélection	NC	D	NC	D															
1	5	2	3	1	20	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	3	9	0	1	0	1			
0	7	0	7	0	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	2	1	0			
3	4	2	4	0	23	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	7	10	0	3	7	10		
2	7	2	5	0	15	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4	0	4	0	4			
1	3	3	1.2	0	26	2	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4	3	4	3	4			
3	2	3	1.8	1	5	2	4	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	6	6	5	6	6			
2	5	2	2	0	31	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0	9	0	9			
2	3	2	2	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	11	10	11	10			
0	1	1	6	1	10	2	0	2	0	2	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	7	11	10	11	10	11			
1	6	1	6	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	6	9	11	9	11			
0	5	2	3	0	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	6	9	11	9	11			
-	6	3	1.0	0	14	0	0.6	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	4	4	4	4	4			
-	6	2	4	0	31	1	0.6	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	7	7	7	7	7			

NPC : Nombre de communes possédant l'équipement ou

Les caractéristiques indiquées

D : Distance moyenne pondérée à l'équipement

SPORTS, CULTURE, LOISIRS

SPORTS, CULTURE, LOISIRS

NMC: Nombre de communes possédant l'équipement ou le caractère indiqué

C : Distance moyenne pondérée à l'équipement

CHASSE, PÊCHE

AMÉNAGEMENT DU SOL

AMÉNAGEMENT DU SOL

NC : Nombre de communes possédant l'équipement ou la caractéristique indiqué
D : Distance moyenne pondérée à l'équipement

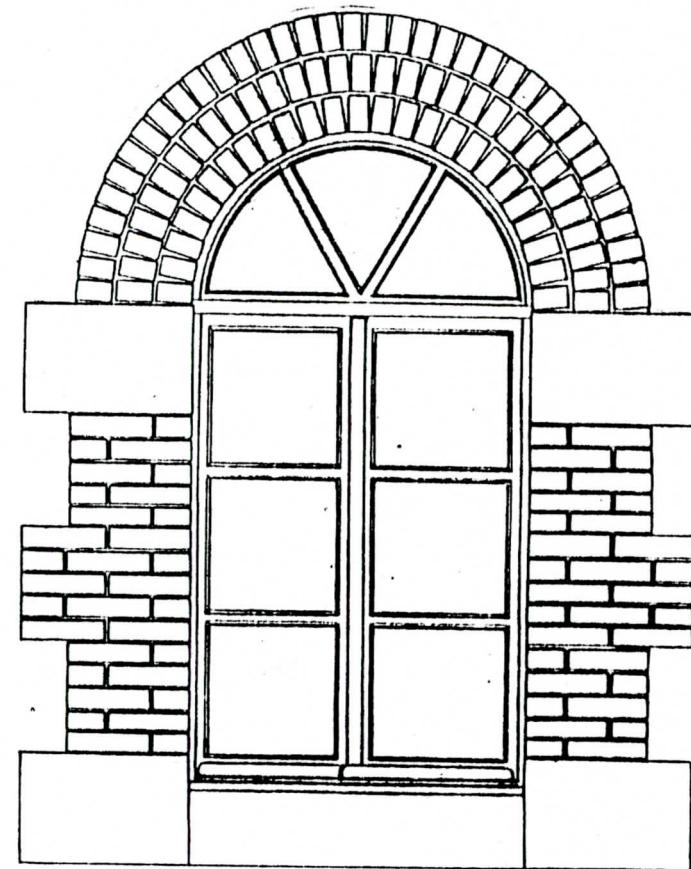
TRANSPORTS

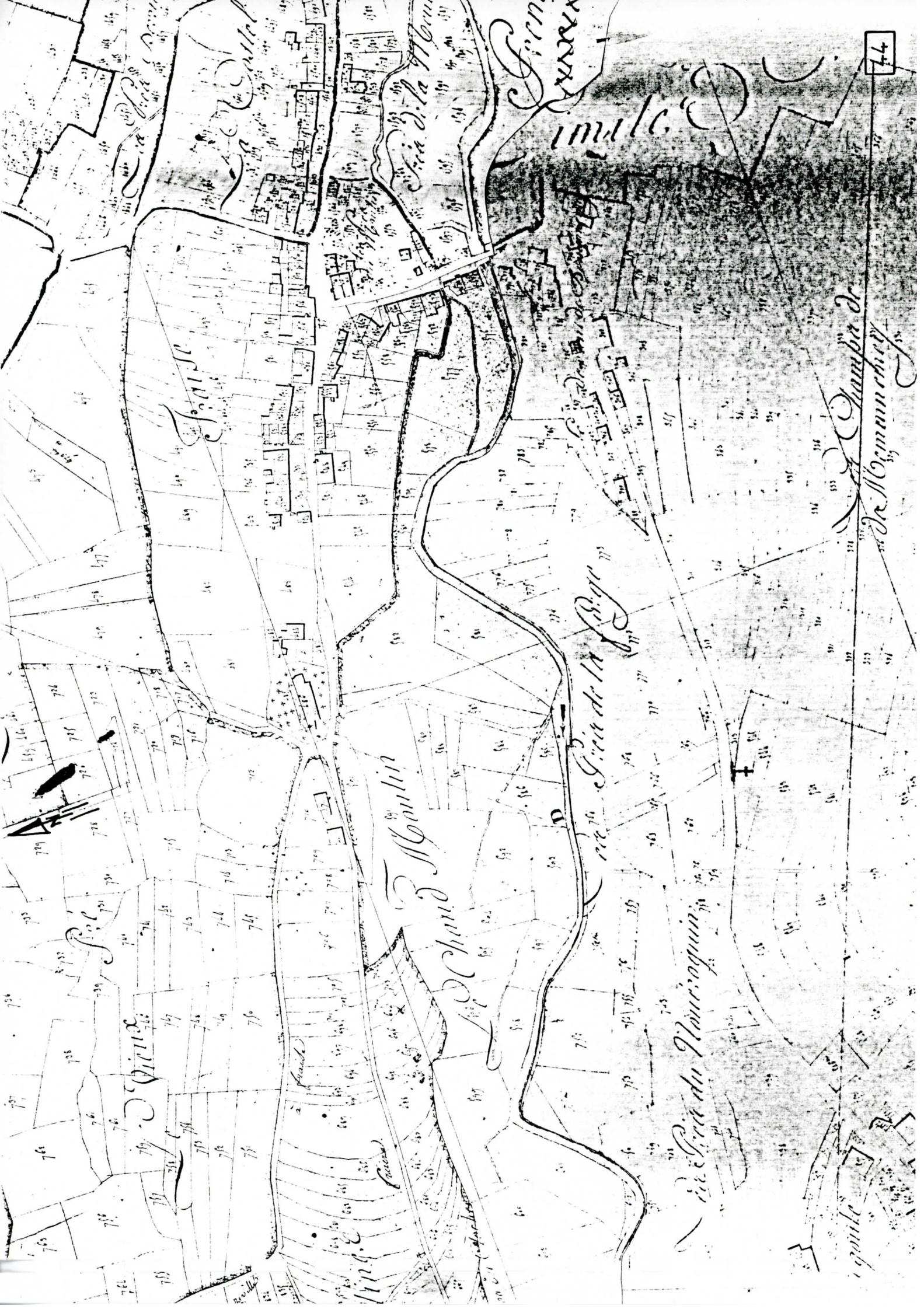
CANTONS	Nombre de communes	(229)		(230)		(231)		(232)		(233)		(234)		(235)		(236)		(237)		(238)		(239)	
		NC	D	NC	D	NC	D	NC	D	NC	D	NC	D	NC	D	NC	D	NC	Scolaires du primaire	Scolaires du secondaire	Salariés		
01 BAINS-LES-BAINS	12	1	5	1	11	2	3	0	1	10	12	4											
02 BROUVELIEURES	10	4	1.7	2	2	2	4	0	0	6	10	6											
03 BRUYERES	30	7	3	5	13	4	4	0	0	10	28	24											
04 BULGNEVILLE	24	0	26	0	10	2	8	0	0	0	10	24	14										
05 CHARMES	26	3	1.3	1	5	3	1.4	0	0	3	14	13	13	21	10								
06 CHATEL-SUR-MOSELLE	23	2	2	2	9	3	1.8	0	1	10	21	20											
07 CHATENOIS	25	0	18	3	19	3	4	0	0	10	18	4											
08 CORCIEUX	13	3	2	2	8	2	1.6	0	0	4	13	11											
09 COUSSEY	21	0	12	3	14	1	10	0	0	0	8	5											
10 DARNEY	21	0	24	0	9	3	6	0	0	0	13	21	10										
11 DOMPAIRE	30	5	6	1	2	3	5	0	0	16	30	19											
12 EPINAL EST *	10	2	4	1	7	2	3	0	0	4	10	5											
13 FRAIZE	10	1	12	2	6	3	2	0	0	7	9	8											
14 GERARDMER	3	0	30	1	2	2	0.1	0	0	2	3	2											
15 LAMARCHE	26	4	6	1	0	2	5	0	0	6	25	18											

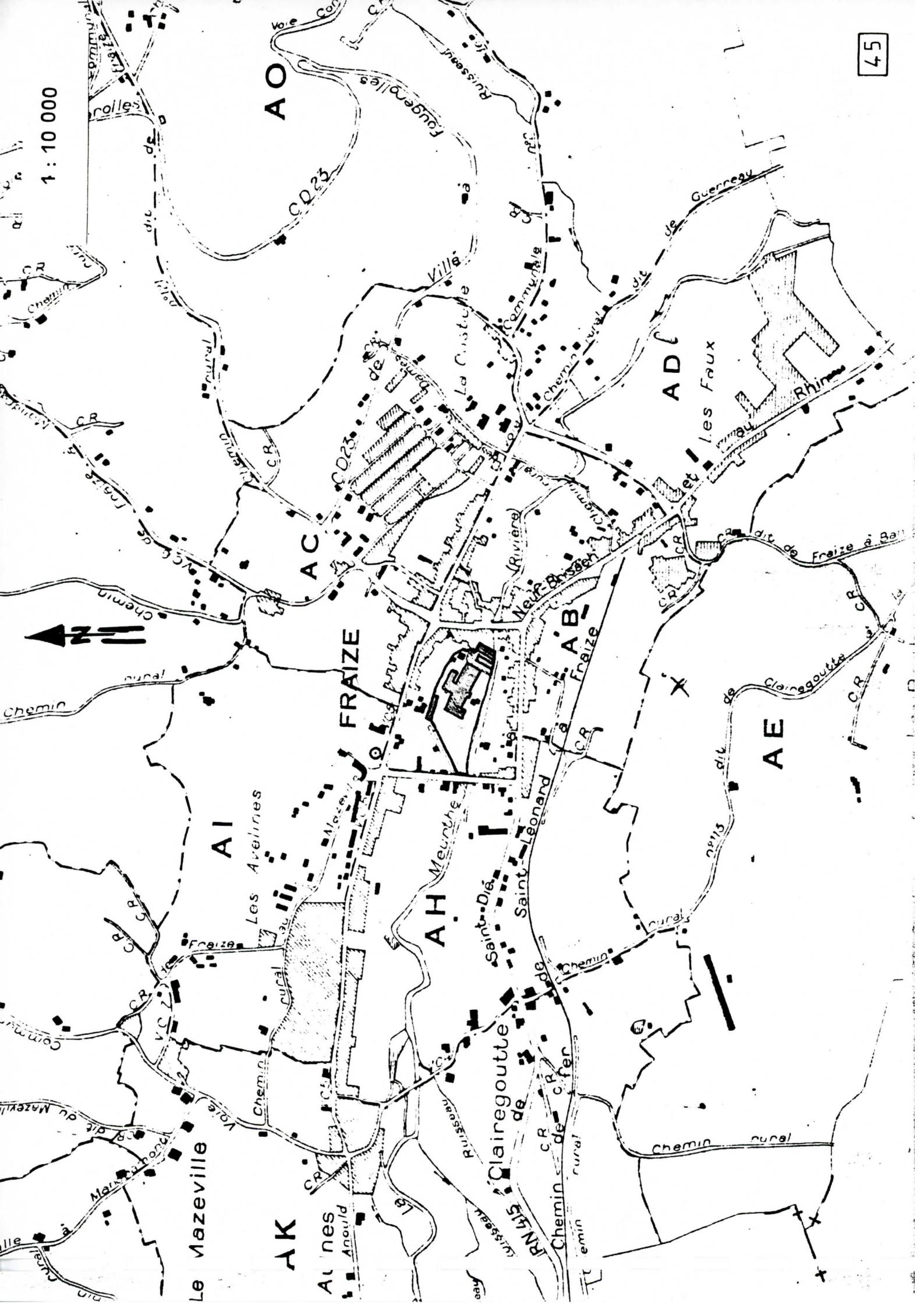
CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

(241)	(242)	(243)	(244)	(245)	(246)	(247)	(248)	(249)	(250)	(251)	(252)	(253)	(254)	(255)	(256)	(257)	(258)	Capacité d'accueil totale		Rapport esp. d'accueil pop. municip	Code échelon			
																		NC	NC	Chambres	Chambres			
2	0	533	35	8	10	0	0	0	95	0	50	0	364	265	3470	0.8	01							
0	0	20	0	0	14	0	0	0	115	0	0	0	48	153	1044	0.4	02							
1	0	39	17	13	3	0	0	0	110	0	70	6	131	243	1959	0.1	03							
1	0	58	12	0	0	0	0	0	100	0	0	0	8	112	816	0.1	04							
1	1	30	30	0	10	0	0	0	0	0	150	0	0	125	1215	0.1	05							
1	0	12	16	30	23	0	0	0	0	0	50	0	32	99	910	0.0	06							
0	0	7	33	0	2	3	0	0	20	0	0	10	0	104	654	0.1	07							
3	0	104	5	0	46	0	245	18	660	0	532	13	78	241	4504	0.6	08							
0	0	63	17	0	0	0	0	0	140	0	30	6	0	215	1483	0.4	09							
1	0	37	7	4	23	0	0	0	280	0	20	0	2	161	1296	0.2	10							
0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	102	550	0.1	11							
0	0	2	5	5	12	0	0	0	30	0	0	0	7	51	347	0.1	12							
2	0	187	69	22	51	0	0	60	1010	60	33	16	121	664	5587	0.5	13							
1	1	1100	146	0	40	40	0	19	2773	80	3225	58	2027	838	23577	2.2	14							
1	0	0	19	0	11	0	0	0	160	0	0	0	0	311	1775	0.3	15							

L A
F I L A T U R E
D E
F R A I Z E





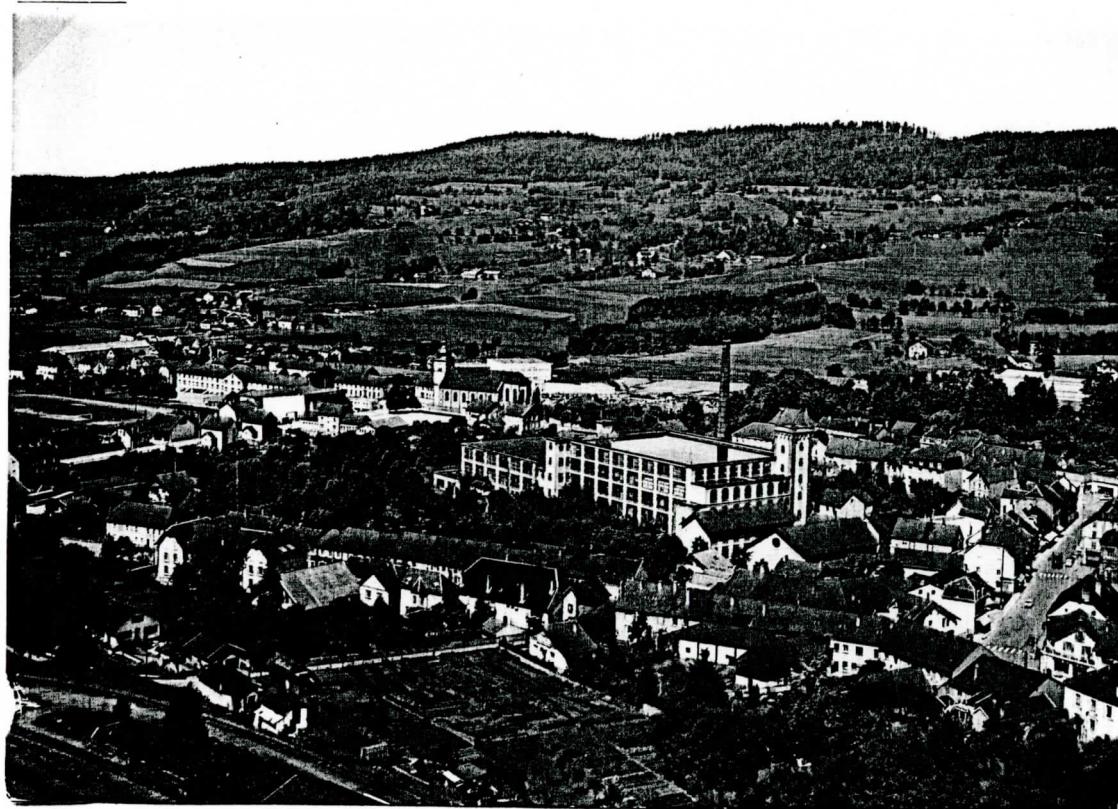


FILATURE DE FRAIZE

D'APRÈS CARTES POSTALES



- S I T U A T I O N -



Construite sur un terrain au centre d'un îlot urbain, la FILATURE DE FRAIZE se trouve au milieu de la ville, bordant la Meurthe sur une longueur de 300 mètres, à 60 mètres de la mairie et de la rue principale.

L'abandon de l'activité textile depuis plusieurs années pose le problème du devenir de ce bâtiment. Problème pour une ville qui s'est étendue sur sa périphérie, et qui doit maintenant penser à une restructuration de son centre occupé depuis le début du siècle par l'industrie textile.

DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Construite suivant une mode venue d'Angleterre, l'architecture de l'usine constitue un témoignage essentiel des usines "CHATEAU-FORT".

L'usine comprend 2 bâtiments juxtaposés réalisés en 2 phases. La première partie, vers 1900, comporte 4 niveaux de hauteurs de 5 m et 4 m 50 supportés par des poutrelles en fonte supportant des poutrelles d'acier avec du béton machefer, de surface d'étage de 57 m x 41 m avec une trame de 7 m x 4 m 30, recouvert d'un toit plat servant en fait de vaste réservoir d'eau profond de 30 à 40 cm en moyenne.

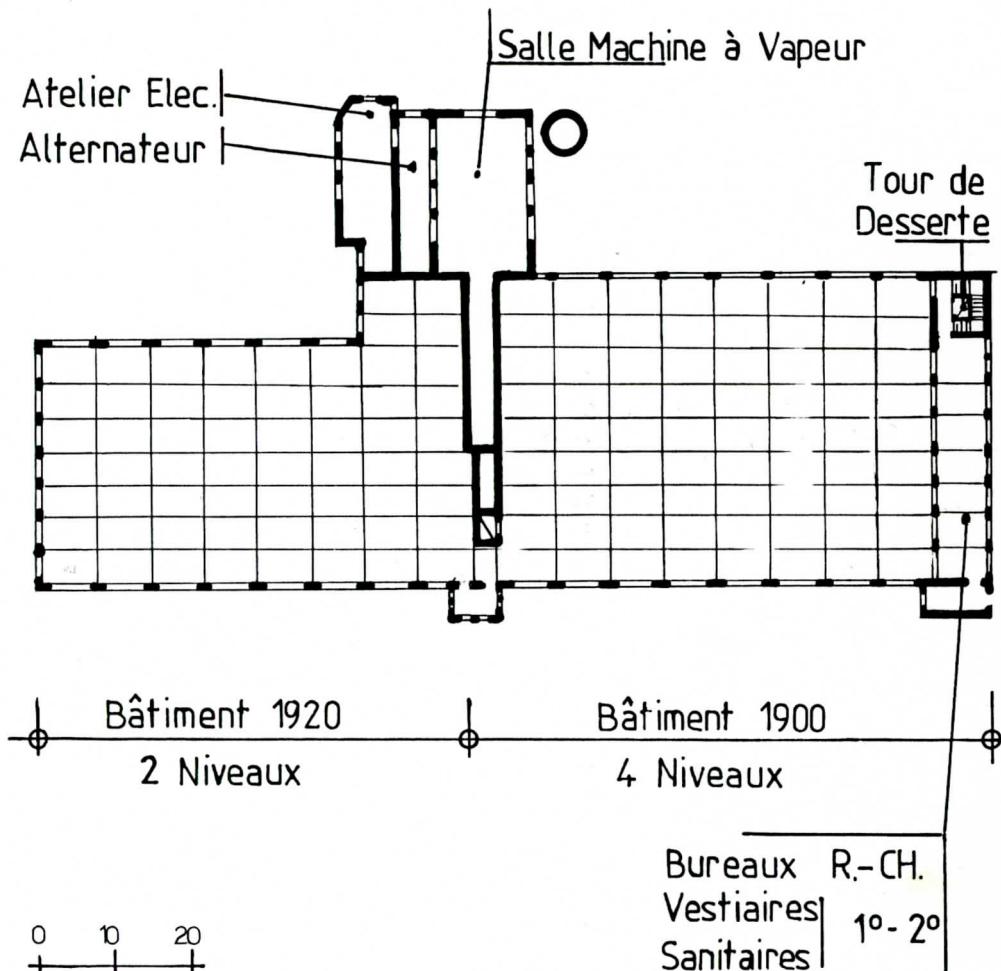
La deuxième partie, vers 1920, comporte 2 niveaux béton armé, de hauteurs identiques à la précédente partie, supportés par des poteaux béton armé de surface de 57 m x 32 m, de même trame que le précédent bâtiment, recouvert d'un toit plat, mais ne s'étant pas avéré étanche, recouvert à nouveau par des sortes de sheds.

Entre ces 2 parties un espace de 3 m 80 de large sur toute la hauteur du bâtiment 1900 permettait la distribution de la forme motrice à chaque niveau, depuis la salle de la machine à vapeur, située au nord.

A l'est du bâtiment 1900 se trouve accolée une tour de distribution des différents niveaux par escalier et monte-chARGE au centre, avec également une citerne à son sommet.

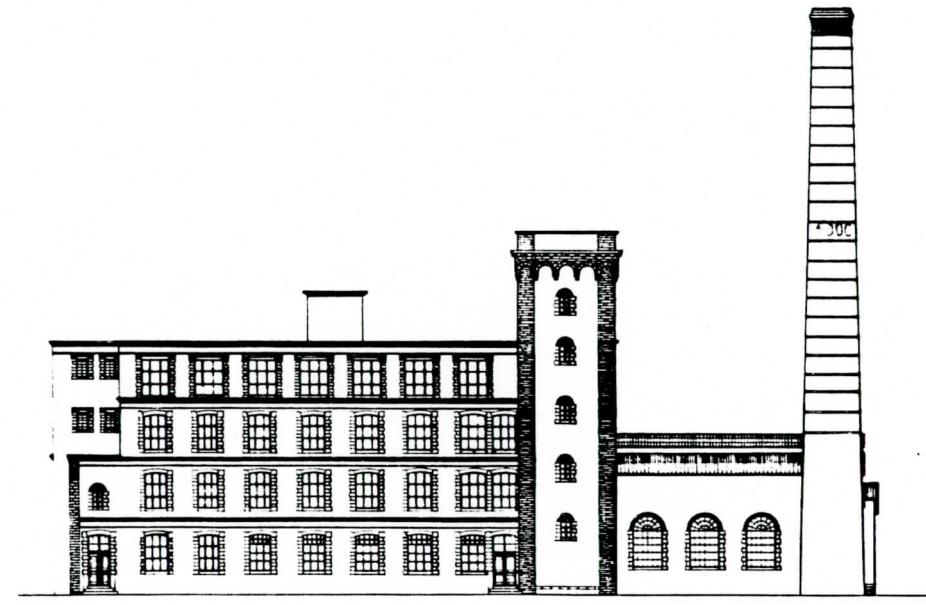
Egalement à l'est du bâtiment 1900 se trouvent des bureaux au rez-de-chaussée, avec des vestiaires et sanitaires aux 1^o et 2^o étages ajoutés après la construction du bâtiment 1900. De vastes et nombreuses baies éclairent les étages.

Utilisation de maçonnerie de briques pour les façades, ainsi que du granit, pierre de la région.



ech = 1/1600

FILATURE DE FRAIZE



FAÇADE EST

Façade 1900

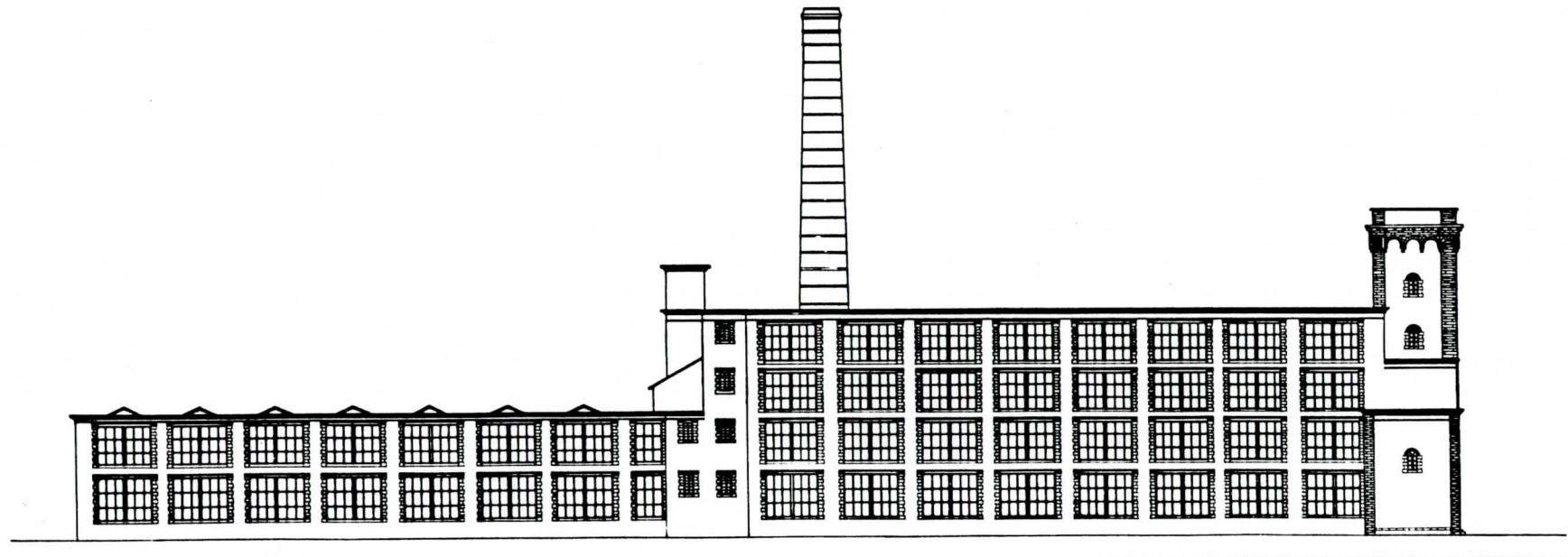
sur 4 niveaux

avec au premier plan :

- bureaux au rez-de-chaussée
- vestiaires et sanitaires 1^o et 2^o

*Salle machine à vapeur
avec la cheminée*

FILATURE DE FRAIZE



FAÇADE SUD

Bâtiment 1920

2 niveaux

Sanitaires

Bâtiment 1900

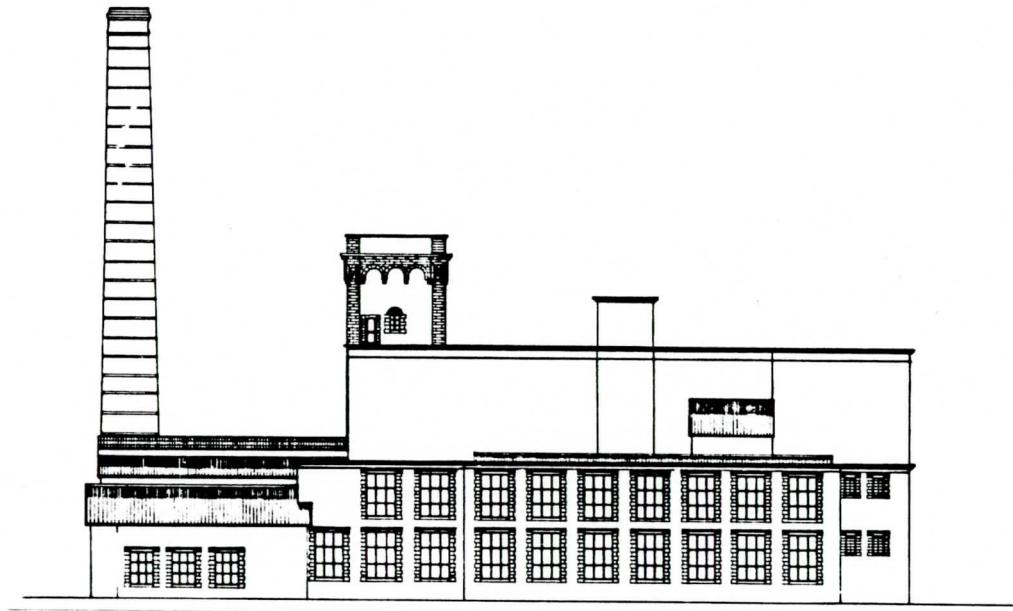
4 niveaux

Bureaux

Sanitaires 3 niveaux

vestiaires

FILATURE DE FRAIZE



FAÇADE OUEST

Atelier électrique

Alternateur

Salle machine à vapeur

Cheminée

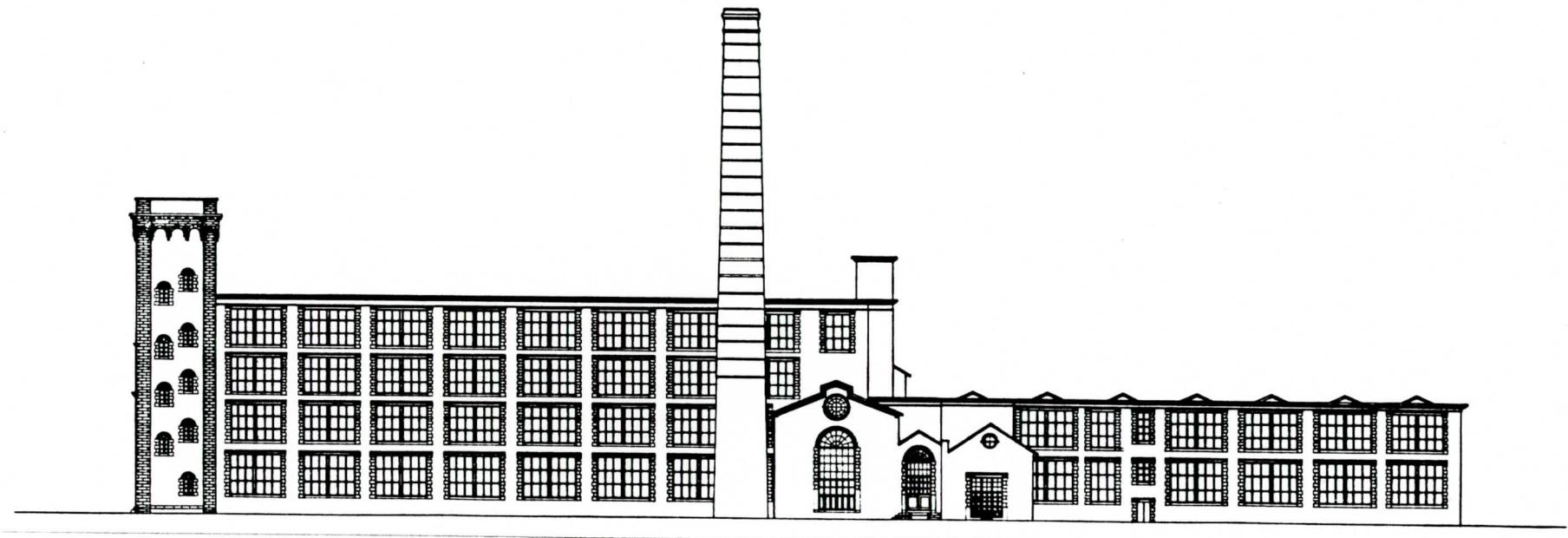
Bâtiment 1920

sur 2 niveaux

Puis au 2^e plan :

face Bâtiment 1900

FILATURE DE FRAIZE



FAÇADE NORD

Tour de desserte des étages

Bâtiment 1900
4 niveaux

Alternateur
Salle machine à vapeur

Bâtiment 1920
2 niveaux

Cheminée Atelier électrique

DESCRIPTION DES SURFACES EXISTANTES

SURFACE DU TERRAIN BÂTI ET NON BÂTI :

Parcelle n° 41 = 19390 m² *bâtiments et cours*

Parcelle n° 52 = 867 m² *chemin*

Parcelle n° 53 = 805 m² *canal de fuite*

Parcelle n° 54 = 6127 m² *prés*

surface bâtie 7174 m²

surface développée 22762 m²

1) CONCIERGERIE :

Bâtiment élevé sur cave + rez-de-chaussée et 1 étage + greniers

surface bâtie 84 m²

2) HANGAR :

Bâtiment élevé sur terre battue avec un grenier

surface bâtie 390 m²

3) ATELIERS ET MAGASIN BOIS :

Bâtiments élevés sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

1 étage et 1 grenier au-dessus

1 monte-charge en pignon

surface bâtie 290 m²

4) MAGASIN MATERIEL INCENDIE :

Bâtiment élevé sur terre-plein

surface bâtie 60 m²

5) POSTE TRANSFORMATEUR :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

surface bâtie 90 m²

6) FILATURE BÂTIMENT 1900 :

Elevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et 3 étages

Sol en béton machefer avec poutrelles acier et poteaux fonte
recouvert de parquet

2 étages sanitaires-vestiaires sur la partie avant et bureaux au
rez-de-chaussée

Construit en maçonnerie de briques

Couverte par une toiture-terrasse

surface bâtie 2312 m²

surface dévelop. 10080 m²

7) FILATURE BÂTIMENT 1920 :

Bâtiment contigu au précédent

Bâtiment élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un étage

Sol béton armé sur poteaux béton armé

Toiture-terrasse recouverte de petits sheds vu la mauvaise étanchéité
de la toiture-terrasse

surface bâtie 1710 m²

surface développée 5130 m²

8) FLAMBAGE :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

Toiture sheds

Couverture tuiles mécaniques

surface bâtie 150 m²

9) ATELIER ELECTRIQUE :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée à grande hauteur

construit en maçonnerie de briques

Couverture 2 pans tuiles mécaniques

Sol ciment

surface bâtie 153 m²

10) ALTERNATEUR :

Bâtimen~~t~~ contigu au précédent même construction

surface bâtie 100 m²

11) SALLE MACHINE À VAPEUR :

Bâtimen~~t~~ contigu au précédent

Construction briques charpente métallique avec verrière en partie supérieure

Couverture en tuiles

1 pont roulant Grande hauteur

surface bâtie 260 m²

12) HANGAR À COTON :

Bâtimen~~t~~ élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

Construction maçonnerie de briques

Couverture tuiles mécaniques

Sol ciment

2 ponts roulants

surface bâtie 648 m²

13) CHAUFFERIE :

Bâtimen~~t~~ élevé sur terre-plein d'un rez-de- chaussée à grande hauteur

Construite en maçonnerie de briques et bardage en tôle ondulée

Couverture tuiles mécaniques

Sol ciment

Cheminée d'usine

Hauteur 55 mètres

surface bâtie 192 m²

14) HABITATION :

Bâtiment élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage
greniers mansardés au-dessus
Construite en maçonnerie de briques
Couverture tuiles
Sols parquets et carrelage

surface bâtie 135 m²

1:1000

T

Nord

FRAIZE CENTRE

de

Eglise

o

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

SUR LE CHAUD MOULIN

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

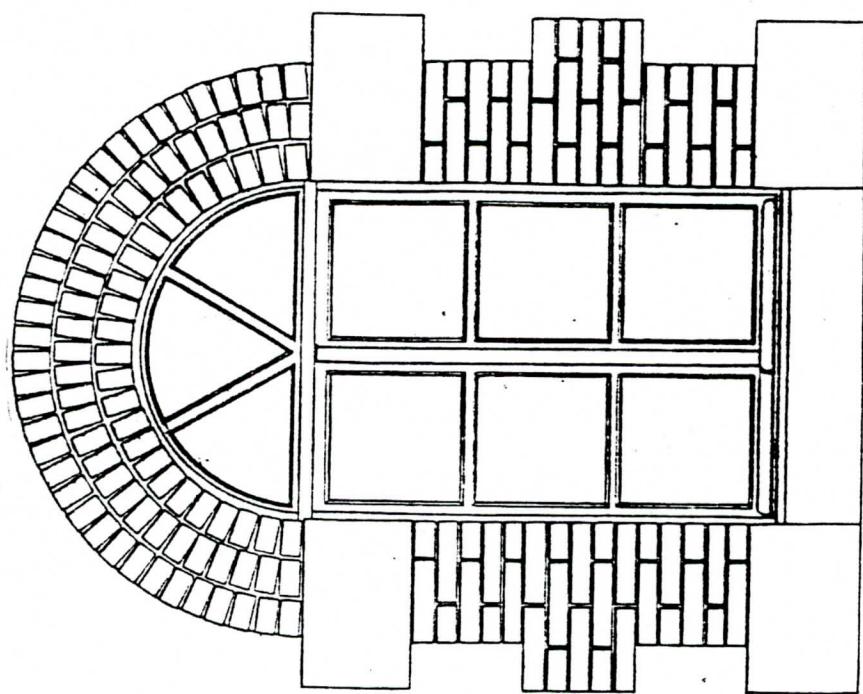
294

295

296

297

298



L A

R E C O N V E R S I O N

CONTEXTE URBAIN DE LA RECONVERSION

La reconversion du bâtiment va devenir un des points forts d'une opération de restructuration urbaine. Mais attention, il n'y a pas de solution toute faite.

La reconversion prendra alors son véritable sens à la fois comme préoccupation, principe à faire valoir, mais aussi comme moyen au service d'une politique plus large d'aménagement du cadre de vie. Car, pour ce qui concerne FRAIZE, l'urbanisme est conditionné par la filature située en son centre. Les voies annexes reliant la rue du pont de la Forge à la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, ainsi que la rue de l'Eglise sont réduites à un sentier.

Pour se rendre rue Eugène Mathis, il n'existe même pas un chemin piétonnier de travers.

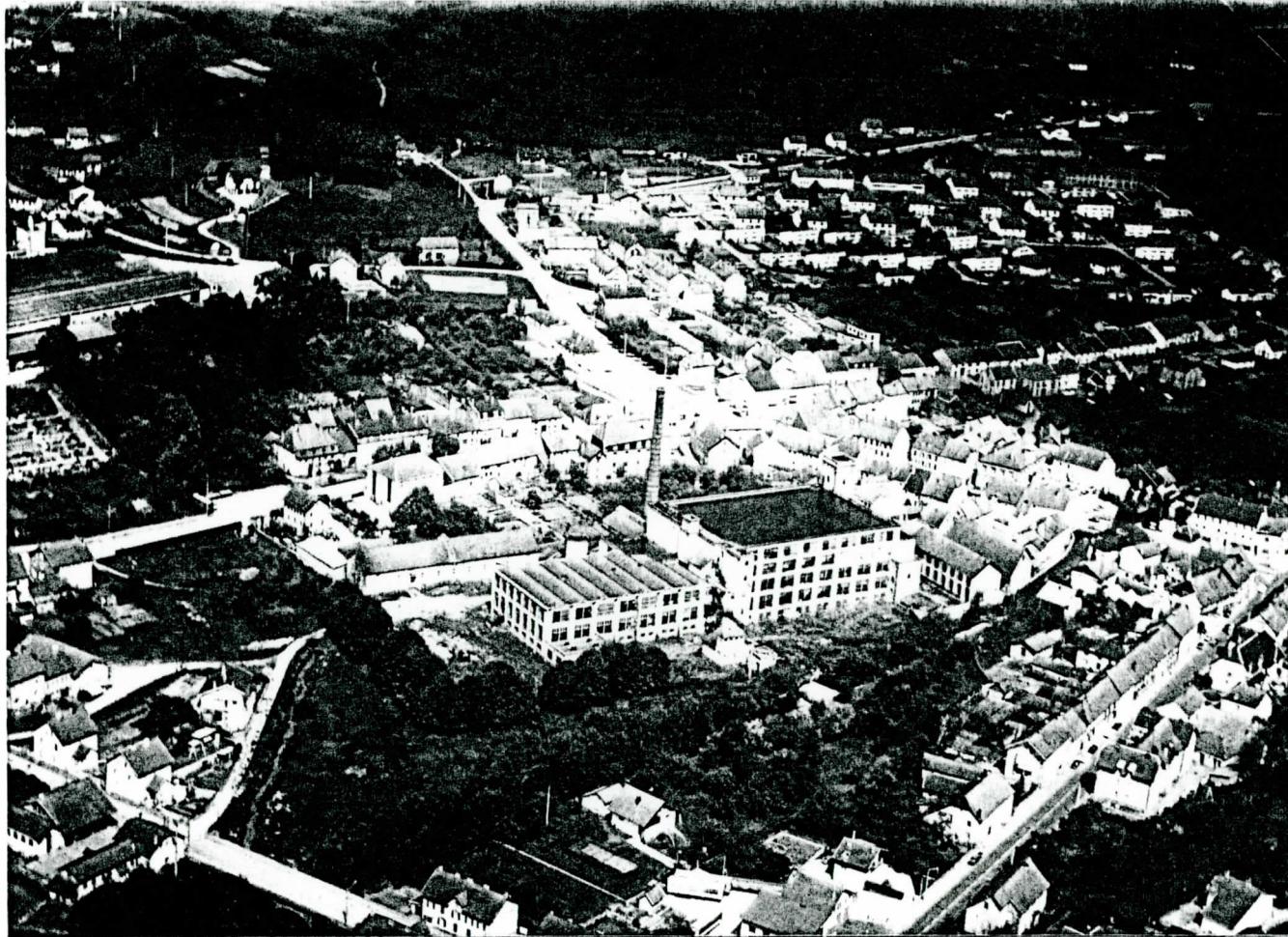
Ce qui est encore plus remarquable dans FRAIZE, c'est qu'il n'existe aucune rue ou même sentier ou cheminement piétonnier le long de la Meurthe, qui est pourtant un élément appartenant à FRAIZE.

Enfin, les places de stationnement sont rares.

Tout cela donne beaucoup d'éléments de traitement dans cette reconversion.



Au centre du tissu urbain et au centre de FRAIZE, le bâtiment de la filature est longé par la Meurthe sur sa façade Sud



Au centre du tissu urbain et au centre de FRAIZE, le bâtiment de la filature est longé par la Meurthe sur sa façade Sud

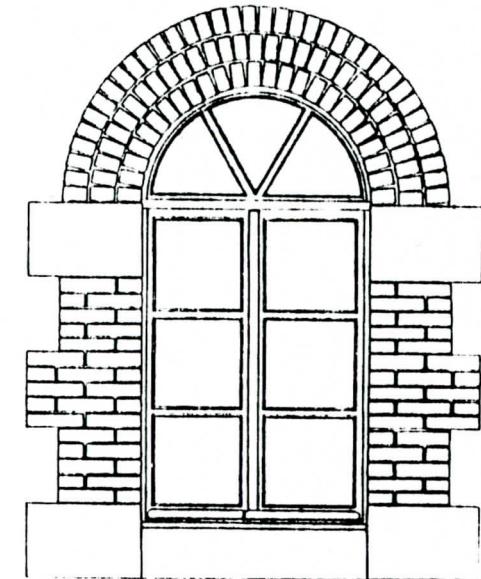
A M É N A G E M E N T

O U

R E V I T A L I S A T I O N

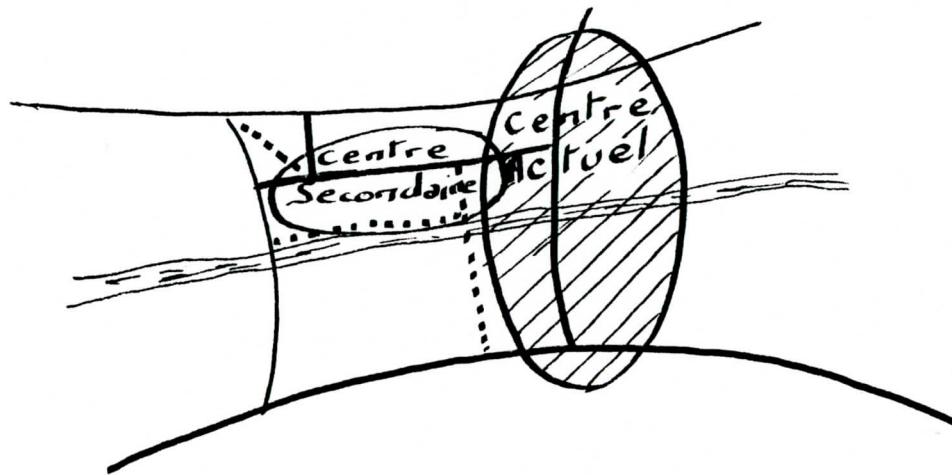
D U

C E N T R E



- AMÉNAGEMENT OU REVITALISATION DU CENTRE -

Proche du centre, un centre secondaire est un atout indéniable pour un centre existant.



Le centre traditionnel bénéficie d'une attractivité limitée du fait de la mauvaise utilisation de ses accès, du peu de stationnements, et ne pas oublier non plus le déclin d'un centre suite à la création d'un hypermarché.

Mais des solutions sont possibles pour le redémarrage d'un centre : magasins populaires de taille modeste qui constitueront un nouvel élément d'animation du centre ; ne présentant pas le même type de produits, ils ne seront pas concurrencés par l'hypermarché.

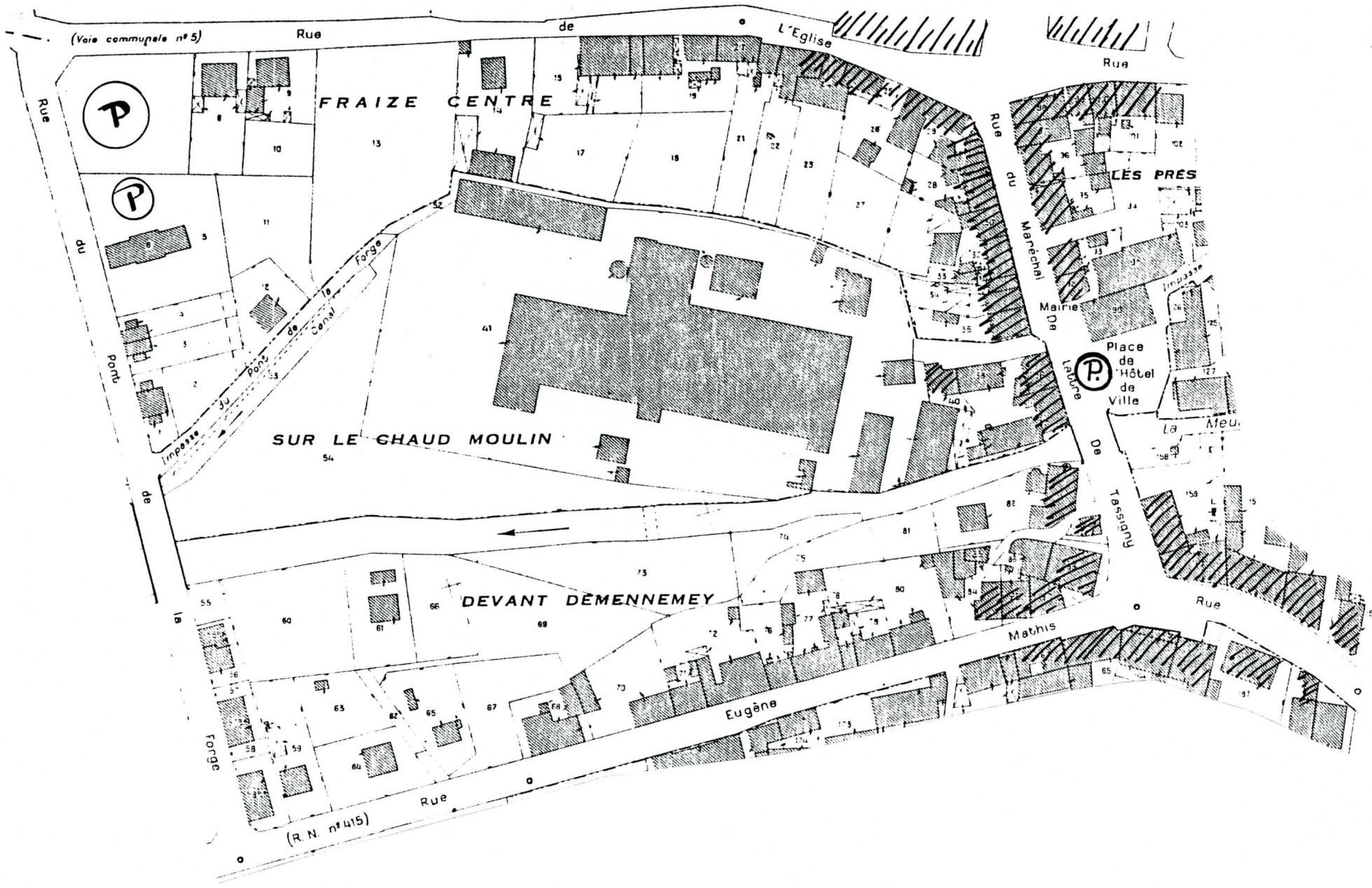
Sur les quelques rayons identiques à ceux de l'hypermarché, à qualité égale, ils peuvent même concurrencer ce dernier par une politique de prix tout à fait comparable.

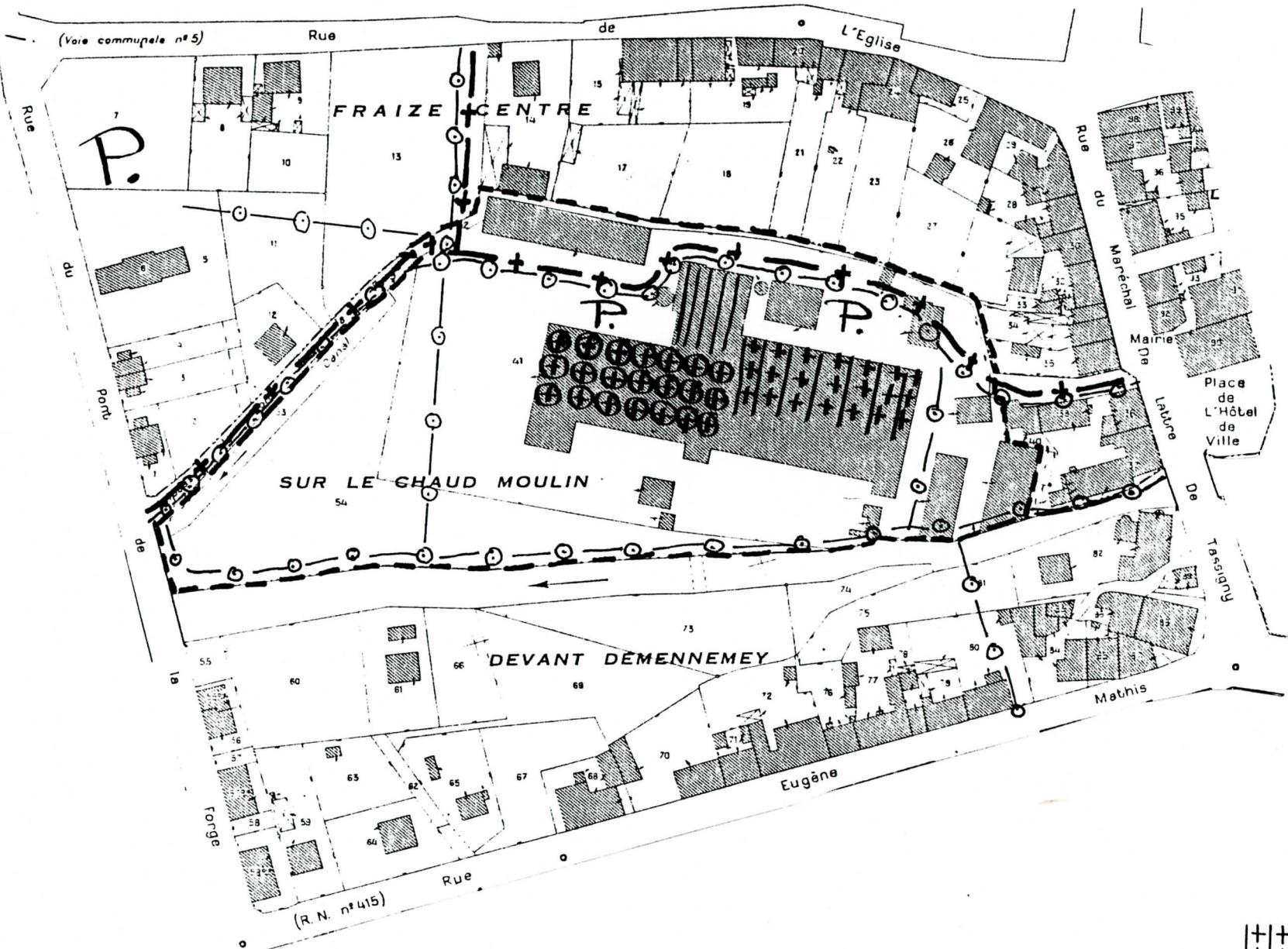
Et surtout ils laissent un créneau disponible au centre pour les commerçants dynamiques .

En fait déplacement de l'hypercentre par l'utilisation effective de parkings, ce qui permettra de soulager d'autant la voirie centrale.

Regain d'attractivité globale du centre par le renforcement et la diversification des équipements à créer ; attractivité accrue des commerces préexistants en améliorant l'accessibilité et les conditions du déplacement interne.

En conclusion, il faut prendre conscience de l'importance du rôle d'une implantation commerciale dans le développement d'un centre ville, par la réalisation du réseau de voies réservées aux piétons, cheminements agréables, et bien sûr association de possibilités de stationnement.





PROJET

+
 + + +
 + + + +
 Equipements
 Commerces

(+) Petite Industrie - Artisanat

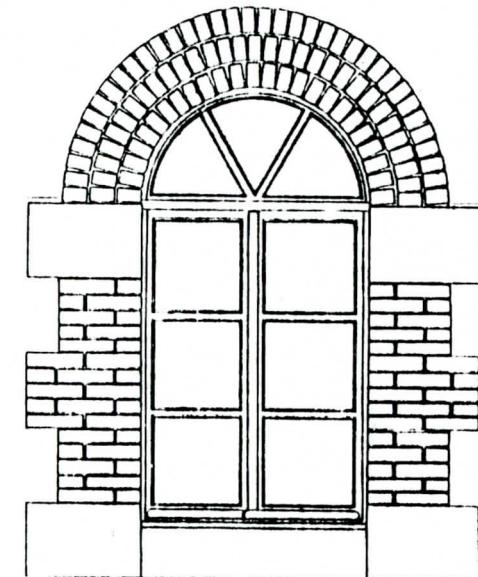
— + — Liaison par rue de la Rue de l'Eglise, de la Rue du Pont
 de la Forge et de la Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

— o — Cheminement piétonnier

P. Stationnement

P R O G R A M M E

R E C O N V E R S I O N



TROIS FONCTIONS PRINCIPALES PREVUES PAR LA REDONVERSION :

- *activités industrielles et commerciales*
- *habitat*
- *équipements*

Volonté de mise en valeur de l'architecture de la filature du siècle dernier par la conservation de tous les éléments de décor, tels que les linteaux cintrés, la découpe des fenêtres, les différents appareillages de briques.

Parti de la reconversion de conserver sans modifications les façades, représentant le témoignage de l'architecture de décor de l'industrie du XIX^e siècle, avec le développement de l'idée d'un quartier qui a un dedans, idée d'intériorité.

La filature est un rapport d'échelle pour l'habitat entre un bâtiment industriel de 4 étages et le bâti traditionnel de 2 niveaux qui caractérise l'habitat de Fraize.

Mais pour le programme, tout dépend des besoins de la commune, et d'autre part de la capacité des locaux.

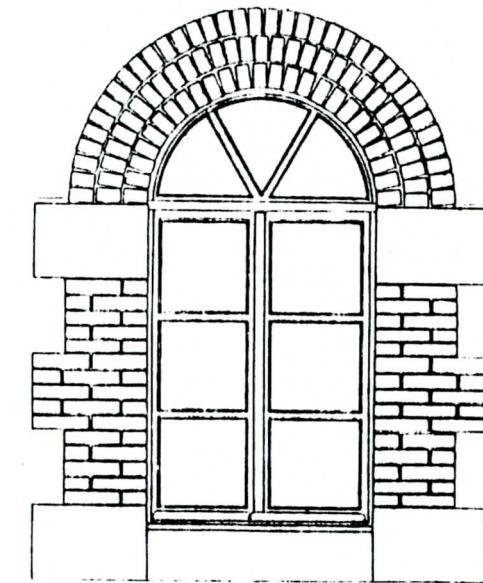
Tout programme n'est jamais figé, et pourra toujours être modifié, précisé ou complété.

A C T I V I T É S

I N D U S T R I E L L E S

E T

C O M M E R C I A L E S



DEMANDE :

*Manque de travail dans une région durement touchée par la crise textile,
mais possibilité de trouver des débouchés vers d'autres filières, par exemple la
transformation de la matière première, tel que le bois, en production de biens
dont la région est riche, mais que l'on importe pour l'instant.*

*Mais attention, ne pas étouffer l'entreprise artisanale en l'enfermant dans
une cellule trop rigide et non extensive qui constituerait un frein à la croissance.*

SOLUTION :

Utilisation du bâtiment 1920, sur 2 niveaux, pour les petites industries et l'artisanat, de manière qu'il soit possible de rallonger le bâtiment vers l'ouest au cas de demandes supérieures.

Les surfaces de planchers pourront être modulées selon la trame par lots de différentes tailles avec des locaux communs.

Production de biens, qu'il s'agisse de productions finales de biens d'équipement ou de consommation durable (meubles, bâtiments....), ou non (pain, pâtisserie....), ou de production intermédiaire de biens livrables à d'autres entreprises (mécaniques....).

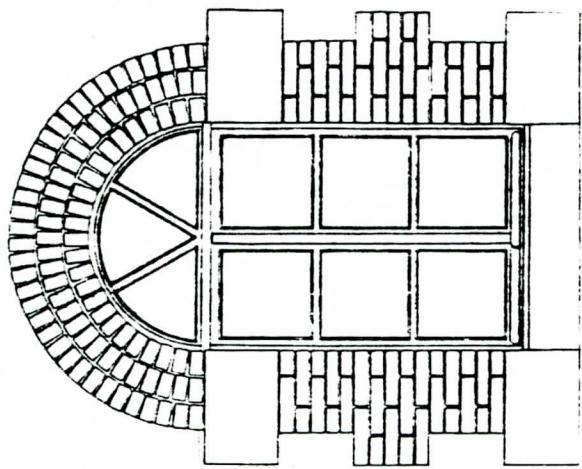
Proposition également d'utiliser le rez-de-chaussée du bâtiment 1900 pour d'autres fonctions :

- réparation, entretien, installation ou prestation de services,*
- distribution de produits revendus en l'état et ne faisant pas l'objet de production de l'entreprise :*
 - . boucherie-charcuterie*
 - . pâtisserie - dépôt de pain*
 - . coiffure*

- blanchisserie - pressing
- électricité - radio - TV
- épicerie
- mercerie
- optique - photo - jouets
- pharmacie
- tabac - presse
- Bar - PMU
- banque

Il faydra isoler phonique les différentes fonctions, ainsi qu'au niveau incendie pour scinder les 2 bâtiments.

Tout cela sera desservi par 2 parkings au sol, situés au nord du bâtiment 1900, ainsi que pour le bâtiment 1920.



73

HABITAT

DEMANDE :

En complément de l'habitat en maisons individuelles, des logements sociaux semblent nécessaires pour les emplois existants.

Beaucoup de logements existants ne disposent pas de tout le confort des constructions récentes.

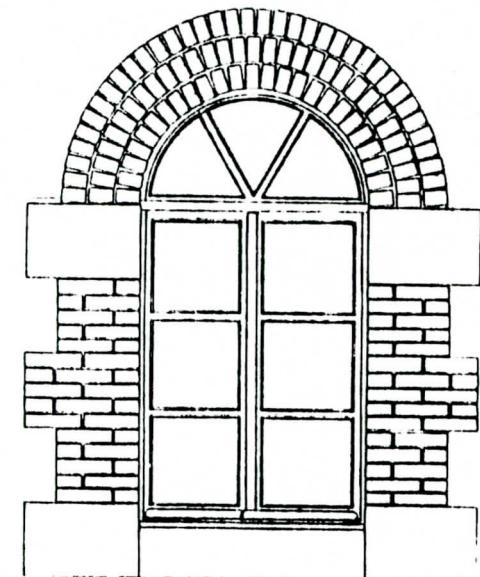
Exemple : les cités ouvrières à qui l'on greffe ces verrues sur les murs-pignons pour mettre le strict minimum au point de vue des commodités.

SOLUTION :

Environ 50 logements sociaux de 3 pièces en moyenne peuvent être aménagés dans le bâtiment 1900 sur les 4 niveaux en façade Sud donnant sur la Meurthe, et distribués par une cour intérieure au bâtiment, et sur les 2 derniers niveaux en façade Nord donnant sur la cour intérieure du bâtiment 1900 ; ils seront en dégradé et exposés direction Sud avec leur distribution par couloirs le long des baies de la façade Nord.

Les appartements seront tous de type duplex étant donné les grandes hauteurs sous plafond du bâtiment.

É Q U I P E M E N T S



DEMANDE :

Locaux pour jeunes et pour personnes âgées,

Bibliothèque municipale,

Salle de réunions, de formation

Cinéma,

Salle d'exposition.

SOLUTION :

Au premier niveau du bâtiment 1900, accessible par la tour, une surface importante donnant sur la rue intérieure :

- *bar foyer - terrasse*
- *cinéma*
- *salle de réunions*
- *galerie*
- *bibliothèque*

DEMANDE :

Salle des Fêtes

SOLUTION :

L'ancienne salle des machines à vapeur dans laquelle un balcon peut être aménagé, avec une salle de 250 places, avec sanitaires dans la salle de l'alternateur, avec des réserves dans la salle électrique.

La salle des fêtes sera desservie par le couloir des courroies aménagé en escalier pour les différents niveaux des équipements.

Entrée principale par l'angle entre la façade Est de la machine à vapeur, et la façade Nord du bâtiment 1900.

DEMANDE :

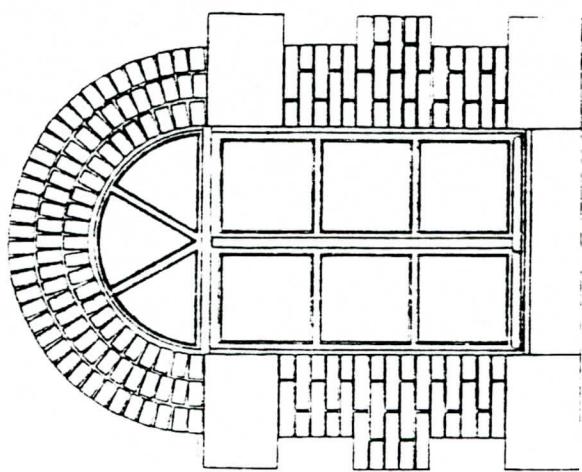
Parkings

SOLUTION :

Au Nord du bâtiment 1900 avec accès le long de la voie créée.

Au Nord du bâtiment 1920 avec le même accès.

Il est également possible de prévoir des parkings en sous-sol sous le bâtiment 1900 avec des réserves, et sous le bâtiment 1920 mais avec une dominante pour les réserves.



E S Q U I S S E S

SECTION A1

SECTION

(Voie communale n°5)

Rue

de

L'Eglise

Rue

du

Parking

Bains

du

Port

de

Canal

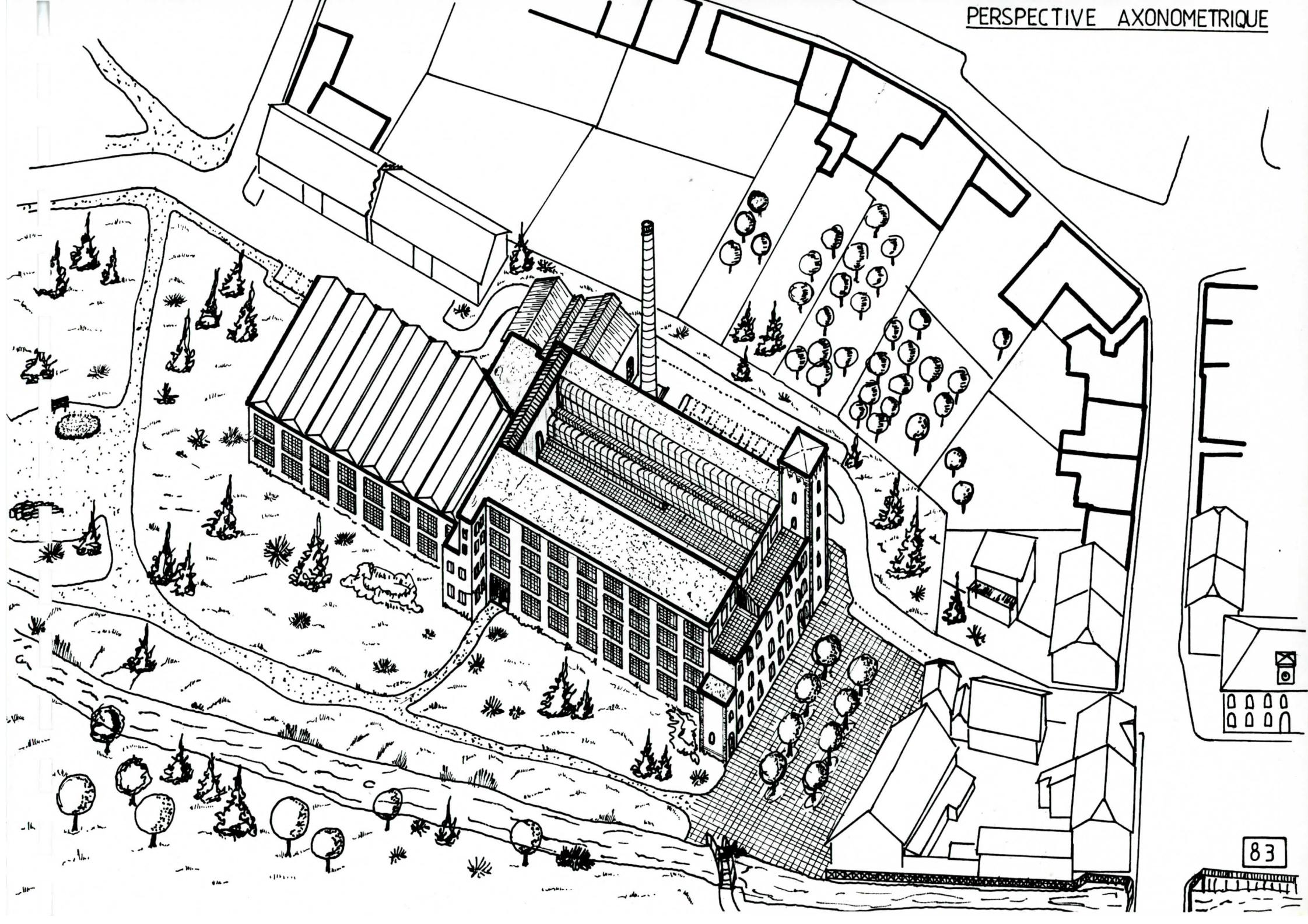
de

la

Meurthe

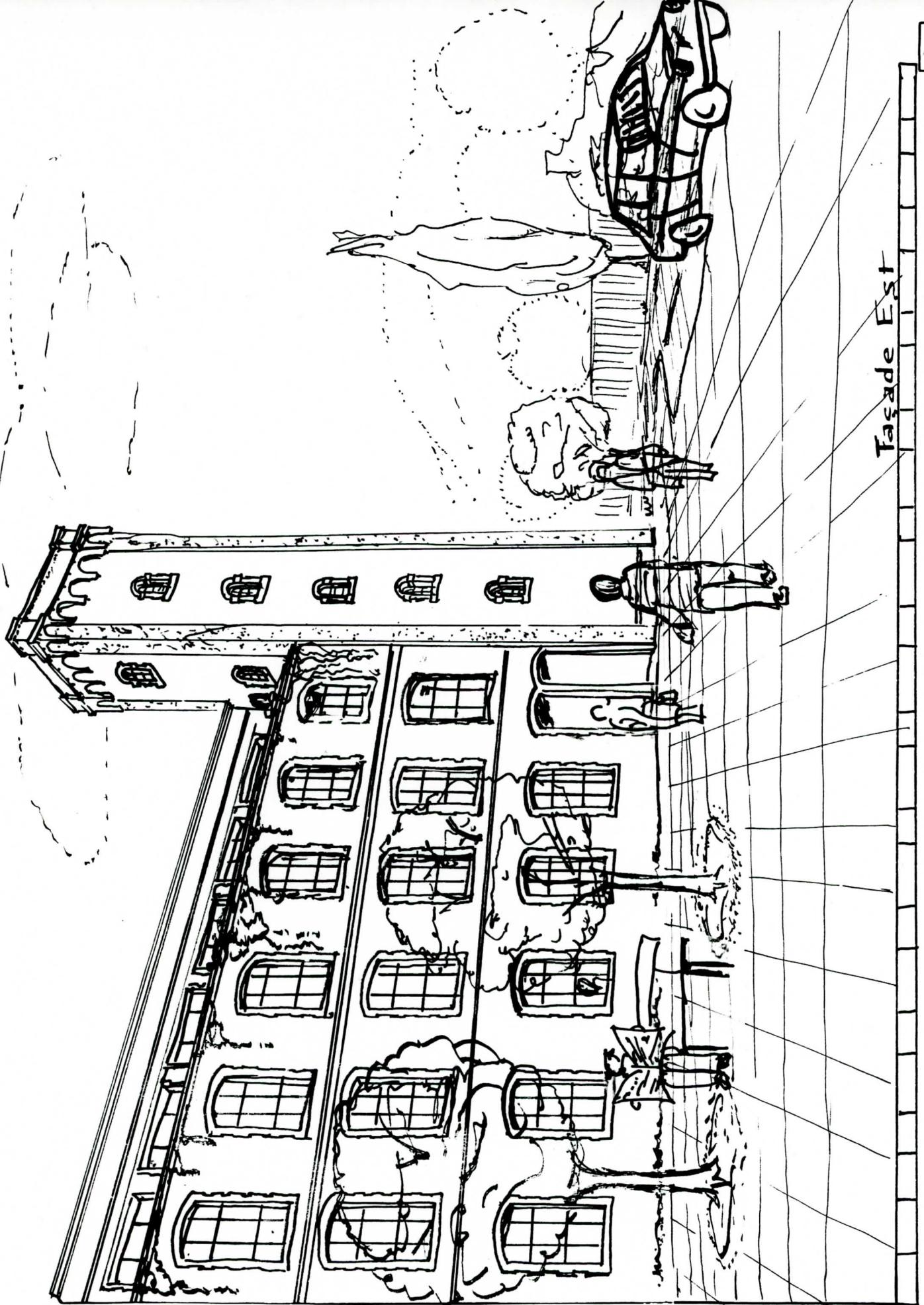
de

la

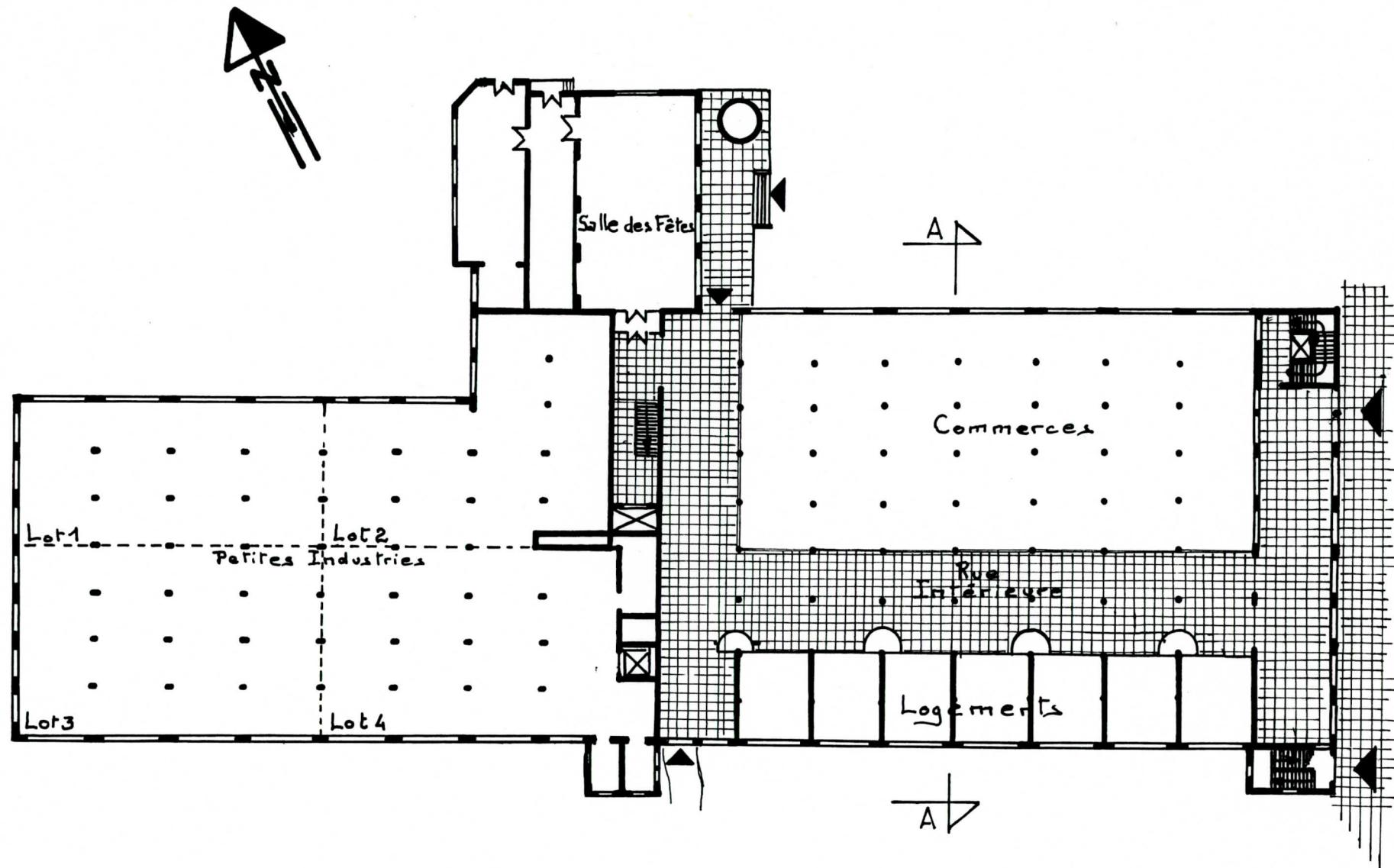


Façade Est

84



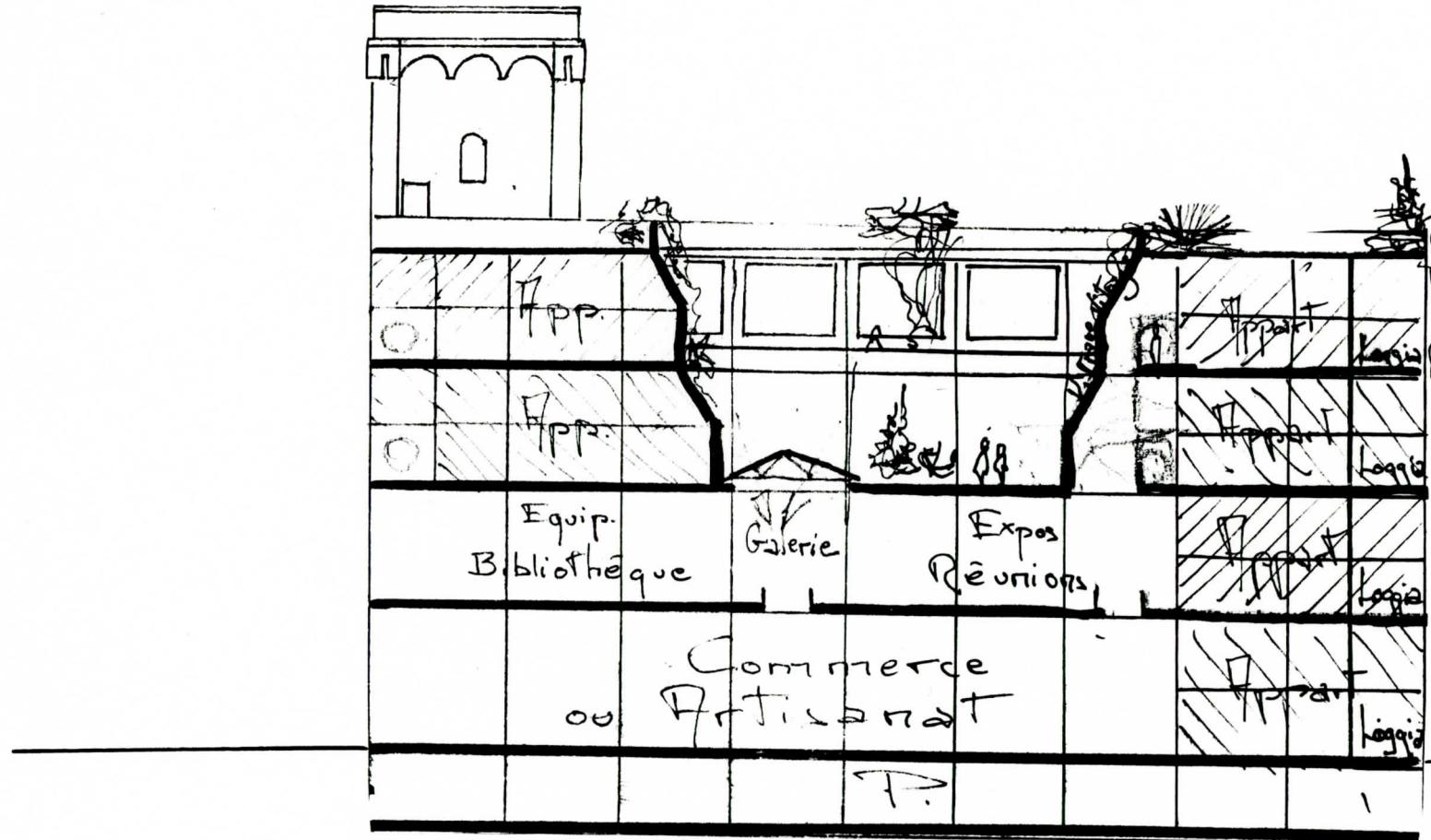
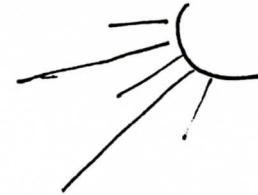
Esquisse REZ-DE-CHAUSSEE



1/500 N

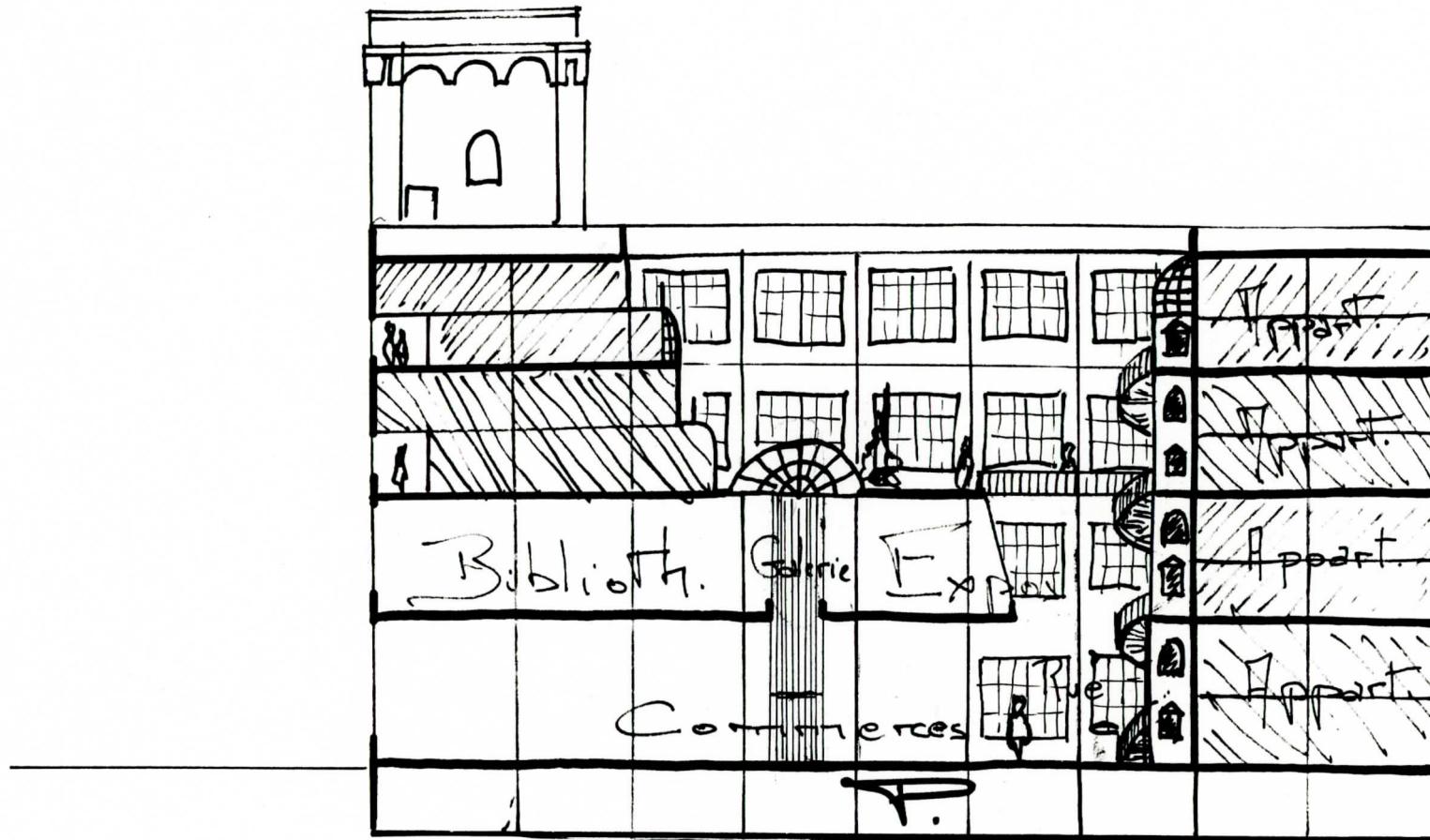
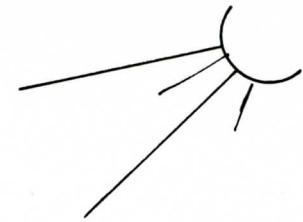
COUPE

Esquisse

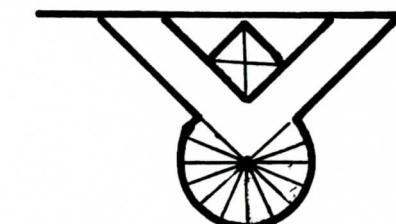
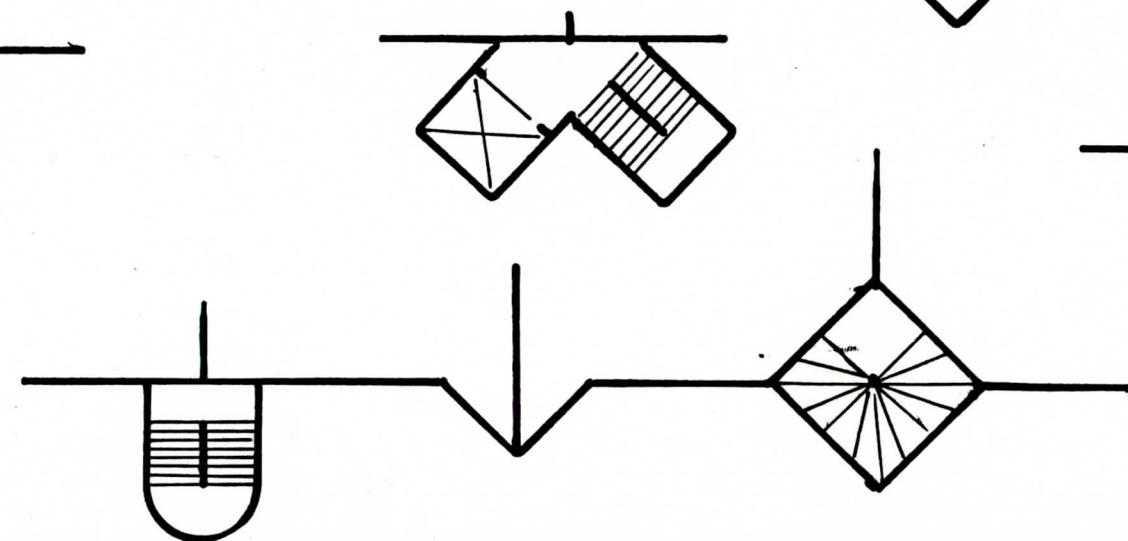
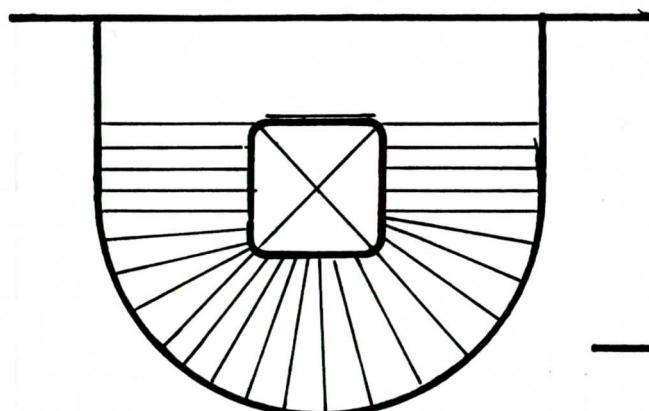
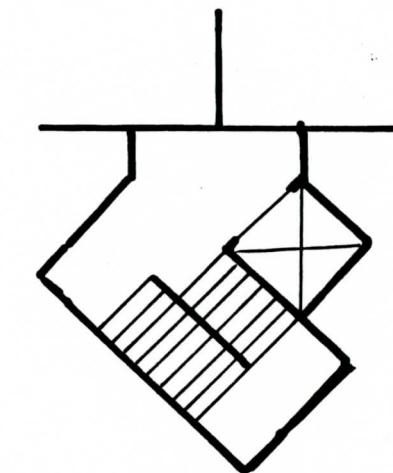
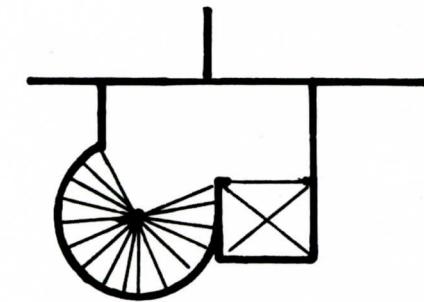
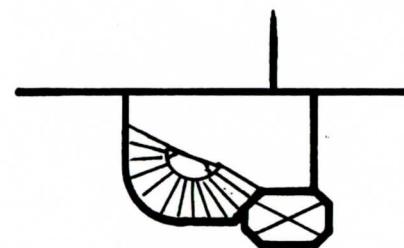
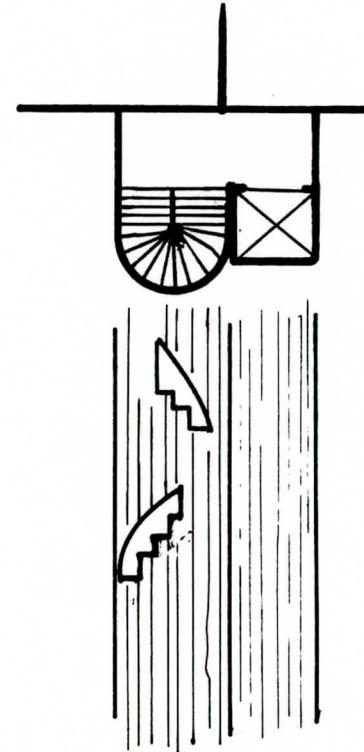
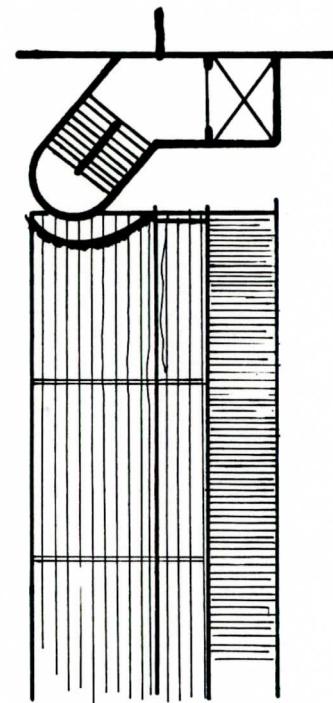


COUPE A-A

Esquisse

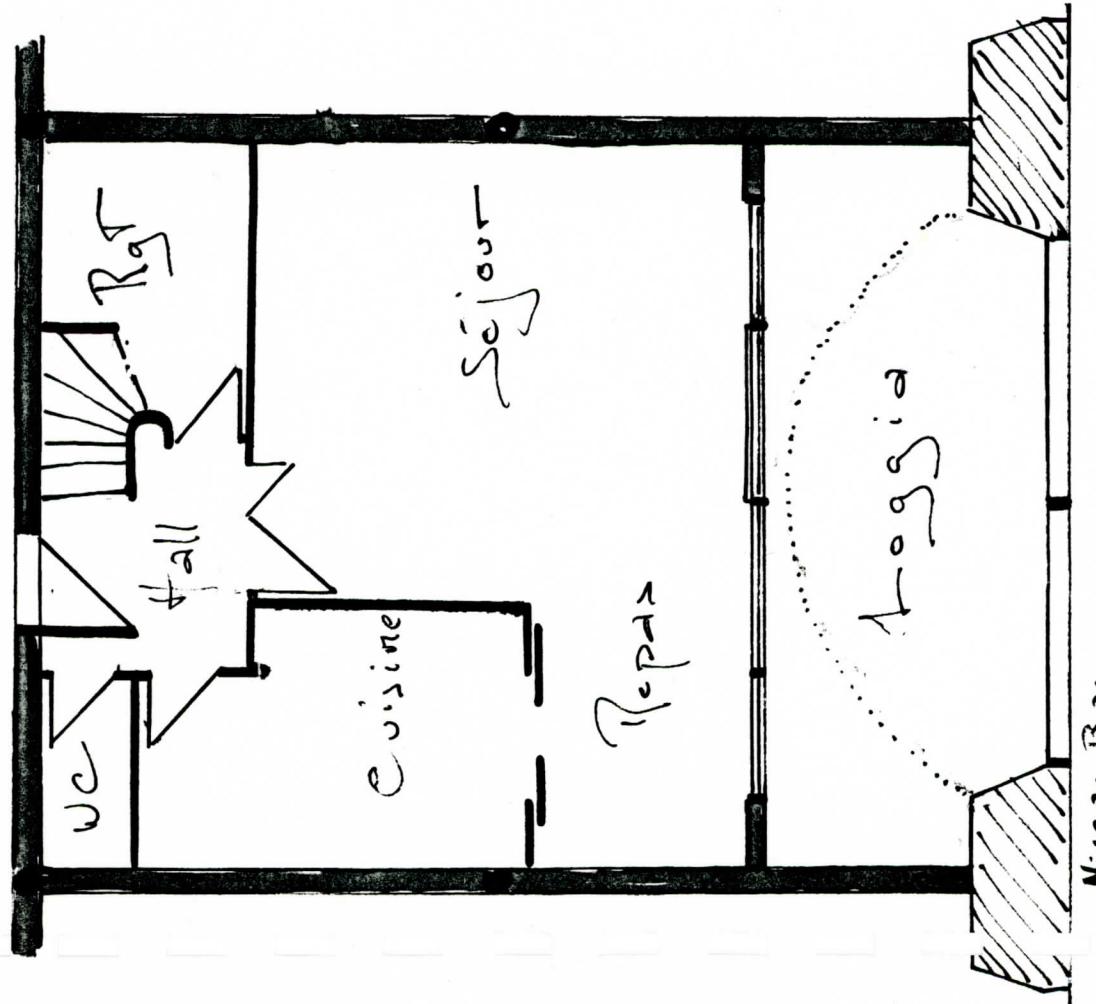


ESQUISSES des différents rythmes d'accès aux logements par la rue intérieure.

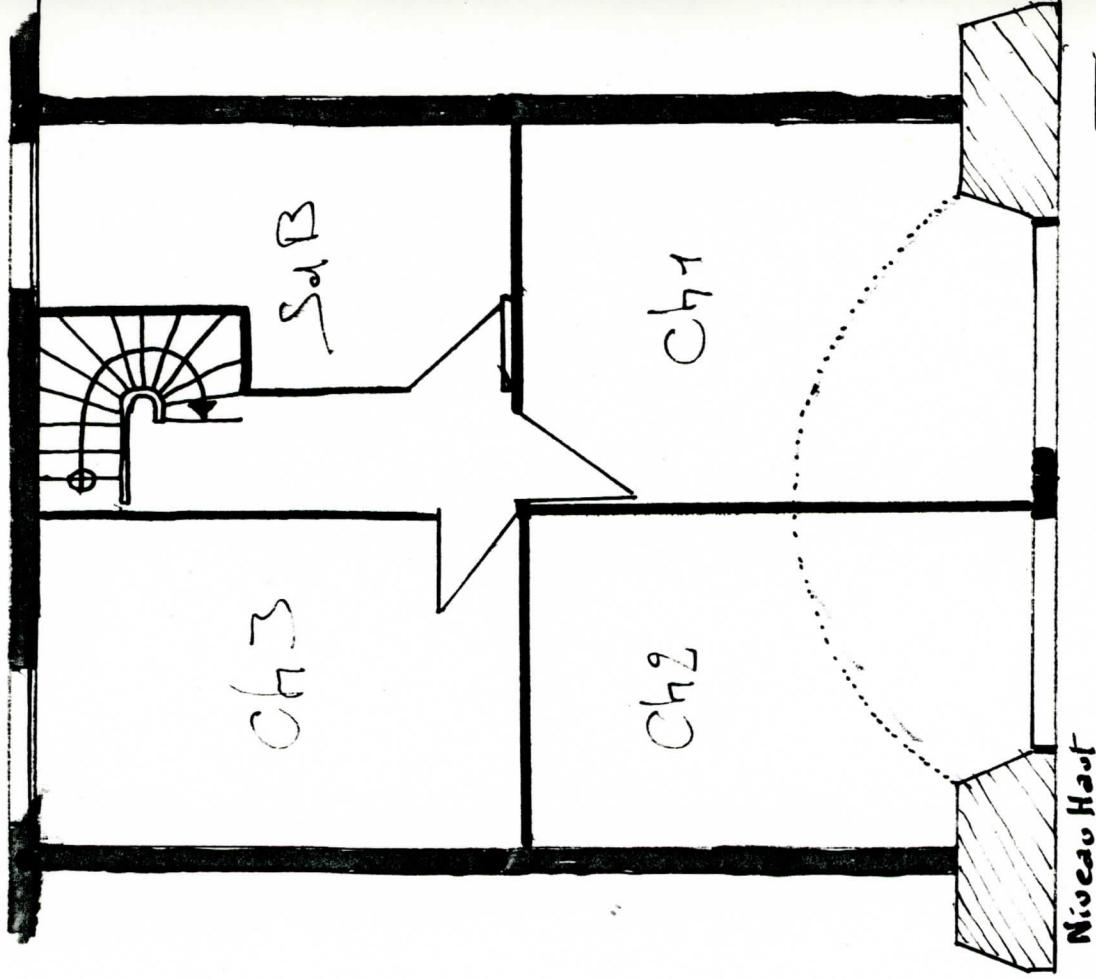


Esquisse de Logement Duplex

Passage

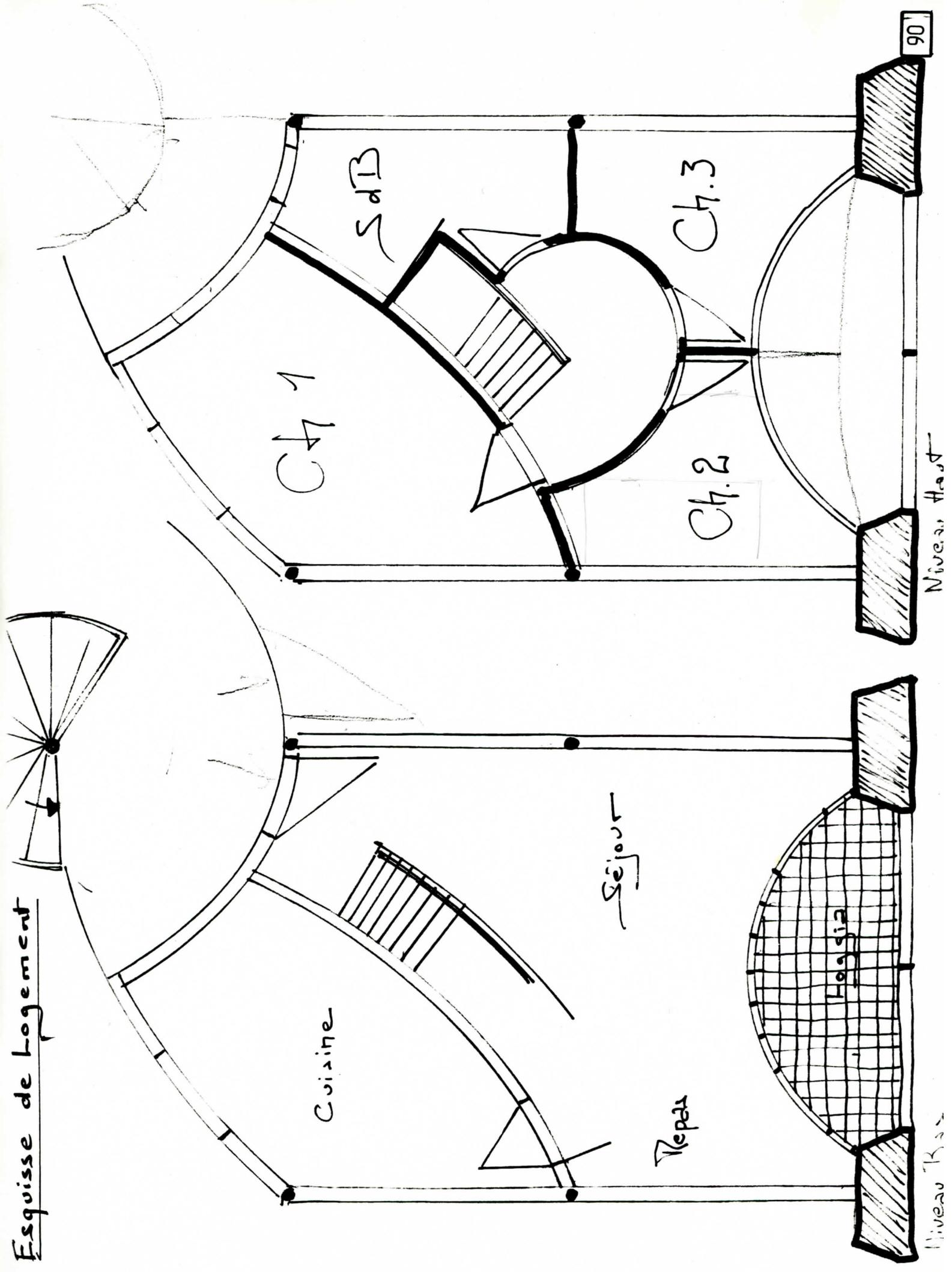


Niveau Bas

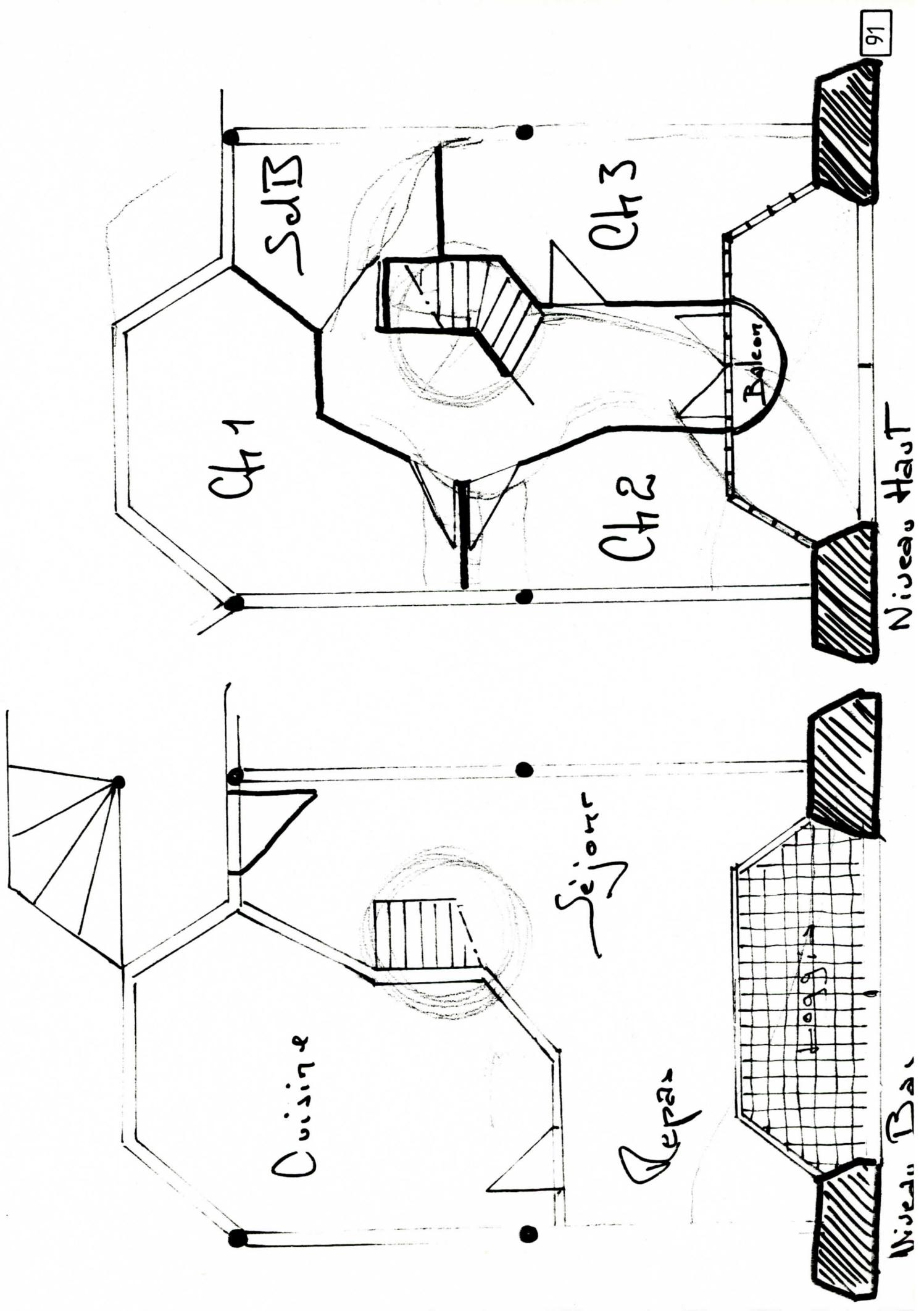


Niveau Haut

Esquisse de logement

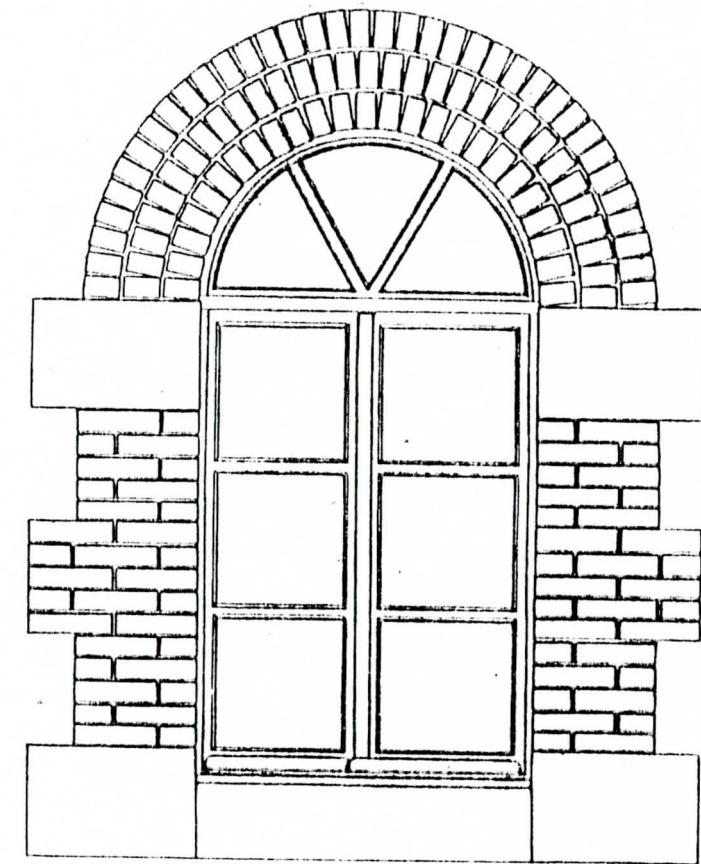


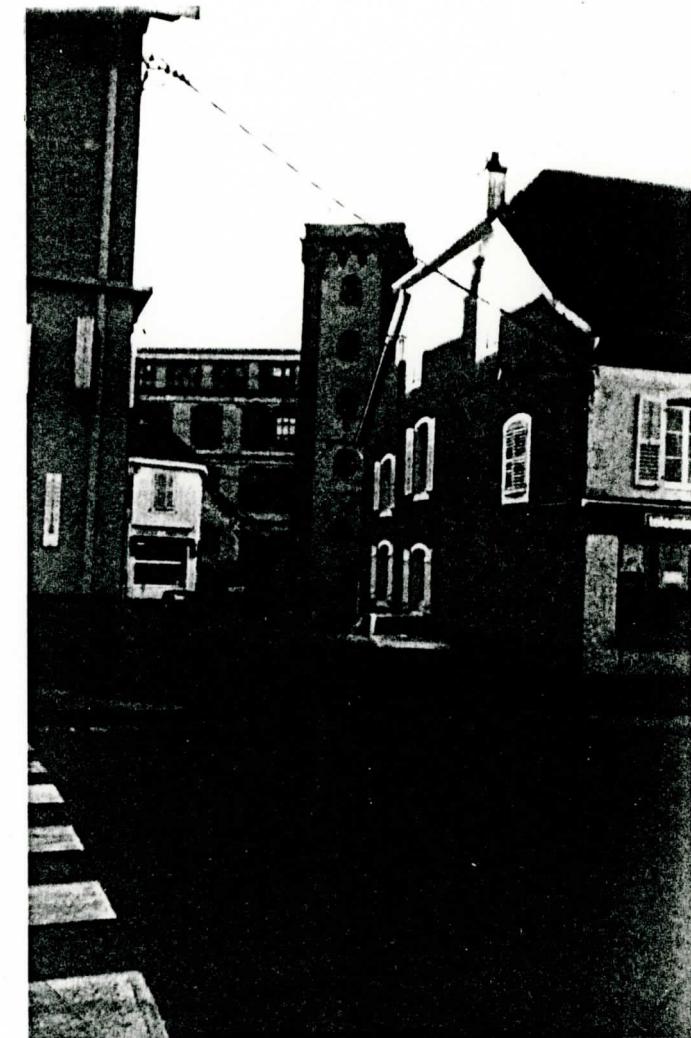
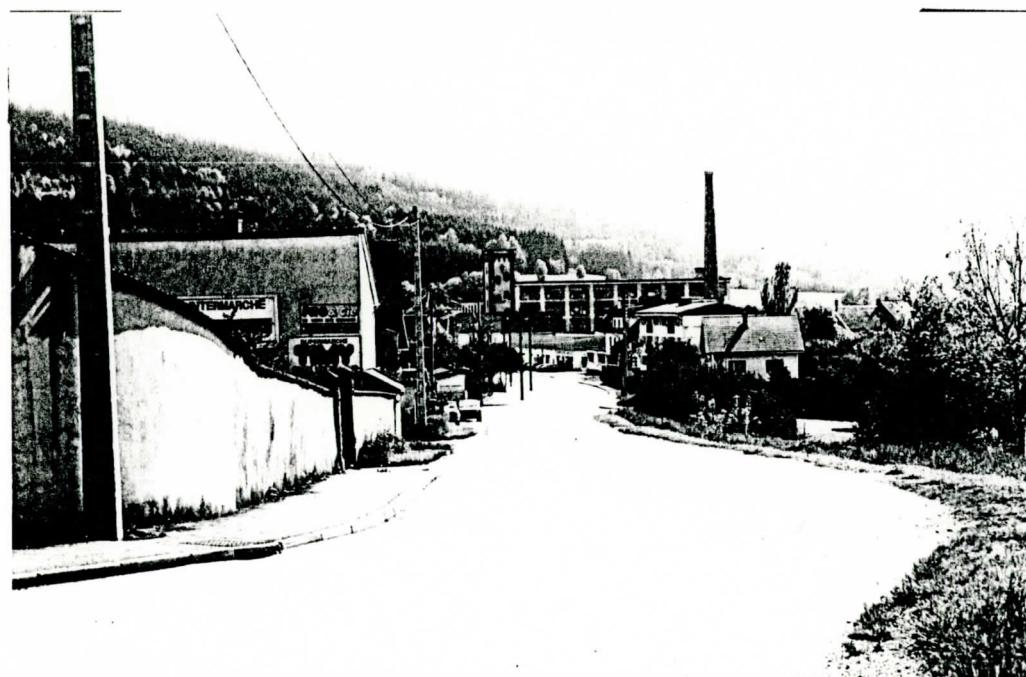
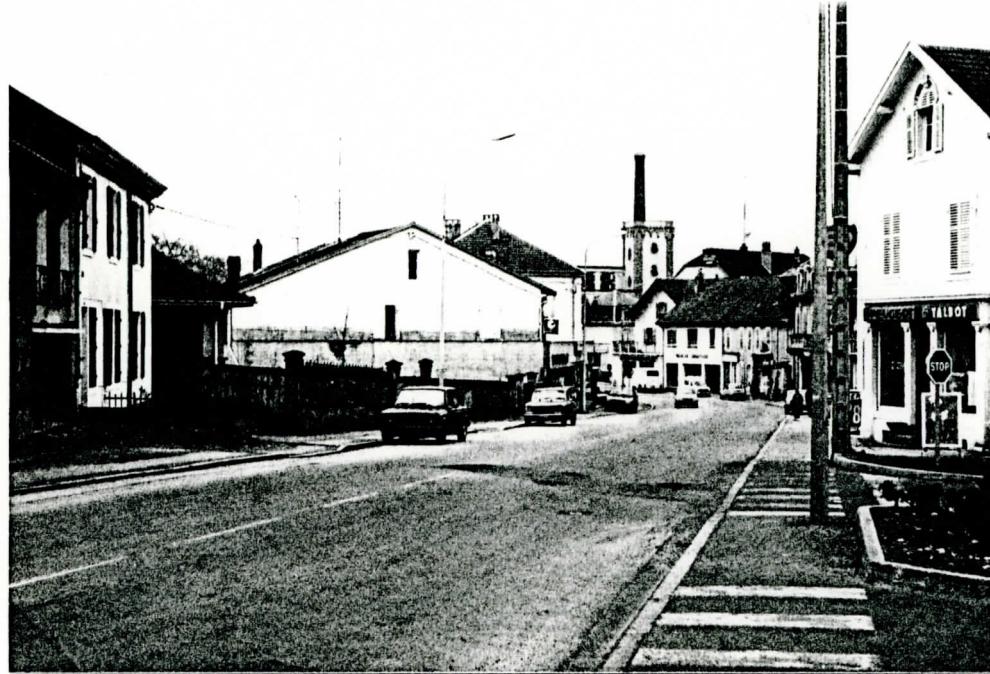
Esquisse de Logement.



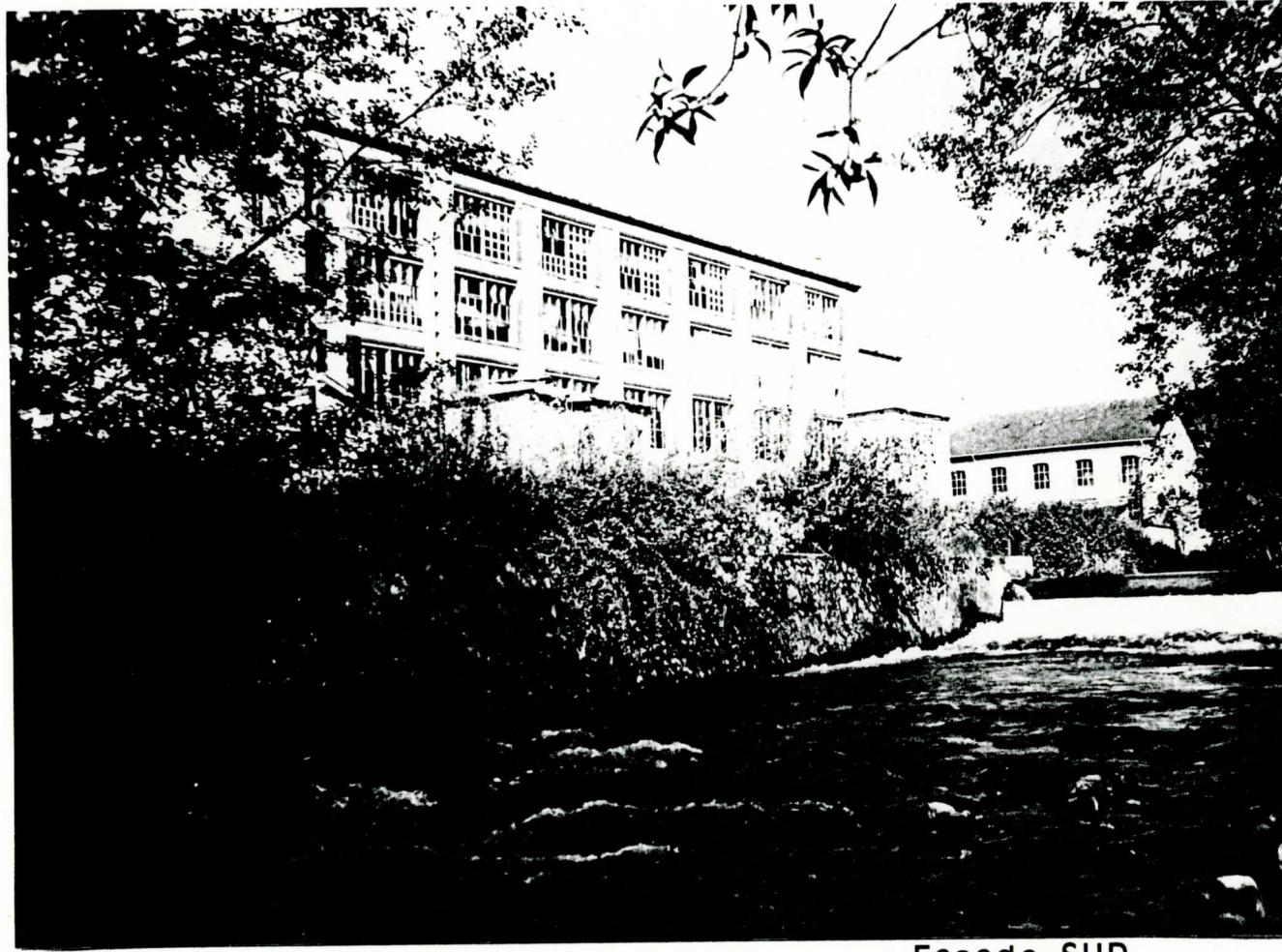
PLANCHES

PHOTOGRAPHIQUES





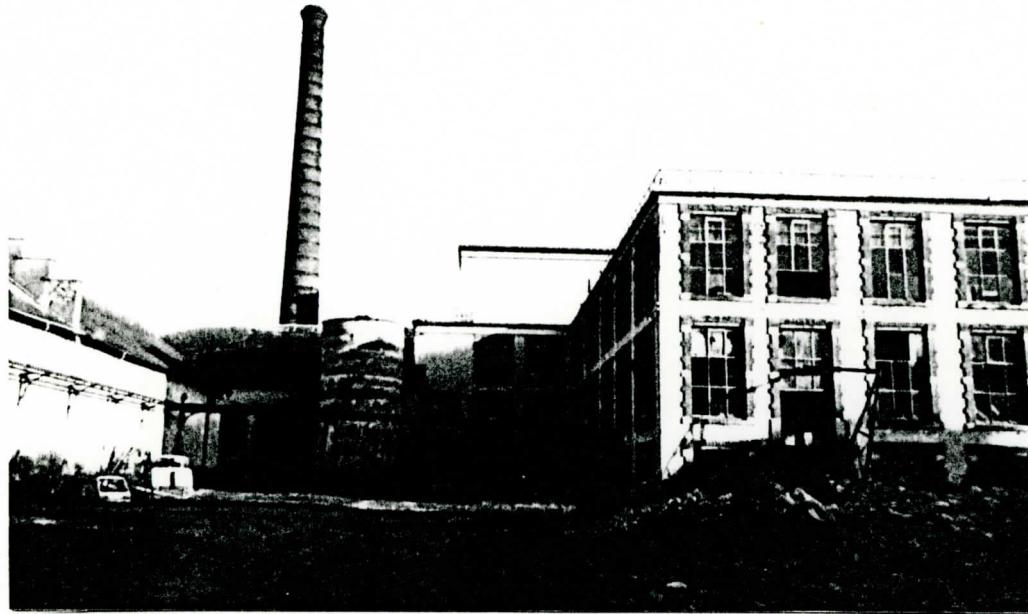
LES VOIES



Façade SUD



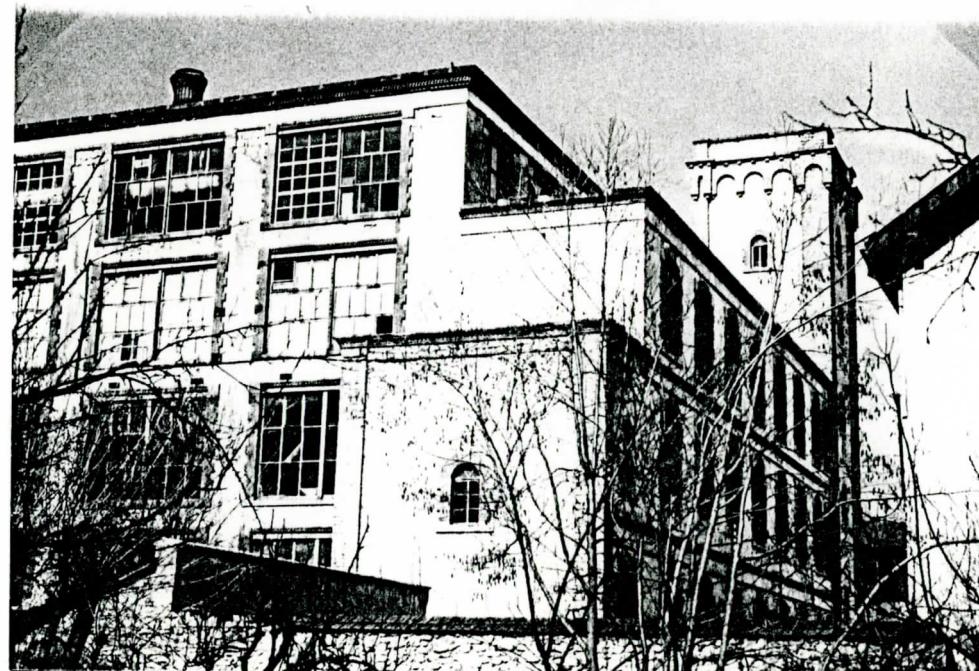
La MEURTHE



Ouest

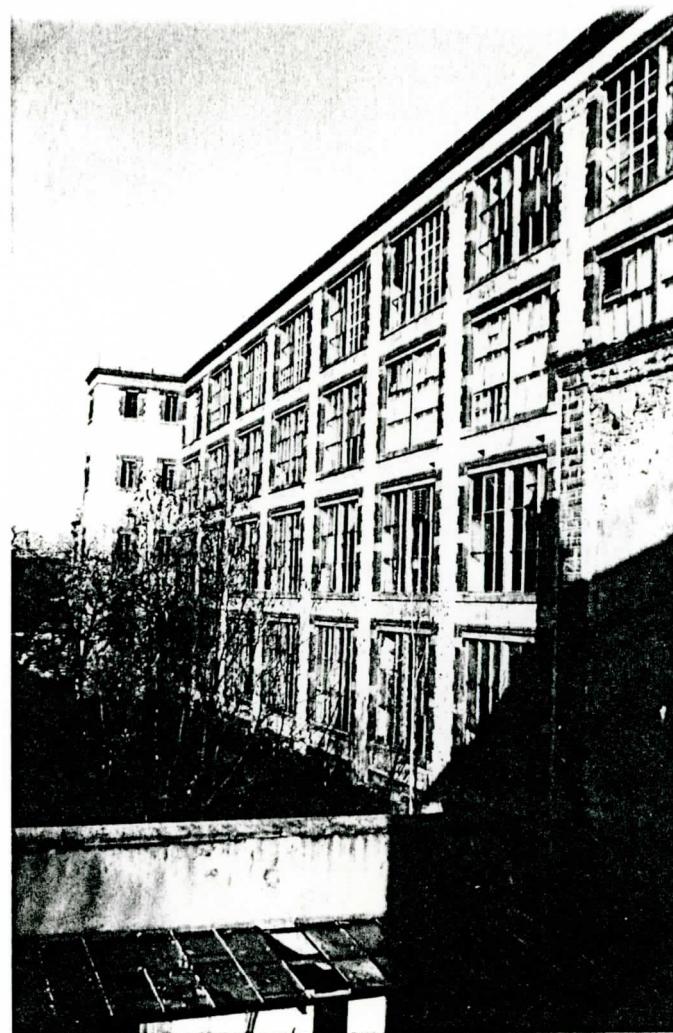


Sud



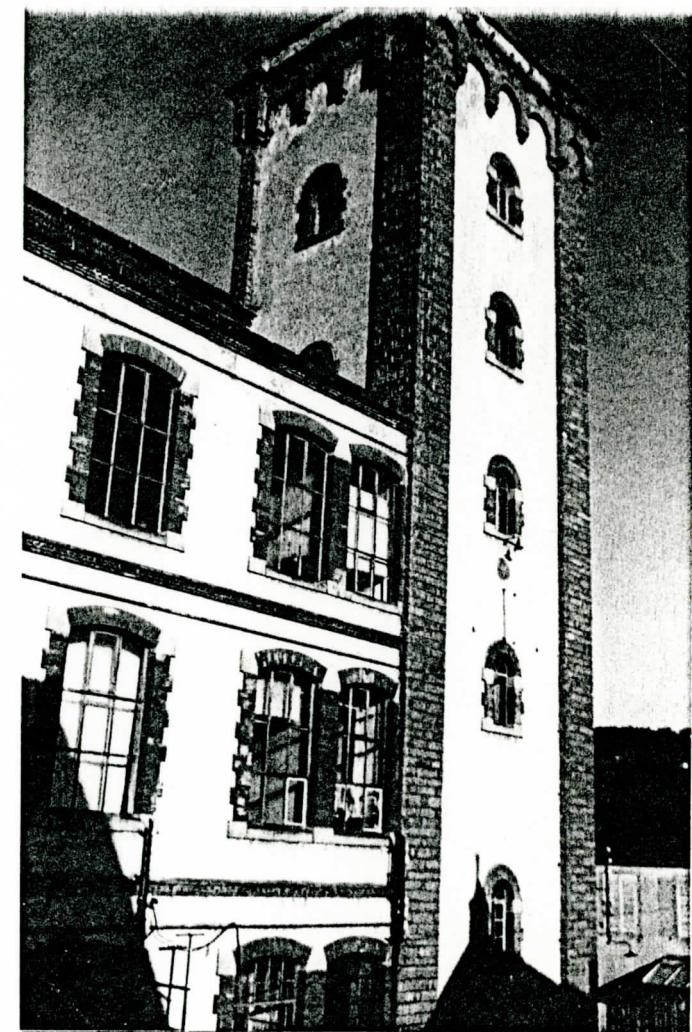
FACADES

Sud - Est

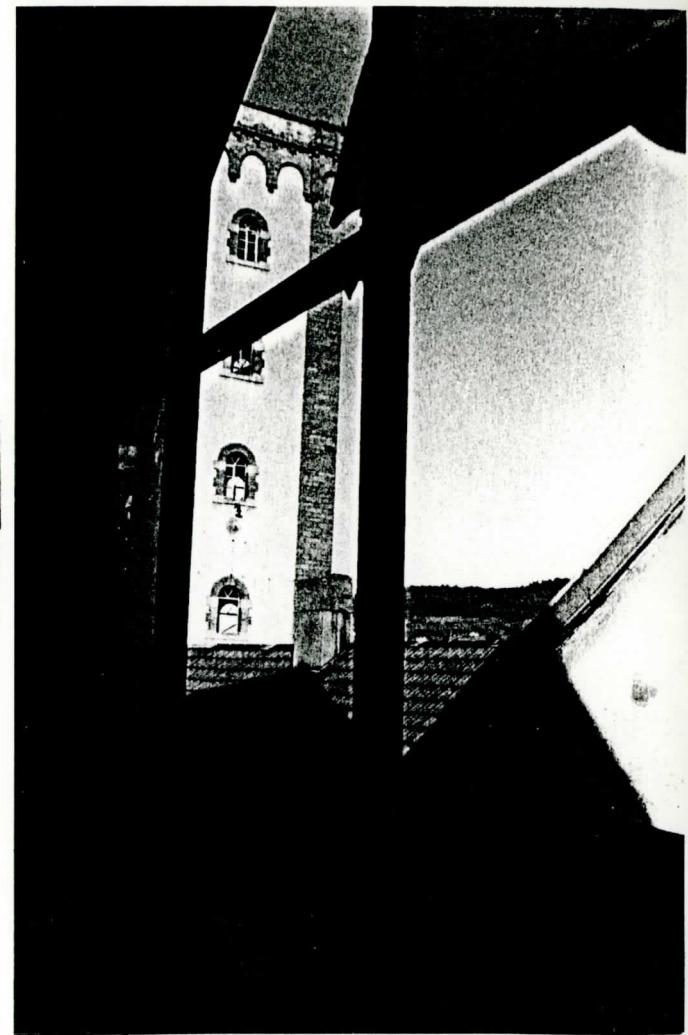
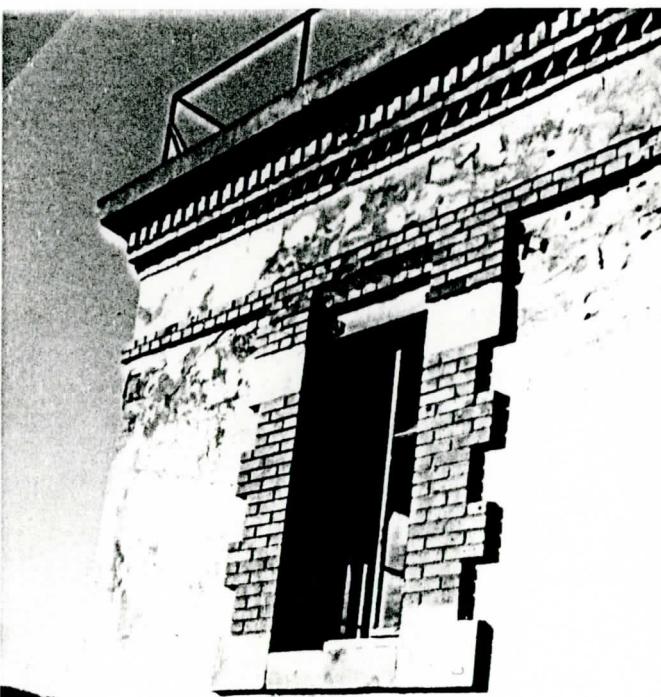


Sud

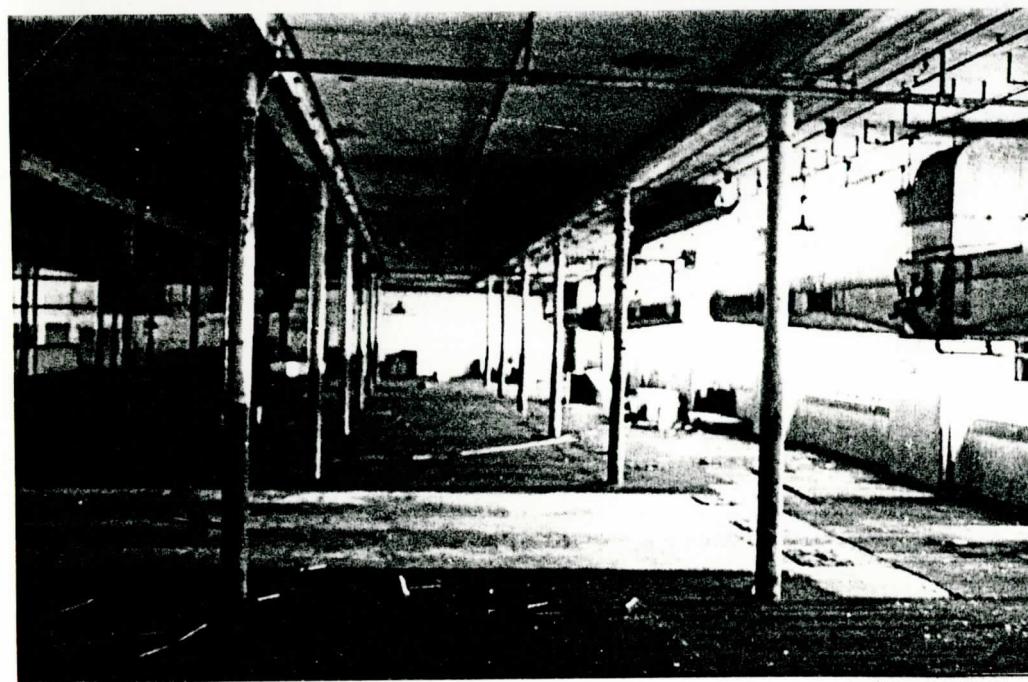
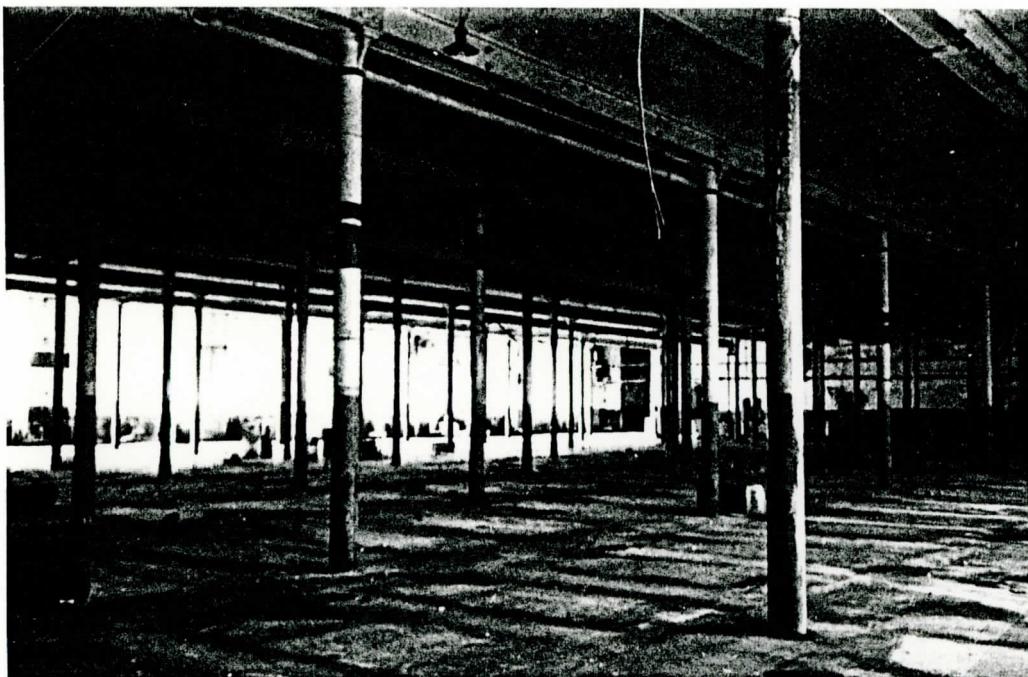
Façades



Est



Baies

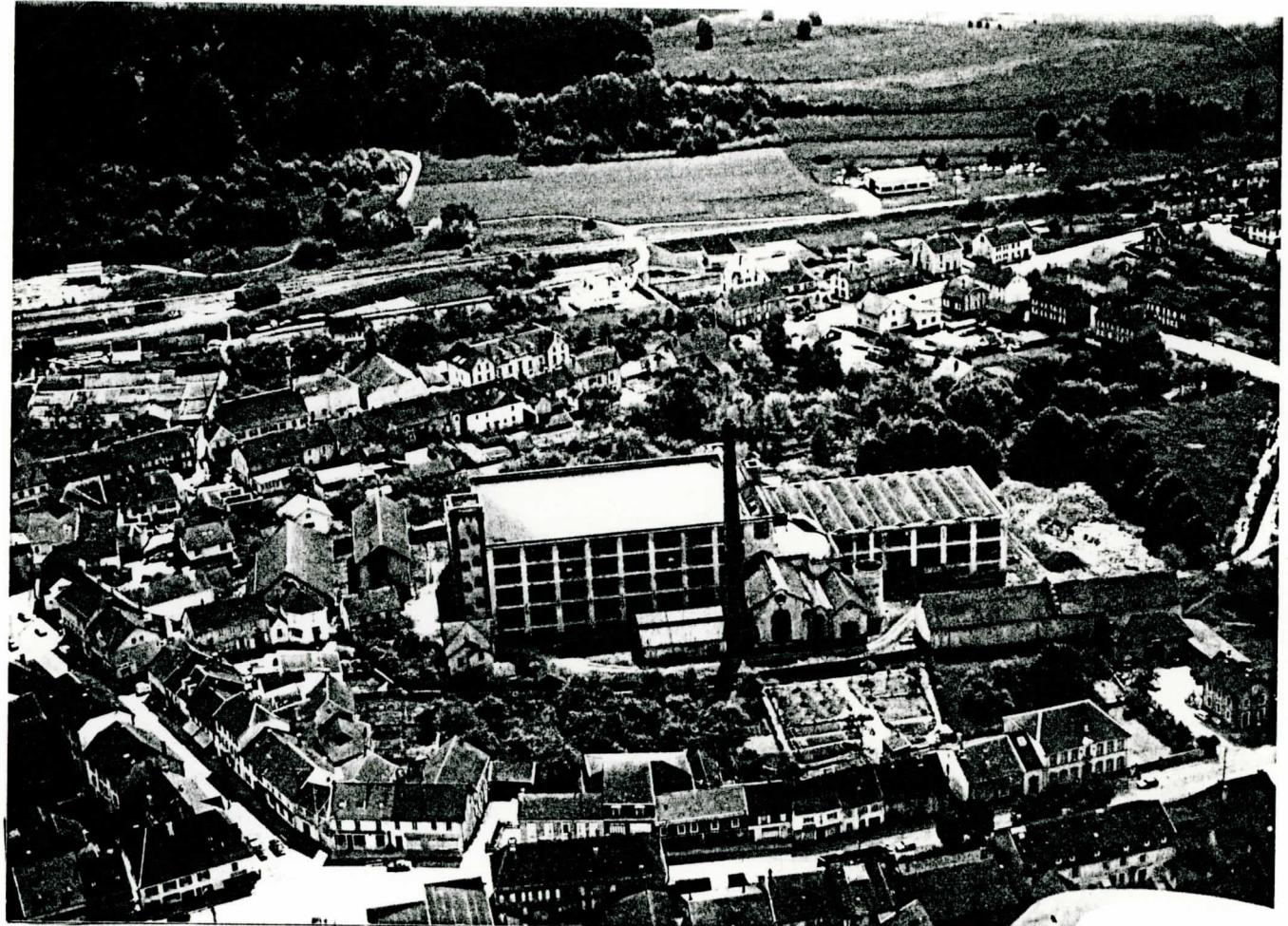


Bât. 1900



Bât. 1920

Vues Intérieures



Facade NORD

VUE AERIENNE

- C O N C L U S I O N -

La reconversion de la filature de FRAIZE ne peut être que la seule et bonne solution !

Un bâtiment industriel est en soi un patrimoine immobilier.

Constitué de surfaces importantes, d'espaces de bien meilleure qualité que la plupart des modèles ou systèmes agréés, il est un élément structurant d'un quartier, du repérage et de la trame urbaine.

"C'est aussi un témoignage des techniques de construction, d'appareillages et d'aménagements spécifiques au XIX^e siècle dont il ne reste plus beaucoup d'exemples.

La reconversion des bâtiments désaffectés à l'usage d'équipements collectifs permet aussi de recréer dans les quartiers des lieux de vie plurifonctionnels, et ainsi de remédier à un des défauts les plus graves de l'urbanisme moderne, à savoir le fait de morceler la ville en une série d'entités séparées les unes des autres, au point de généraliser la ségrégation des classes sociales et des diverses fonctions de la ville, de dissocier les lieux de l'habitat, ceux du travail et ceux des loisirs.

Certains bâtiments désaffectés permettent d'abriter sous un même toit l'habitat, les équipements les plus divers, ainsi que l'artisanat et des petites industries.

B I B L I O G R A P H I E

- LES VOSGES DU DONON AU BALLON D'ALSACE

Editions Jean-Pierre GYSS

- HISTOIRE DE FRAIZE ET DE LA HAUTE VALLEE DE LA MEURTHE

Victor LALEVEE - Editeur René FLEURENT - 1957

- UN COIN DES VOSGES : FRAIZE ET SES ENVIRONS

J. CORDIER - Editeur Ad. WEICK

- LE SIECLE DE L'INDUSTRIE 1789 - 1914

Collection "DE ARCHITECTURA" - François LOYER

- L'INDUSTRIE TEXTILE VOSGIENNE (1765 - 1981)

Georges POULL

- LES CHATEAUX DE L'INDUSTRIE - Tome I

Edité par les Archives d'Architecture Moderne et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

Lise GRENIER - Hans WIESER-BENEDETTI

- LA VILLE INDUSTRIELLE - Plaquette S.T.U. - Sept. 79

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

.../...

- *L'USINE DANS LA VILLE* - Plaquette S.T.U. - Févr. 79

Minsitère de l'Environnement et Cadre de Vie

J. de COURSON et C. LELONG

- *REVUE ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI* - N° 194 - Déc. 77

Reconversion

- *GEOGRAPHIE DE LA LORRAINE*

Presses universitaires de Nancy - Editions SERPENOISE

- *SOURCES INSEE :*

- *INVENTAIRE COMMUNAL Indicateurs Chiffrés*
- *INVENTAIRE COMMUNAL Cartes*
- *Recensement général de la population de 1982*

- *REUTILISER LES BATIMENTS DESAFFECTES*

Jean DETHIER

PIECES NON JOINTES PRESENTEES LE JOUR DE LA SOUTENANCE

- Montage dispositives pour situer la Filature
- Plan de situation
- Plans des différents niveaux
- Coupes
- Façades
- Perspectives
- Maquette volumétrique

Commune de FRAIZE

" SCI LE CHAUD MOULIN "

PROJET DE REHABILITATION ET DE RECONVERSION
DE LA FILATURE GELIOT A FRAIZE

Le 20 Octobre 1985

- réflexions urbanistiques et stratégies possibles
- propositions d'utilisation
 - définitions des activités
 - estimation des coûts

Quelques réflexions sur le site.

Enorme masse échouée sur sa parcelle au plein centre du village, la filature représente un enjeu important pour le développement urbain et social de Fraize.

Cette position stratégique, à l'intérieur d'un flot et au bord de la Meurthe, détermine le caractère exclusif de ce bâtiment qui ne pourrait recevoir des activités nuisibles à l'environnement.

Plusieurs cas de figure sont à envisager :

1- La démolition pure et simple des bâtiments :

Elle apporterait une réserve foncière à la commune, dont l'utilisation resterait encore à déterminer.

Cette solution semble peu envisageable : elle rendrait le coût du terrain trop élevé et surtout, elle priverait Fraize d'un "Monument" qui peut être considéré comme un des plus beaux vestiges de l'industrie de la filature dans la région. Construite sous licence anglaise, elle reste extraordinaire pour son type de construction, son volume et ses façades.

2- La réutilisation des bâtiments recouvrant un seul usage, plus de 10 000 m² de planchers ne peuvent recevoir qu'une seule fonction.

- celle de logement est exclue du fait de la hauteur sous plafond importante et du peu de demande de logement collectif.
- des activités industrielles pourraient être envisagées, mais rares sont celles qui s'accorderaient de différences de niveaux. Généralement, elles nécessitent des planchers libres sans poteau et de plain-pied.
De plus, elles risquent de créer des nuisances à l'environnement (nuisances sonores, visuelles, ...).

Ce site ne doit pas devenir une poubelle !

- Une utilisation plurifonctionnelle, des activités peuvent être regroupées, mais elles devront être compatibles avec les pratiques liées au centre du village.

Le centre commercial s'étant déplacé vers la gare (Intermarché ...) les rues anciennes de Fraize perdent de leur usage, les commerces se vident. Compenser la prédominance de la zone Est de Fraize en apportant des activités liées à la pratique sociale (commerce, distraction, loisir, artisanat ...) rééquilibrerait le centre de Fraize qui est symbolisé par la Mairie et sa place.

Notre proposition

Eu égard à l'importance des surfaces de planchers, du coût de la rénovation de ce bâtiment, il ne peut être envisagé qu'un seul type d'activité.

Aussi, les activités proposées seront compatibles entre elles : elles devront, même si elles s'adressent à des gens extérieurs au village, profiter à la vie sociale de FRAIZE.

L'IDEE PRINCIPALE DU PROJET EST DE FAIRE COHABITER LOISIR, ARTISANAT ET COMMERCE.

1- Loisir

Les activités liées au loisir seront de différents ordres.

- curiosité : avec le Musée de la nature (voir annexe)
 - parc animalier
 - attractions pour les enfants liées à la nature
 - salon des marionnettes (sous réserve)

- loisir - détente

- programmation de détente/sport :
 - avec salle de squash, bowling, gymtonic, sauna
 - mini jeux (golf, . . .)
 - salle de spectacle
 - restauration bar
 - boîte de nuit

2- Artisanat et commerce

Les commerces seront spécifiques et compatibles avec le caractère ludique de l'ensemble.

Ainsi

- un groupement d'antiquaires est envisagé (5 minimum à 15 maximum)
- un atelier de restauration de meubles
- des artisans avec leur atelier de production
- un dépôt vente de voitures anciennes et de collection est prévue avec un atelier de restauration
- des cellules de magasin d'usine

Ces activités devront faire "boule de neige" et entraîner d'autres types.

Retombées sociales du projet :

Elles sont de 2 types

- faire profiter à Fraize et à sa population d'un ensemble de loisirs qui pourrait être à la base d'une nouvelle dynamique sociale du village (vie associative, ...).
- créer plusieurs emplois dans les services projetés (restauration, bar, salle de détente, ...).

Le coût du projet

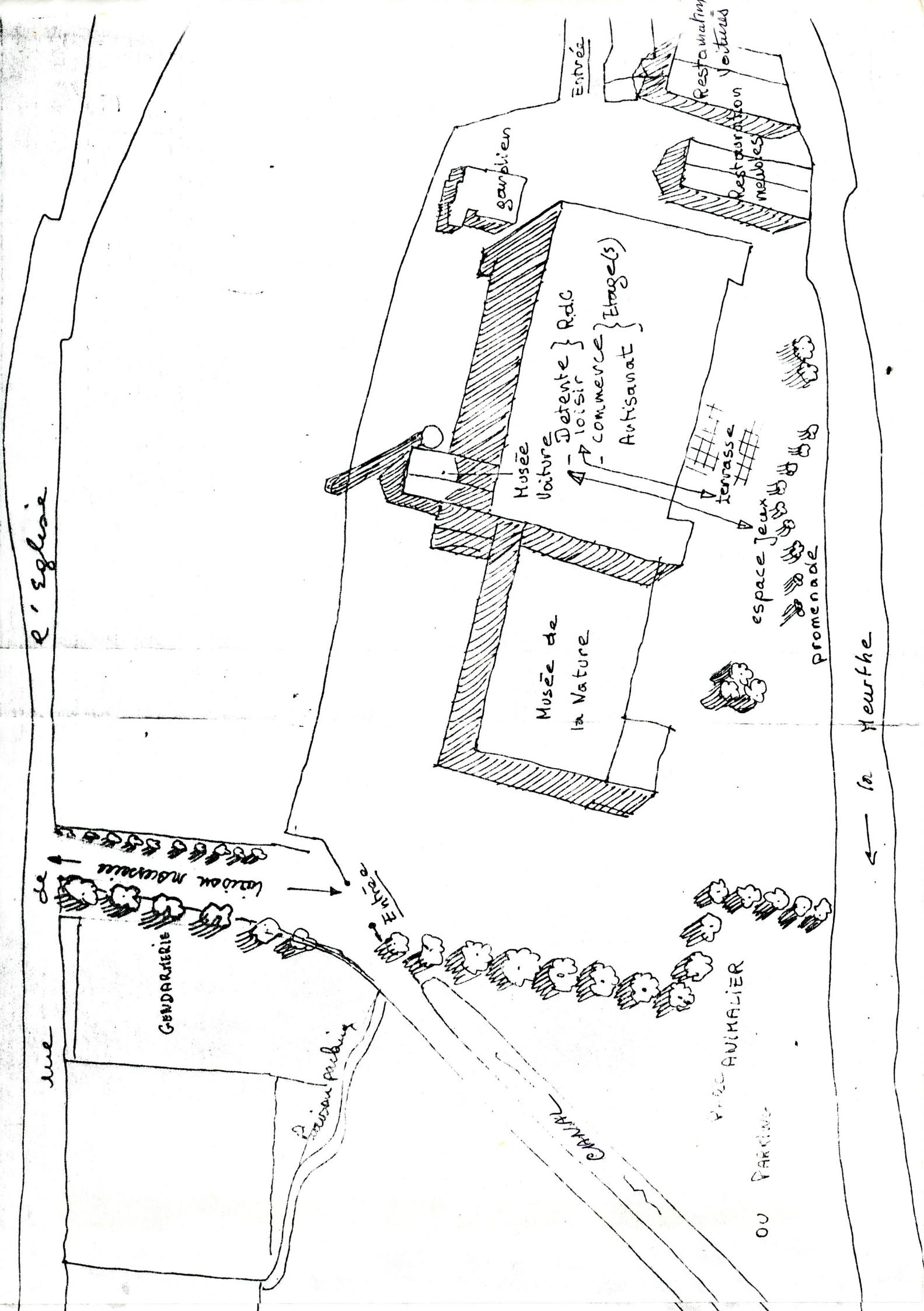
- nettoyage démolition	200 000,00
- fermeture du bâtiment, étanchéité terrasse	500 000,00
- aménagement des surfaces, mise en conformité pour sécurité public 10 000 m ² x 200 F/m ²	2 000 000,00
- espaces verts, VRD, Plantation	400 000,00
	<hr/>
Total	3 100 000,00

Ces coûts sont approximatifs et ne tiennent pas compte de la valeur d'achat. Aussi une étude plus approfondie devrait-elle indiquer la faisabilité de l'opération.

Conclusion

Notre projet est au stade des études de faisabilité et de recherches de participations diverses. Les risques encourus à l'heure actuelle quant à l'acquisition des bâtiments de la filature ne peuvent amener de surenchères aux propositions déjà faites.

Pièces annexes jointes : - détail du Musée de la nature
- plan de masse
- plan masse des bâtiments
à conserver et à démolir



A hand-drawn map showing a coastline with several labeled locations. The labels are:

- Range & Crossfire ¹⁴
- orange ¹⁰ Schudtun ¹³ futting on a ¹⁷ gasser
- house a ¹⁷ Denudur

SUR LE CHAUB MOULIN



Pascal PICOT

NOTAIRE

Boite Postale No 6
5, rue de l'Hôtel de Ville
88430 CORCIEUX
(Vosges)
Successeur de Me G. BRESSON

Téléphone (29) 50.67.54
C.C.P. Nancy 906-72 J

CORCIEUX, le 06 décembre 1985

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers Municipaux

de la COMMUNE DE FRAIZE
88230 FRAIZE



Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers ,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli , la copie des deux projets de Messieurs GERARD et Mademoiselle NOEL , pour l'achat des anciens Etablissements GELIOT .

Je vous en souhaite bonne réception .

Je vous prie de croire , Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers, en l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal PICOT". It consists of a stylized "P" and "A" followed by a more fluid, cursive script.

PROJET D'INSTALLATION D'UN CENTRE
DE PRÉSENTATION DE LA FAUNE
DE LA FLORE
DE L'ARTISANAT

Situation: dans le massif vosgien

Ville: Fraize (projet à l'étude)

Emplacement: l'ancienne usine de tissage et filature
au centre de la ville

Activités prévues: * Musée de la nature

* Objets de l'artisanat local, national,
international.

* Ateliers: de taxidermie, de poterie,
de peinture, de sculpture sur bois, de tissus et autres spécia-
lités dans l'art animalier et floral.

* Art culinaire

* Galerie de projection pour films et diapositives

* Cellules de travail et de repos pour séni-
naire et congrès

* Présentation de caimans et crocodiles

vivants avec un hôtel d'élevage

* Liste d'hélicoptères pour sauvetage
en montagne.

Détails des Activités

* Musée de la nature: Constitué d'animaux naturalisés provenant d'une collection personnelle faite par nos soins. Animaux du monde entier qui seront remis dans un décor représentant leur biotope. Animaux de nos régions, d'Afrique, d'Amérique, d'Australie provenant de séjours à l'étranger et de zoos. Présentation dans des barrières le long d'une galerie. Actuellement quelques 80 pièces en pied naturalisées, dont le nombre pourra être augmenté étant donné que je suis taxidermiste. quelques 120 trophées et peaux divers.

* Objets de l'artisanat: local : afin de faire revivre certaines traditions nationales pour faire connaître les instruments d'autres régions

internationale : pour renseigner sur les autres traditions et habitudes.

* Ateliers : de taxidermie fait par nos soins
: de poterie fait par des artistes qui travailleront dans différentes matières et associant des techniques, roses et autres supports éphémères.
: de peinture sur des supports éphémères.
: de sculpture par des artistes qui travailleront le bois et le fer
: d'art culinaire une spécialité de la région

* Salle de projection: pour faire et projeter aux travailleurs.

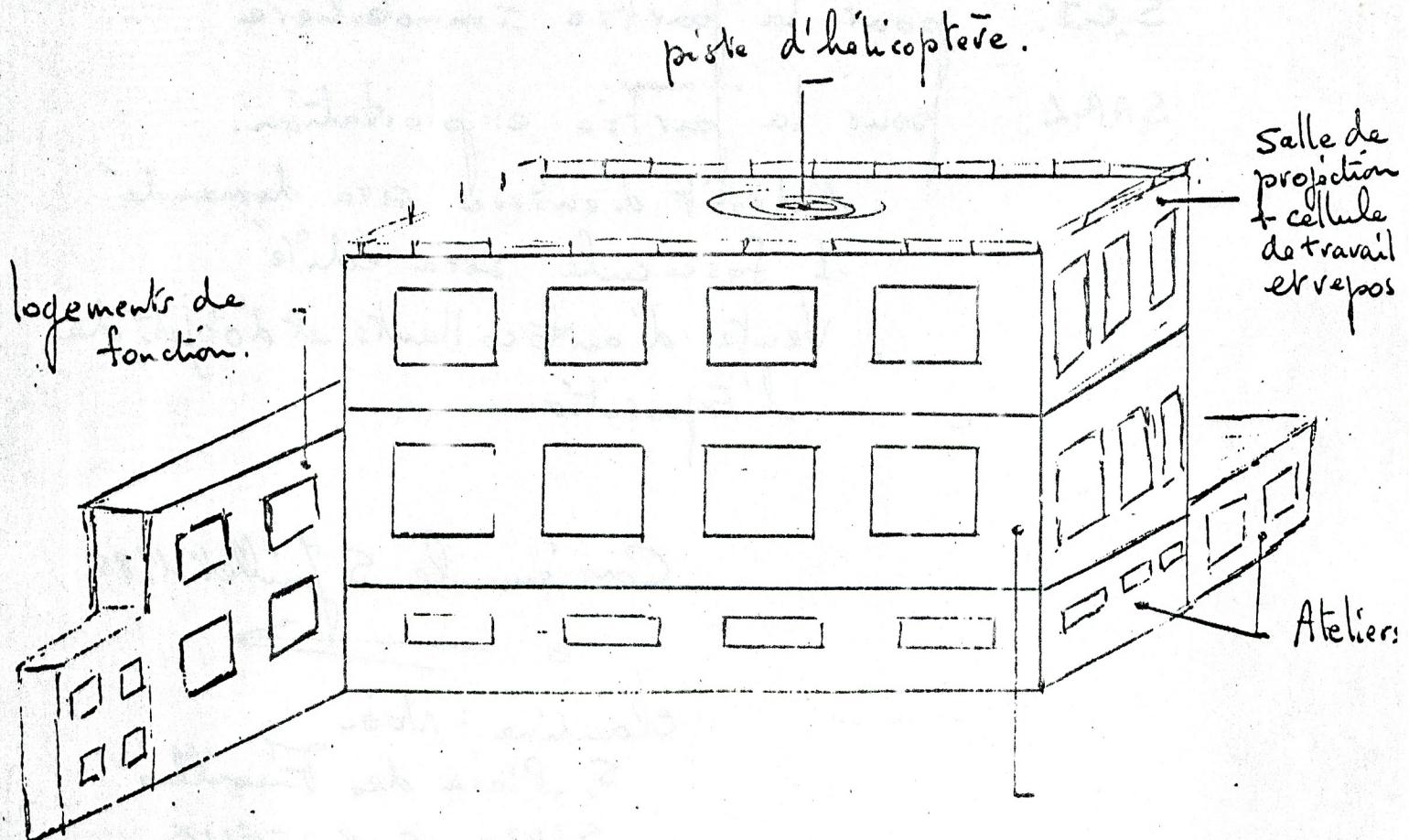
* Cellule de travail et de repos : pour faire égalemement servir aux conférences et réunions du Rondé et autres.

* Attraction vivante: présentation de l'animal et crocodiles et surtout

produisant de l'eau à un élevage. La présence d'une turbine température nécessaire favorisant cet élevage. Son étude scientifique et par la suite de ces animaux.

* Liste d'hélicoptère: selon autorisation la tortue peut-être amnagée pour d'éventuels secours en m. Norge.

Structure et projet d'installation



1380 m² x 3 niveaux dans la partie centrale.

500 m² pour des logements de fonction

700 m² pour le matériel et les véhicules.

6.500 m² environ de parking

6.000 m² de zone piétonne le long de l'avenue

1 hectare de parc aménagé + attraction pour les enfants + aire de repos.

Gestion

S.C.I. pour la partie immobilière

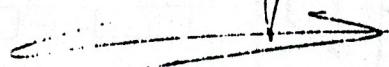
S.A.R.L. pour la partie exploitation.

Le droit d'entrée sera demandé

Le fascicule sera édité

Vente d'autocollants et d'objets de l'Exposition.

Carcassonne le 5 juillet 1985



Claueline Noëï

5, Place des Fusillés

83430 CORCIÉUX

Tél. : 50 66 44.

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE
COMMUNE DE FRAIZE

FRAIZE, le 8 Janvier 1986

M adame PAULY , 1ère adjointe

M adame,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission
de l'usine

dont vous faites partie se réunira le

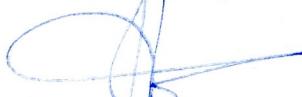
Mardi 14 Janvier 1986 à 17 heures
(Bureau du Maire)

ORDRE DU JOUR

Etude des propositions de M. GERARD et Melle NOEL
(Dossier joint)

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister
à cette réunion, et vous prie de croire à l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



J. VINCENT

Per lettre 25 juillet apres matin du 2 aout
lettre au matin 19.9 - reponse 6-12 au ves de 10

entre temps

Conclusion de M^e Gérard (faizabilité? Free)
40.000 \$ do 9⁹ teste en tout sans bonification
proposition de M^e Hél

DEPARTEMENT DES AGEES

Glaes du Marché nous laisser tout, le de val.
Concession à M^e Gérard
200m vers le marje 5 m du bâti ment
Sur face montre pour l'accouren 25.000 m pour 15th P.
Avec assur par eomm redaction au largen, pour le fort per le pue. de heut
obligation construction route d'accès + exhalatio, (nous fourni

enclos M.

relation des deux commerçants pour le dessous offert dans
enclu' le

et salut. les deux apfist, nous trouv
bonjour M^e Gérard malvra. **un peu**
(enclos un dessin)

enclos dessin

8.000 \$ do

1500 effect de charge, 34 de concilidionne, est obus
(dans telles.)

notaires neid bialusy ce higide c'est cinqies nous st

le bonification à enlors le sinq nos de nosqués sites à

equilibrium et équilibre des

versant au

versant au

1^{er} M^e Hél

PROPOSITION de PROJET ELEMENTAIRE

Petit projet d'attente réalisable à moindre frais par la commune, laissant toutes possibilités d'aménagements aux acheteurs potentiels (dans le cadre d'un projet général)

Aménagement d'un emplacement pour un MARCHE mixte(plein air et couvert)

1^o) Zone de marché plein air, coté est de l'usine, entre l'entrée centre ville et les batiments.

2^o) Utilisation batiment(ancien atelier) en marché couvert.

3^o) Aménagement d'une zone en parking voitures.

Quelques avantages

Réanimer le centre ville

Dégager la place de l'Hotel de ville et parking les jours de marché.

Dégager l'accès de la RN 415(E.Mathis) vers la rue De Lattre, circulation plus aisée.

La création d'un petit marché couvert pour marchands ambulants.

Possibilité de réserver q.q emplacements fixes et fermés, pour des commerçants de Fraize désirant avoir un étal pour les jours de marché ou de promotion commerciale

Appart de places parking complémentaires.

Comment procéder:

1^o) A l'extérieur:

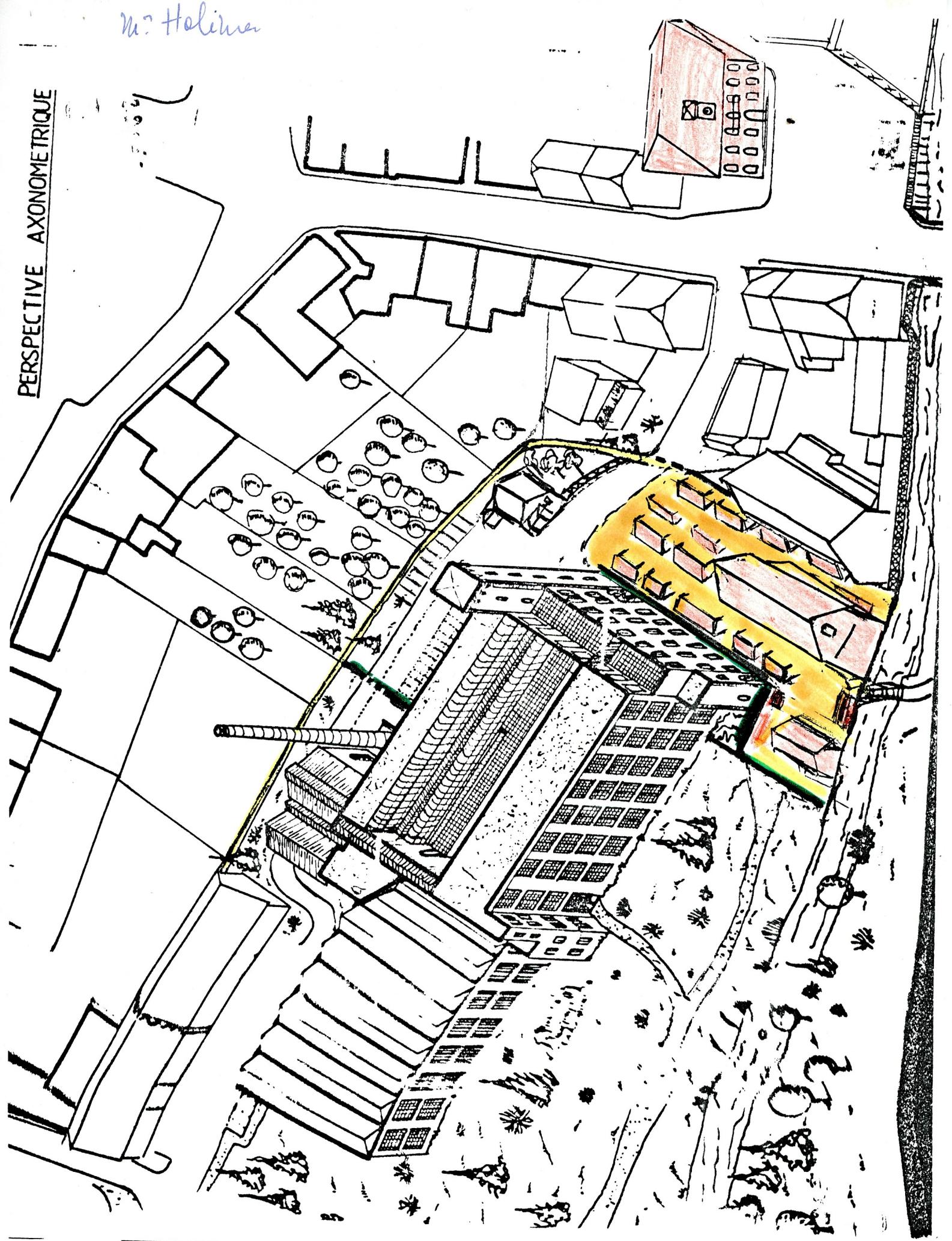
- Aménagement de l'accès EST (rue De Lattre par l'impass de la filature comprenant le revêtement de chaussée et amélioration de l'assainissement pluvial.)
- Remise en état portail de fermeture(ferrures et peinture)
- Démolition de la vieille conciergerie dégageant une surface de 120 M² et éclaircissant l'environnement.(la remise en état et en conformité de ce batiment entraînerait de grands frais)
- Simplification d'installation d'éclairage public en utilisant des consoles sur les batiments existants.(donc sans candélabre)

2^o) Dans batiment (ancien atelier).

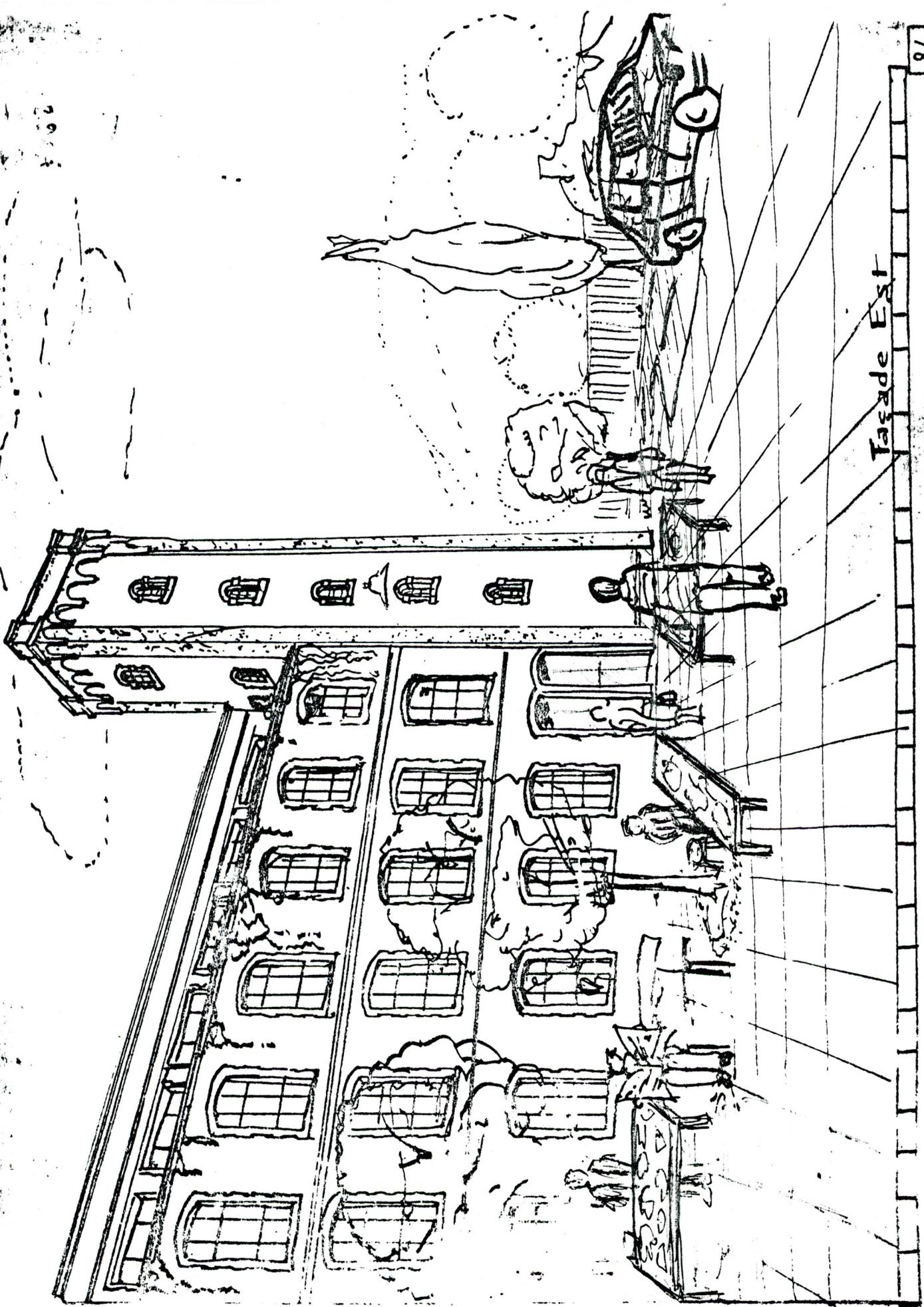
- Percement de la cloison mur de séparation des ateliers.
- Remise en état de fermeture des 4 portes existantes.
- Installation de q.q lampes pour éclairage.
- Nettoyage, peintures, vitrerie.
- On peut envisager l'installation de 2 W.C publics en utilisant celui existant à la vieille conciergerie.
- Ce batiment sur 2 niveaux, possibilité d'aménager le 1^o étage soit pour stockage de marchandises pour les commerçants, soit en utilisation commerciale.Dans ce cas prévoir l'aménagement d'un escalier d'accès.Celui existant après réparation serait conservé en escalier de secours.
- Le petit batiment hangar matériel incendie pourrait être conservé provisoirement pour un ou deux commerces avec fermetures.

M. Hollier

PERSPECTIVE AXONOMETRIQUE



Façade Est



W.Holzner 3

3^e) Parking complémentaire:

Pour en faciliter l'aménagement , et dégager l'accès on peut procéder à moindre frais à la démolition du vieux garage à proximité de la maison du directeur, qui reste. On peut également envisager le comblement de l'emplacement de l'ancienne citerne et de la chaufferie .

4^e) Circulation:

Prévoir de séparer l'entrée principale en deux passages limités par exemple par une simple bordure béton posée à plat pour d'un côté les véhicules, et de l'autre les piétons qui restent protégés.

Généralité :

Ce petit projet qui peut rester provisoire, ou amélioré en définitif suivant les propositions que pourraient faire les acheteurs de l'ensemble de l'usine. laisse la possibilité de travailler sur l'usine elle même pour l'aménagement définitif qui serait arrêté, d'où la mise en place d'une petite clôture légère provisoire. Une bonne partie des travaux d'aménagement peut être exécuté par les ouvriers de la commune.

Surfaces approximatives possibles en aménagement de Marché:

Marché plein air:

200 m²/l d'étais d'environ un mètre de large laissant de bonnes zones de circulation pour les piétons.

Marché couvert:

75 m²/l d'étais, dont 48 m complétés par un petit rayonnage contre les murs internes. Si l'utilisation du 1^{er} étage est décidée, il offre à peu près les mêmes possibilités mais il faut prévoir l'aménagement de l'escalier .

CONCLUSION :

Ceci n'est qu'une idée. Elle peut ouvrir à plus amples ouvertures et discussions .

Bien entendu des études plus poussées seraient à faire.

Dans l'ensemble du petit projet ci dessus , on peut estimer la dépense à 250.000 Frs .

Il reste une possibilité pour le marché 'plein air" en permettant la mise en place, le vendredi matin, d'étais sur un côté de la rue de Lattro entre l'impassé de la filature et le carrefour "Voinquel" - Le côté impasse vers la R.N. (Eugène Mathis) restant libre à la circulation et permettant l'accès à la Mairie et à son parking.

Fait à FRAIZE en Janvier 1986 .

F. HOLINIER

nos Réponse proposition du 16 Janvier 1986

Si vous acceptiez aux fins de vente de 400.000 Frs pour le domaingne de la flature, il faudrait se résigner la partie située à l'entrée principale soit environ 2.200m² et cette surface serait délimitée pour une ligne telle que retrait de la façade EST de l'usine.

L'acquéreur aurait donc une superficie de 25.146m² avec les bâtiments construits sur cette surface pour le prix de 400.000 Frs, ce qui lui donnerait un prix d'achat de 15 Frs 90 le m² bâti et non bâti.

Pourriez-vous que l'acquéreur demande encore que la compagnie attache aux accès depuis la rue de l'église soit de 700 à 800m² de surface, (attention de veiller à la largeur à cause du terrain qui serait nécessaire pour la construction d'une grue d'excavation) et pour que la compagnie puisse justifier le prix de vente par rapport au prix d'achat, il faudrait retourner les intérêssés et arriver à ce qu'ils acceptent de faire les travaux suivants :

- 1) La construction de la route d'accès depuis la rue de l'église devrait être faite par l'acquéreur et comprendre les trottoirs et les aménagements nécessaires. (les tuyaux seraient fournis par la compagnie)
- 2) Les bâtiments existants sur le terrain réservé par la compagnie, devraient des travaux à exécuter et il serait dégagé.

a) Démolition de la conciergerie avec enlevement des matériaux.

b) Bâtir sur le plus à l'Est (pourrait servir pour loger les véhicules compagniaux, le matériel de toiture et stockage)

Il faudrait faire exécuter mes hérissoisages et béton sur toute la surface du sol avec les calibrations nécessaires pour poser 2 piliers de court. Poser des chapeaux

des descentes d'eau et voir les regards. (Voir si une fosse serait utile et la camoufle détruire faire les portes pour fermer ce bâtiement.

c) Bâtiement qui auparavant servait d'abri:

(Ce bâtiement pourrait servir pour l'assemblée courante ou expositions etc... ou autres.)

Il serait nécessaire de faire exécuter l'escalier hébant à l'intérieur du bâtiement et côté sud pour accès au 1^{er} étage. L'escalier préfabrique existant devrait être réfectionné et servirait d'escalier de secours. La saute charge devrait être démonté (à voir)

La démolition des cloisons intérieures.

La réfection des sols du R.D.C. et 1^{er} étage.

La réfection des 3 façades

La pose de chapeaux, des descentes d'eau et regards.

(La camoufle aurait à refaire : le vitrage extérieur, la réfection des portes d'accès et de l'assemblée en bois de l'escalier attenant aux combles et les peintures ext.)

d) Du le reste de cette surface moyenne construite:

Faire exécuter des canalisations et robinets de eau pour l'évacuation des eaux de pluie, faire muraille et rebâtir.

Une partie de ces eaux pourrait faire servir de place pour le rassemblement, expositions etc. (Surface d'environ 485 m²) et le reste servirait pour l'accès au bâtiement détruit à la bâtie.

e) Faire exécuter une petite grille avec clôture près de l'entrée entre la propriété de M. MULLER et la camoufle.

En dehors de l'occupation de la cour pour le rassemblement ou expositions, l'acquéreur pourrait faire un parking.

No. Réponse au N° du 16
Janvier 86

Coût prévisionnel à la charge de l'acquéreur aux fins de la construction de la route d'accès depuis la rue de l'église.

Négociation de la concession et construction
de la clôture

40.000,00

Travaux au bâtiment de la voie

50.000,00

Travaux au bâtiment adjacente couvert

100.000,00

Travaux pour les cours

180.000,00

Total des travaux: 320.000,00

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE
COMMUNE DE FRAIZE

FRAIZE, le 21 Janvier 1986

M adame PAULY , première adjointe

M adame,

J'ai l'honneur de vous informer que
la commission de l'usine
dont vous faites partie se réunira le
Mercredi 22 Janvier à 20 heures 30 , dans mon bureau

ORDRE DU JOUR

Discussion de la proposition de Maître PICOT, en présence
de lui-même et des 2 offrants.

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister
à cette réunion, et vous prie de croire à l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

J. VINCENT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE
COMMUNE DE FRAIZE

FRAIZE, le 04 mars 1986

Madame PAULY Françoise
1re adjointe
Le Belrepaire
88230 FRAIZE

Madame,

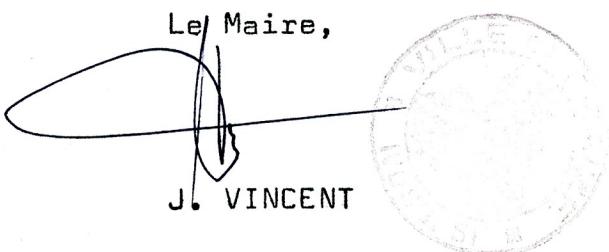
J'ai l'honneur de vous informer que la COMMISSION
de l'USINE
dont vous faites partie se réunira le
Jeudi 13 MARS, à 15 heures,
au Bureau du Maire.

ORDRE DU JOUR

- Réponses de Monsieur Pascal GERARD et de son associé, à nos propositions du 16 janvier.

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister
à cette réunion, et vous prie de croire à l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
J. VINCENT



Réunion de la Commission de la filature

13 mars 1986

Présents : M^r Guérard

Membres de la commission :

M^r Vincent - M^r Koel

M^r Villarume M^r Mongel M^r Holmer M^r Finane

M^r Saint-Dizier M^m Fauly

Excuse : M^r Duby

M^r Guérard : Évaluation par M^r Guérard de la construction d'un hangar en remplacement du bâtiment actuellement ~~utilisé~~ utilisé par la commune : 400 à 500.000 F.

- Monsieur Guérard propose que la commune conserve ce bâtiment avec une bande de terrain dans un premier temps + 850 m² de terrain pour une largeur de 12 m.

- Si ce bâtiment devait être démolie par la suite, promesse de reconstruction si proximité du centre d'animation (par exemple)

- Monsieur Guérard propose ensuite l'aménagement du passage couvert au bas de chaussée du grand bâtiment (le difficile de parlement en permettrait la fourniture à la commune) → discussion sur la suppression ou non de cette

- La commune ferait la promesse du droit par M^r.

- Guérard de créer le chemin d'accès sur le terrain dont elle est propriétaire -

- le remblai des fossés de base de bâtiement pourrait étre déposé à l'endroit du futur chemin d'accès.
- démolition de la conciergerie et de ses aménagements de la place
- maintien des deux bâtiements du devant qui trouveront tout de suite leur utilisation
- éventuellement place du marché dont la commune pourra jouir dans les mêmes conditions que ce qui pourrait étre fait à l'intérieur du grand bâtiement.

M. Vincent : "Nous tiendrons si cette place .."

M. Guind : "Nous abandonnerions si regret les deux bâtiements et la place du devant .."

M. Vincent : par rapport à l'offre initiale le seul avantage semble étre la création de la route d'accès.

.. nous demandons que soient écrits "voie ouverte, les diverses possibilités envisagées aujourd'hui".

Le fait Si le profit est agréé le financement sera fourni au percepteur et au bâtiement.

On ne vend pas pour réaliser tout de suite ..

Projet d'achat et d'aménagement à FRAIZE de l'Usine et de ses dépendances.

Projet Claudine NOËL

Propositions :

- d'achat : 400.000 F bâtiments + terrains n° 41 et 54
sauf la partie qui sera réservée à la Commune.
- sera laissée à la Commune la propriété des bâtiments 1, 2, 3, 6 ainsi que la surface de sol les entourant jusqu'à une distance médiane entre le bâtiment 3 et l'usine. Il sera accepté la pose d'étals ambulants le long de l'usine uniquement le Vendredi jour de grand marché.
- le bâtiment 12 restant la propriété de l'acquéreur, sera remis en état et à la disposition de la Commune durant 5 années pour la moitié, l'autre servira de stockage de matériaux pour les travaux des bâtiments si nécessaire.

Aménagement :

Après la mise hors d'eau des bâtiments principaux, seront remis en état le bâtiment 12 et la maison n° 14 où l'acquéreur habitera.

- De l'usine : la partie 1900 sera réservée à des activités artisanales sans nuisance pour le voisinage. Une priorité pourra être donnée aux artisans de Fraize et de la Commune.

Plusieurs corps de métier seront représentés, le choix se fera par dossiers de candidatures.

- Une surface sera réservée pour les loisirs et la détente (différents aménagements sportifs).
- Une surface sera réservée pour des séminaires et banquets.
- Un restaurant avec solarium où un espace sera réservé pour des expositions itinérantes (peintures, sculptures, fleurs, oiseaux...)
- Différents collectionneurs présenteront leurs collections et formeront la partie sur place des objets décoratifs.

: la partie 1920 sera réservée au Musée de la Nature (détailé comme dans le projet déjà présenté : collection d'animaux naturalisés, élevage de caïmans, salle de projections de conférences, cellules de travail pour congrès, séminaires.)

- une piste d'hélicoptère sera prévue soit sur le toit soit sur le sol selon les autorisations.

- La grande cheminée après étude pourra être utilisée comme support d'antennes ou de radar ou démontée en partie selon autorisations.

- Les parcelles 41 et 54 côté rivière seront aménagées en jardin d'agrément, la partie opposée le sera en parking.

Les déblais pourront être utilisés comme remblais pour la route d'accès qui va entre la future gendarmerie et l'usine ainsi que le fond de la rivière où il sera fait une promenade.

Exploration: Immobilier : par une S.C.I

gestion : par des locations gérances.

Quant aux activités culturelles de loisir et de détente, elles se feront dans le cadre d'une Association de la loi 1901 avec un système de carnets à souches multicartes.

Déposé en Mairie de Fraize le 21 Mars 1986

Projet Claude Noëc

Rue

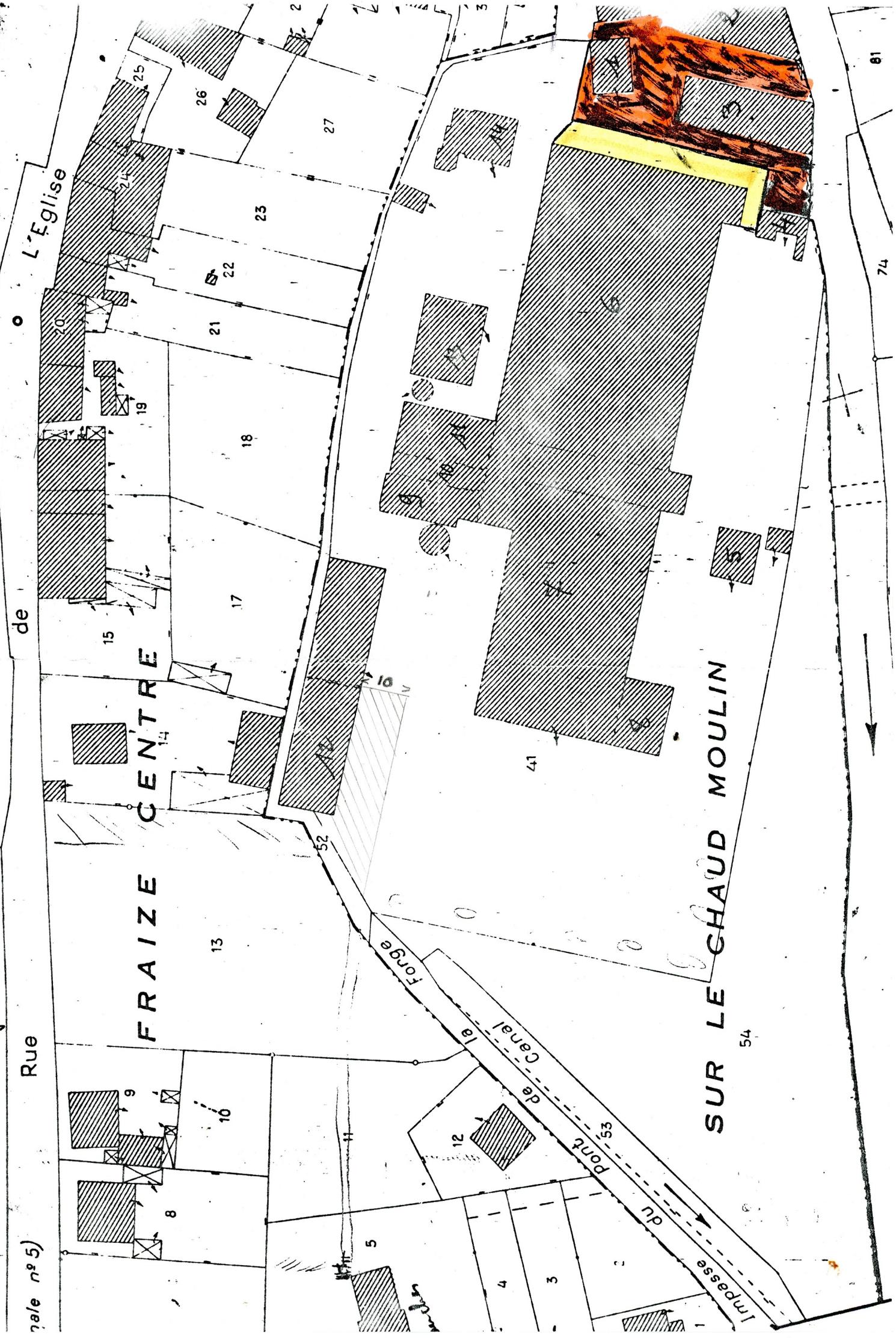
n° 5)

de

L'Eglise

FRAIZÉ CENTRE

SUR LE CHAUD MOULIN



DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE
COMMUNE DE FRAIZE

FRAIZE, le 15 AVRIL 1986

Madame PAULY Françoise
1er Adjoint

"Le Belrepaire"

88230 FRAIZE

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que
la Commission de l'Usine
dont vous faites partie se réunira le
VENDREDI 18 AVRIL 1986 à 17 heures
dans le bureau du Maire.

ORDRE DU JOUR

- Examen du nouveau projet de Mademoiselle NOEL

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister
à cette réunion, et vous prie de croire à l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



J. VINCENT

Accord du 22 Juin 1986

Accord entre la commune de FRAIZE et l'éventuel acquéreur pour l'acquisition d'une partie du domaine de la filature, avec modifications particulières du projet présenté par celle Claudine NOËL en date du 21.03.86, avec les bâtiments figurant sur le plan et numérotés de 1 à 14.

1) Dans la partie EST de l'usine, les bâtiments restant la propriété de la commune sont les numéros suivants : 1 + 2 + 3 + 4.
Les limites de propriété sont :

En partant de l'angle des reperes de la clôture de l'habitation principale, et située à 15cm derrière le poteau marquant à droite de l'entrée principale du domaine, se déporter à 2m0 vers la gauche, de là, tirer une ligne en direction de l'usine avec comme point de repère le côté gauche du tableau de la porte d'entrée et 5m. au-delà ce point, se diriger vers la gauche, tirer une ligne pour aller rejoindre un autre point situé à 5m. en retrait de l'angle SUD-EST de l'usine, pour ensuite se diriger vers l'OUEST en suivant la ligne extérieure du bâtiment 4 et ce 5m. après le mur extérieur côté OUEST de ce bâtiment, jusqu'à l'angle.

Les travaux pour canaliser les eaux de pluie et le nettoyage de toute la surface de la cour devant la façade EST de l'usine et jusqu'à l'angle SUD-OUEST de la maison d'habitation, seront à la charge de la commune.

Le bâtiment 4 comportant 3 Box, celui du côté de l'usine sera réservé pour l'acquéreur qui l'utilisera pour les W.C. Tous les coûts de moy utilisation de cette partie, la commune pourra en faire l'usage que soy lui ressemblera.

L'acquéreur devra faire de l'apportage pour le renouvellement du domaine, une parcelle numérotée, soit faite pour l'habitation principale, avec le terrain en attenant, et ce, suivant les indications planifiées.

l'acquéreur demandera que lors de la démolition du bâtiment A, (couveuse) la corniche lui donne, la grille et la porte d'entrée métallique, les portes int. et ext. les fenêtres et les tuiles.

2) Dans l'angle NORD-OUEST du domaine, la propriété du bâtiment et^o 12 restera la propriété de la communauté, avec en plus, une bande de terrain devant ce bâtiment (côté SUD) et de 12m. de largeur.

La ligne séparatrice des sols fait de l'axe des deux mitoyens, avec une perpendiculaire de 1m., pour repartir ensuite en biais pour rejoindre la ligne de 12m. qui va jusqu'à la clôture.

La rénovation de la toiture de ce bâtiment sera faite par l'acquéreur, et la communauté fera exécuter les travaux de zincerie sur la partie qu'elle causeuse.

Le prix d'achat est fixé à 400.000frs suivant l'offre du 21.08.86 pour les bâtiments et terrains des parcelles cadastrées et^o 41 et 54 à l'exception des bâtiments et terrains décrits ci-dessous, plus les travaux y figurant.

Mademoiselle Claudine Noël

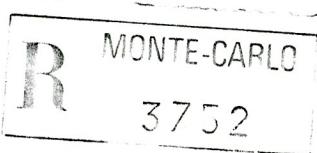
à
Monsieur le Maire de Fraize, Monsieur Vincent.

Monsieur le Maire,

en réponse à votre lettre du 4 juin dernier,
je vous confirme mon entier accord sur :

Le projet du 21/3/86 adopté suivant votre protocole du
22/4/86 adopté par vos lettres des 14/5/86 et 4/6/86.
en conséquence je m'engage, ou toute personne physique
ou morale qui il me plaira de me substituer ou de m'adjointre
à acquérir les biens faisant l'objet de l'échange de cor-
respondance précité aux conditions de celui-ci. Ceci
sous la seule condition suspensive que les intentions que
j'ai manifestées pour les réalisations envisagées soient acceptées
par les différents services administratifs concernés.

Dans l'attente du résultat de la délibération
du Conseil Municipal, je vous prie de croire, Monsieur, à mes
sentiments les meilleurs.



AR



Monsieur Vincent

Maire de Fraize
Mairie de Fraize



DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE
COMMUNE DE FRAIZE

FRAIZE, le 26 juin 1986

Madame PAULY Françoise
1^{re} adjointe

Le Belrepaire

88230 FRAIZE

M adame,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission
de l'USINE
dont vous faites partie se réunira le Lundi 30 JUIN 1986,
à 17 heures.

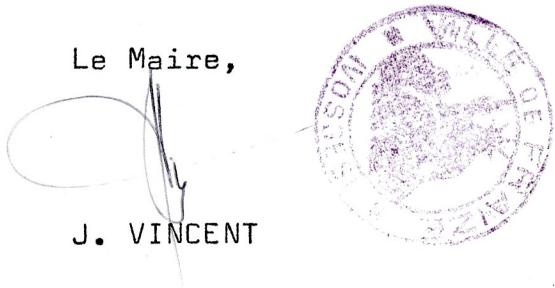
ORDRE DU JOUR

- Accord de Mademoiselle NOEL
- Proposition de démolition.

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister
à cette réunion, et vous prie de croire à l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

J. VINCENT



- Récapitulation -

- Dimanche 6 Juillet 1986. Délibération du C.M. autorisant la Vente
- Jeudi 17 Juillet 1986 (07^{h30}). Rendg. l'ouvrage avec Maitre Kieffer → Demande de préparation de l'Acte
- Vendredi 18 Juillet 1986 (09^h). Rendg. l'ouvrage avec Cabinet VIRJOT-BROCART → Demande d'arpentage
- Dimanche 20 Juillet 1986 (Matin) { Déclaration à la LIBERTÉ de l'EST
(Tête de l'artisanat) de Mademoiselle NOËL
- Mercredi 23 Juillet 1986 (04^h) Réunion avec l'acheteuse. Point sur la délibération du Conseil municipal.
- Mercredi 30 Juillet 1986 (9^h) Signature commune du document d'arpentage.
- Jeudi 07 Août 1986 (11^h) - Réception en mairie des plans et documents.

A la demande du Notaire et consécutivement à une visite "agressive" de Mme NOËL et de son époux à son étude :

Jeudi 21 Août 1986 (19^h) : Réunion au Bureau des mairies avec exposé des griefs ou demandes de l'acheteur.

Vendredi 22 Août 1986 (matin) { Etude des canalisations se déversant dans le canal : R. NOËL, F. HOLINIER, G. DUBY.

2^{ème} Jour

du 22 au 28 Août 1986

- : L.R. avec accusé de réception de Mme NOËL confirmant griefs formulés en mairie
- : Etude des éléments de réponse par le maire et Raymond NOËL
- : Prise de connaissance de l'acte
- : Envoi de l'acte par le Notaire à Mme NOËL.
- : L.R. avec A.R. du Maire à Mme NOËL.
Réponse à sa lettre du 22 Août
- : Courrier de Mademoiselle NOËL, Non recommandé, qui répond à la fois au maire et au notaire.

Mercredi 10 Septembre 1986 (10^h) : Consultation de Mme KIEFFER.

Vendredi 12 Septembre 1986

{ Consultation téléphonique de Raymond NOËL
en cure à AIX LES BAINS

Vendredi 19 Septembre 1986 (17^h) Commission de l'Usine.

N.B. Des le samedi M. Cyril Toridant, ex architecte, était informé des décisions de la commission par M. Jacquemot, correspondant local de l'Est républicain.

Lundi 22 Septembre 1986

= L.R. avec A.R. à Mme NOËL Refus des modifications

Projets dans la Filature (FRAIZE)

1) Projet d'achat et d'aménagement de M^{me} Noël.

(voir croquis de projection en Axonométrie.)

EN Rouge : Reste propriété de la Commune les Bâtiments (1.2.3.4) avec Terrain.
laisrant la possibilité à la Commune diverses utilisations et en
particulier l'aménagement d'un marché semi-couvert
½ Hangar Garage n° 12 - avec Terrain d'accès (réparation Totale)
à la charge de M^{me} Noël.

2) offre de Démolition partielle Ent: BOYON

(croix en gris sur croquis)

Offre succinct, pour une partie de l'usine avec démolition
en superstructure laissée sur place, laissant un monticule
de gros débris enchevêtrés de béton et divers ferrailages inutilisables
de l'ordre de 15.000 T.

les fondations et infrastructures laissées telles qu'elles (en place)

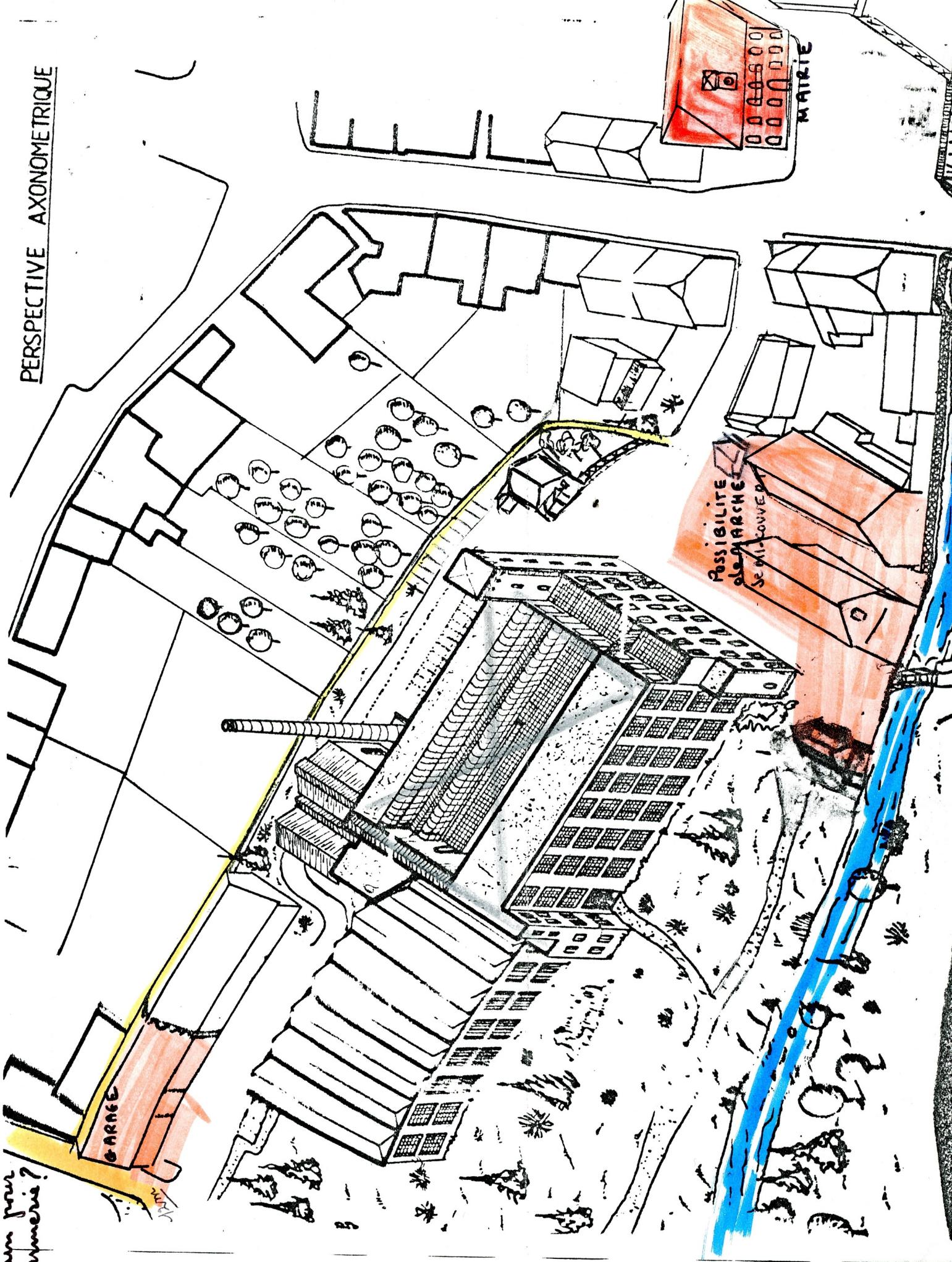
3) Ensemble de l'usine

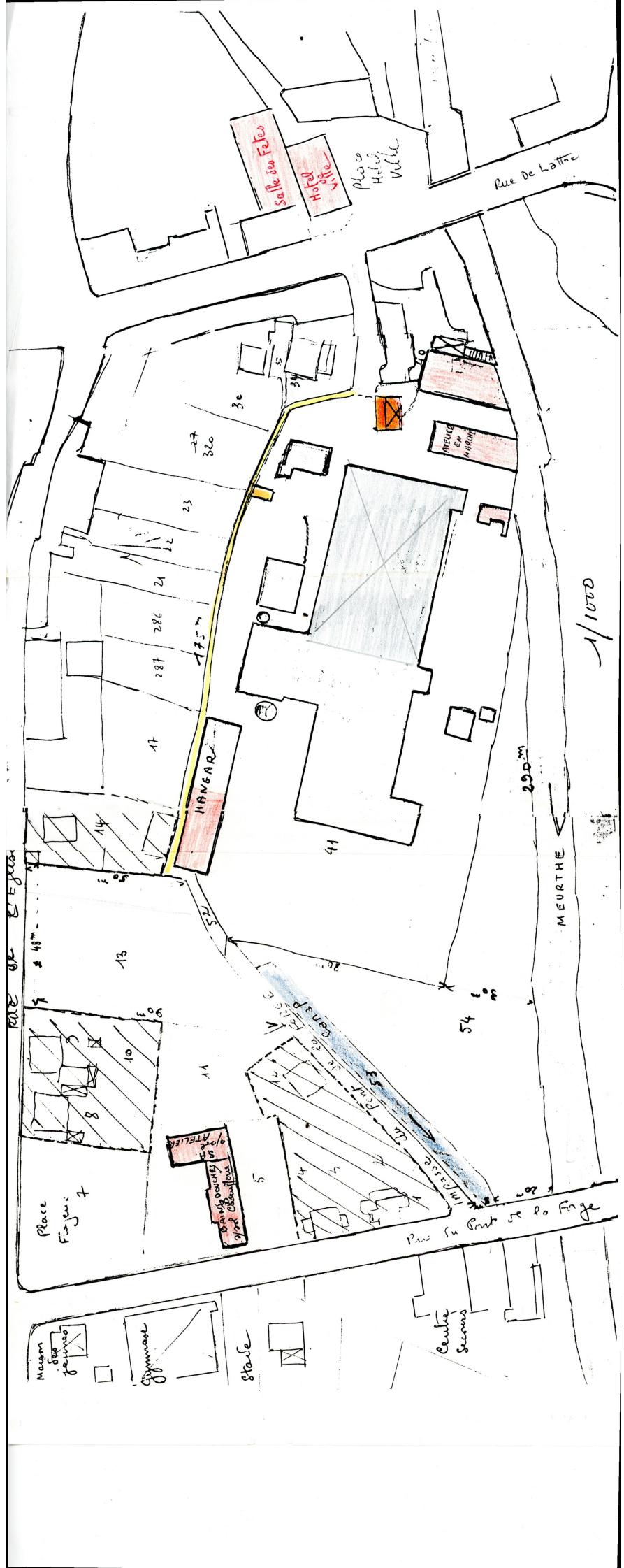
VOIR plan.

Ne rien faire ----- Avec les dégradations s'accentuant
l'ensemble des dépenses et frais restant au compte Commune.

Terrain pour
sensibiliser?

PERSPECTIVE AXONOMETRIQUE





**TRAVAUX PUBLICS
DEMOLITIONS
TERRASSEMENT**
Qualification 110-170**

Entreprise BOYON s.a.

2, rue de la Seille - 57157 MARLY - Boîte Postale 63
Téléphone : (8) 765.66.04 et (8) 763.28.73
Capital 300 000 Francs

Reg. du Commerce Metz 68 B 68
I N S E E 34057447 0001
S I R E N E 368800686 00017
C O D E A P E 5 5 1 2
X0XXXXXXBXXXXXXXXXXXXX
X9XXXXXXBXXXXXXXXXXXXX
S O G E N A L
M E T Z

Marly, le 20 juin 1986

MAIRIE DE FRAIZE

A l'attention de Monsieur le MAIRE

88230 FRAIZE

DEVIS

Démolition de l'usine Géliot.

Démolition du bâtiment au niveau du sol actuel : 70.00 ml x 40.00 ml

Les gravats de démolition restent sur place

Au besoin, les matériaux de la démolition restent propriété de
de l'entreprise.

PRIX FORFAITAIRE HORS TAXES.....	222 375.00 F.
T.V.A. 18.60 %.....	41 361.75 F.
MONTANT TOTAL T.T.C.....	263 736.75 F.

(DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE SIX FRANCS 75 CTS T.T.C.)

ENTREPRISE BOYON S.A
~~TRAVAUX PUBLICS~~
~~2, rue de la Seille - BP 63~~
~~57157 MARLY~~
~~TÉL. 765.66.04 / 763.28.73~~

conseil municipal

Une partie de la filature sera vendue

Réuni dimanche, le conseil a autorisé la cession amiable de produits accidentels cubant 29 M3, en provenance de la parcelle 5, aux Ets Grosjean pour 4.800 F, charges et TVA en plus. Le conseil a décidé, en outre, d'accorder une subvention de 400 F à M. René Gsalter pour l'électrification de la maison qu'il vient de faire construire rue E. Mathis au lieu dit « *Le Pré Nouerquin* », et de céder à M. Marcel Durand une parcelle de terrain communal de 27 ares, située « *au-dessus de l'Erimont* », enclavée dans la propriété de celui-ci, pour le prix de 8.160 F.

Dégâts des orages

Suite aux orages du 16 juin, les voies communales n°4 et n°6 ont été fortement dégradées. Le conseil a autorisé le maire à faire réaliser la remise en état de ces voies, conformément au devis de l'Equipement (480.000 F). Il a sollicité l'aide financière du département.

Réfection du terrain de foot

En raison du mauvais état du terrain de football, souvent évoqué depuis plusieurs années, le conseil a décidé de mettre à l'étude sa réfection. Il a autorisé le maire à faire réaliser les travaux et à solliciter l'aide financière du département.

Filature

Accédant à la demande du maire de formation en comité secret, le conseil, après avoir entendu le compte rendu des travaux de la commission compétente, a décidé la cession de la partie des terrains et bâtiments décrits dans divers documents à Mlle Claudine Noël pour 400.000 F.

Ces documents serviront de base à la rédaction de l'acte de vente.

Le conseil a chargé le maire de poursuivre toutes opérations permettant d'aboutir à la vente.

Sur 22 conseillers présents, 13 ont voté cette délibération.

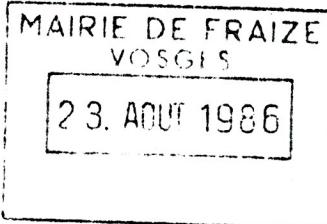
Filature : erratum

Le vote secret intervenu au conseil municipal au sujet de la cession partielle de la Filature de Fraize a donné le résultat suivant : dix-neuf pour (et non 13, comme indiqué ici hier par erreur) sur le total des 22 élus présents. Dont acte.

Mademoiselle Claudine Noë

SCI LA GALA

a-



Monsieur Vincent Marie de Fraize
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
et membres de la Commission,

après une conversation avec l'aître Kieffer Mardi 19 Août à son étude et une entente avec Monsieur Vincent, Monsieur Noë et l'aître Kieffer ce Jeudi 21 Août à la mairie je tiens à vous préciser par écrit plusieurs points :

+ Ayant appris que vous êtes toujours en litige pour la liquidation de la Vente de l'Usine, ma Société ne peut s'engager dans cet achat avant que cette situation soit réglée et les dossiers mis à jour.

+ La parcelle 53 est constituée par le Canal qui ne peut en aucun cas être considéré comme un égout. Aussi si il est normal que pour l'exploitation du complexe artisanal, il faille satisfaire à des normes d'évacuation et d'assainissement propres à l'exploitation, il n'est pas question que le futur acquéreur ait à supporter les servitudes et aménagements de l'assainissement des voisins, riverains et égouts de la ville.

+ Les établissements Ecrefaut, ayant racheté à Mr d'hotutis l'usine sa turbine et par conséquent son droit d'eau, ceci encore à la date de la vente à la mairie de Fraize. Comme, Canal et droit d'eau propriété de l'Usine, il s'avère que certains riverains se sont appropriés cette propriété de l'Usine. Faisant une réserve, j'aimerais connaître les raisons et les droits de ce fait.

+ Depuis notre première visite : 5 juillet 1985 avec Mr

et le 21 Mars 1986 (professeur Clandine Noëil) bien des dégradations se sont produites. Entre les fuites d'eau, les actes de vandalismes et les dégâts causés par les "TUE" (chassis cassés, cannettes brûlées au pied des murs, vitres éclatées par la chaleur) ces bâtiments se dégradent chaque jour à vue d'œil.

En conséquence la SCI LA GALA vous demande de prendre en considération ces faits et faire en sorte que d'ici un mois des précisions et solutions soient apportées.

Veuillez croire à nouveau le faire, à sesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Carcassonne, le 21 Aout 1986

Lettre avec AR.

Noëil

Enclave déserte au cœur de Fraize : que faire de l'usine-château ?

25 Août 1986

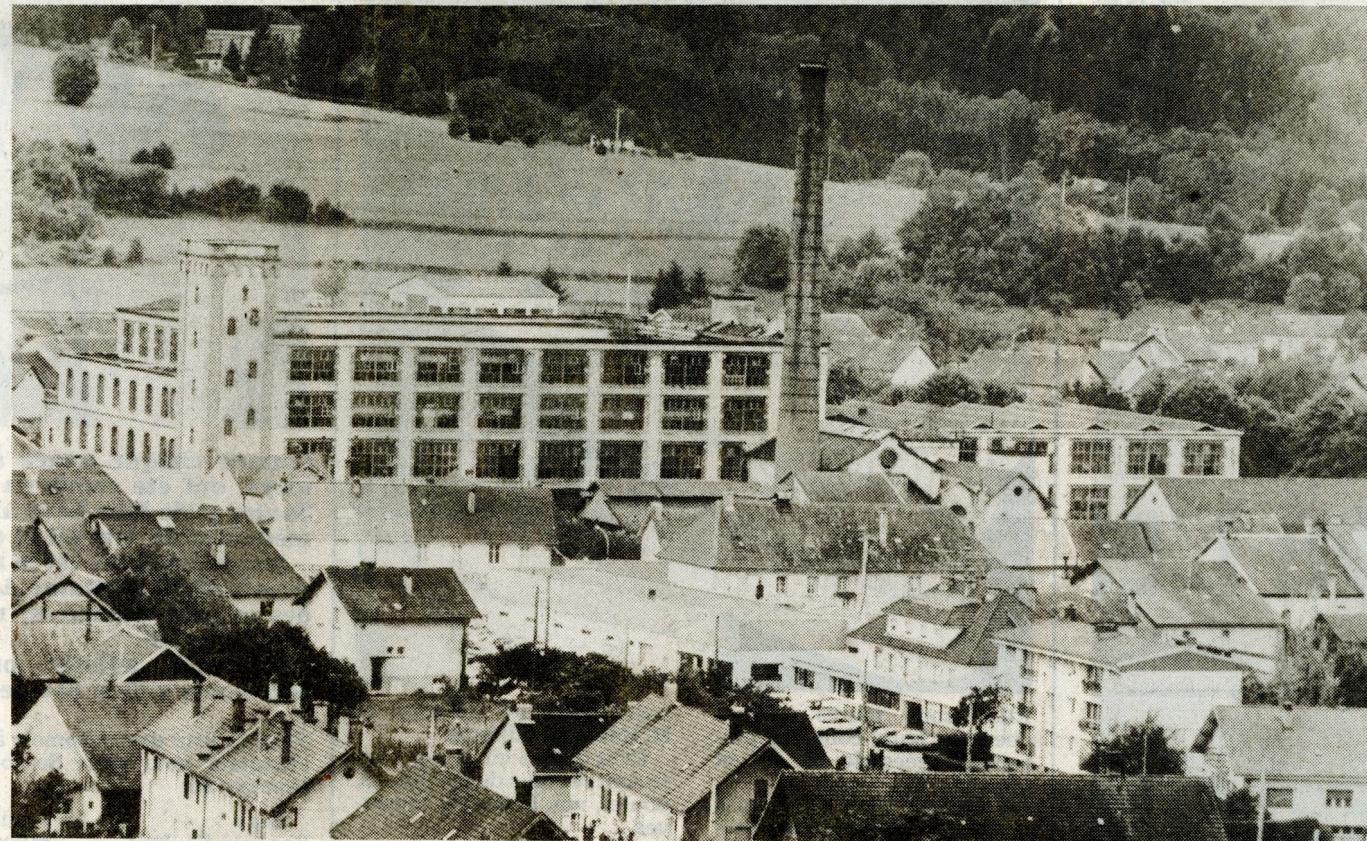
Le bâtiment ne manque pas d'allure. L'ancienne filature de Fraize est même architecturalement bigrement intéressante, très moderne pour l'époque où elle fut construite (au tournant du siècle). Mais voici que depuis la fin progressive de ses propriétaires successifs -Géliot, Boussac, Ecrepont- elle n'est plus qu'une carcasse vide.

Cette enclave morte au cœur même de la ville de Fraize, qui finissait par l'acheter dans l'espoir de mieux dominer la situation, en l'absence à l'époque de plan d'occupation des sols, reste un problème. Le débat local (on a créé une commission spéciale au sein du conseil municipal), se situe approximativement, et dans le calme, entre les « comment s'en débarrasser ? » et les « qu'en faire ? »

Débouchés

Vers 78, première version, établie par un cabinet d'architectes, Reichen et Robert qui étaient en plein dans le mouvement des usages nouveaux de bâtiments anciens, en plein « boom » en France, avec retard d'ailleurs sur de nombreux pays voisins. Exemple connu, celui de la filature Le Blan à Lille (59), transformée en un ensemble de résidences HLM et d'équipements, dont les architectes étaient les mêmes Reichen et Robert.

Ils voient Fraize, établissent un projet dont on peut aujourd'hui retenir trois points : selon les architectes, la reconversion résidentielle envisagée coûterait moins cher que la démolition (un devis de destruction établi en novembre 78 était de 1,15



MF...) ; mais il faut faire vite : l'inoccupation des bâtiments et le non entretien seront vite fatal au béton armé de l'époque (un des premiers) par oxydation aux effets pires qu'un champignon dans une charpente ; enfin, évidemment, il y avait la question des « débouchés » pour une telle réalisation immobilière, l'absence d'une demande locale d'habitat collectif semblant réelle.

Scission

Le dossier est longtemps resté en l'état, notamment à cause d'une assez longue procédure de liquidation puis-

qu'on en était arrivé au point de savoir qui en était réellement propriétaire. Aujourd'hui, c'est indiscutablement la ville, « plus offrant et dernier enchérisseur » à la vente aux enchères au tribunal de Paris fin 82. [en réalité c'est en février 83](#)

Pendant qu'une partie, minime, des locaux est affectée à divers usages municipaux ou industriels, la commune commence à honorer les traites de son acquisition. On conçoit aisément et sans polémique qu'il faut que cette charge devienne un jour rentable.

En septembre 85, le conseil municipal rejette une offre

d'achat de 400.000 F alors que le tout coûtera environ 800.000 F à la commune.

En mars dernier, la ville reçoit une proposition de Mme Claudine Noël qui propose d'acquérir une partie du tout (l'usine-château elle-même) pour en faire un complexe de loisirs-commerce-artisanat dont le pivot serait un musée de la nature, Mme Noël possédant une forte collection d'animaux naturalisés (l'ancienne « Galerie africaine » de Corcieux).

En avril 86, la proposition de Mme Noël et d'autres projets municipaux (un marché couvert dans l'ancien bâtiment des ateliers, un

aménagement global du terrain entre la Meurthe et le canal des Forges) étaient confondus en un « accord », un partage des charges du futur aménagement dont la propriété serait ainsi scindée en deux.

Début juillet, le conseil municipal acceptait cet accord. Ce qui, bien entendu, n'a pas valeur d'acte de vente. Il faut donc attendre que Mme Noël ait terminé son « étude de faisabilité », et pour cause : l'investissement qu'elle prévoit (en plus de l'achat lui-même, chiffré à 400.000 F) est de 3,1 MF !

M. U.

Mademoiselle Claudine NOËL

S.C.I. LA GALA

5 Place des Fusillés

88430 CORCIENS

à

Monsieur VINCENT

Mairie de Fraize

88230 FRAIZE,

Monsieur le Maire,

Veuillez trouver ci-après le texte des rectifications à afficher au projet de ~~compromis~~ de vente que Maitre Kieffer vient de m'envoyer. Une réserve est faite en attendant l'étude judiciaire de mon Conseiller.

Restant à votre disposition, veuillez agréer Monsieur VINCENT
l'assurance de ma profonde considération.

Couciers le 3 Septembre 1986

P.J. 7 feuillets de rectifications

+ 1 plan coloré avec surfaces, servitudes, espaces --.

Page 1

Rectifications au projet de Compromis. Mairie de Fraize - SCI LA GALA.

DESIGNATION

page 3

A] Bâtiment construit sur sous-sol, élevé d'un Rdc et 3 étages (2 étages seulement sur la partie bureau-
 $23,12 \text{ m}^2$ Filature 1900

B] Bâtiment contigu au 1^{er} construit sur sous-sol élevé
d'un Rdc et d'un étage. $17,10 \text{ m}^2$ Filature 1920

C] Bâtiment accolé au précédent construit sur Tene-plein
 $15,00 \text{ m}^2$ Flambage

D] Bâtiment annexe grande hauteur sur sous-sol,
abritant machine à vapeur et installation hydro-électrique
 $15,30 \text{ m}^2$ + château d'eau contigu

→ E] Bâtiment contigu au précédent construit pour les alternateurs
 $10,00 \text{ m}^2$

F] Bâtiment contigu au précédent pour une salle de
machine à vapeur $26,00 \text{ m}^2$

G) 1 Bâtiment à usage de chafferie sur Tene-plein, maconnerie,
couverture tuiles, surface au sol environ $19,2 \text{ m}^2$
+ 1 cheminée d'usine de 55m de hauteur.

H) La partie EST d'un hangar à coton $27,75 \times 12,50$. Mâconnerie,
couverture tuile avec pont roulant $32,4 \text{ m}^2$ et pompe-
vanne.

I) Bâtiment à usage de transformateur électrique. Mâconnerie,
couverture tuile $9,00 \text{ m}^2$
+ local séparé sur le côté - environ $2,5 \text{ m}^2$
Mâconnerie - couverture dalle.

J) ... n° 53, pour 8 ans 5 centaines, bande de terrain à
usage de canal de fuite

Page II
Rectifications suite :

page 5 L'édit d'assainissement VINCENT précise et ci-après relaté ainsi que la parcelle 53 faisant partie de la présente vente.

"Par contre, pour permettre en l'état à ses frais" [Paragraphe refusé]

En conséquence la Commune venderesse s'engage à assurer l'évacuation par canalisation enterrée des eaux et égouts résultant de ladite bessitude le long de sa parcelle n° 52 nommée "Traversée du Pont de la Forge" côté des propriétés se trouvant dans une partie de la rue du Maréchal de Latre de Tassigny et de l'Eglise" et ce, à condition de l'obtention des conditions suspensives ci-après énoncées dans un délai d'un mois.

L'acquéreur garde son droit à l'usage de cette canalisation et fera à ses frais les travaux de raccordements de sa propriété à la canalisation communale.

n° 3 entièrement teinte jaune sur le plan ci-annexé, soit de la borne centrale face au chambranle gauche de la porte d'entrée du bâtiment 1900, jusqu'au $\frac{1}{3}$ du portail soit la limite d'angle de la parcelle 400 -

- Ensuite, la Commune bénéficiera d'un droit de passage occasionnel et qui s'exercera le jour de marché (actuellement le Vendredi) pour d'autres manifestations un autre jour, une demande par écrit, avec précisions, sera faite à l'acquéreur qui acceptera ou refusera.

En plus, ladite Commune ----- deux bâtiments. [Paragraphe refusé]

Surface laissée par l'acquéreur au vendeur, le jour de marché et seulement à cette occasion, surface formée par une bande de terrain allant de la borne centrale au chambranle gauche de la porte d'entrée du bâtiment 1900 au portail qui sera mis dans l'alignement du bâtiment ④. Bâtiment ④ formé de 3 box à usage de futurs W.C et

dont 1 box le long du côté usine est réservé pour l'acquéreur.
Bande occasionnelle figurée en bleu sur le plan annexé
Box réservé figuré en rouge sur le plan annexé.

- Une surface en forme de trapèze, figurée en rose sur le plan annexé allant du chambraie gauche de l'entrée du bâtiment, à la borne centrale, à l'angle de la parcelle 100 et revenant le long de celle-ci jusqu'au portail qui sera mis entre cette dernière et la Tour. Partie quittée au vendeur par l'acquéreur le jour de marche pour donner plus d'ouverture à la place. Partie devant être gondosée et entretenue par la Commune mais sans stationnement, ni pênes, pour les entrées des deux parties.

Page 7 Charges et conditions.

1° --- Si il y a lieu à travaux conservatoires, l'acquéreur demande à la Commune de bien vouloir faire ces travaux à sa charge + remettre en place et changer les tuiles sur les toits, ainsi que les tuyaux, coups pendantes et gouttières causant des dégradations par manque d'entretien durant 4 ans + évacuer l'eau des terrasses afin que l'hiver venant les dalles ne souffrent pas du gel. Travaux qui incombaient à la Commune depuis son achat et dont l'absence a provoqué des dégradations. L'acquéreur précise que depuis "le passage des T.U.C." cette année, les dégradations se sont accrues (chassis brûlés, cassés, vitres éclatées par la chaleur, enduits éclatés...) aussi demande t'il, en conséquence et en compensation que la Commune prenne en charge les frais et travaux de réparation de la toiture de son côté de hangar. L'acquéreur fera la réparation du sien de son côté Est. L'acquéreur demande à cet effet que ce hangar actuellement occupé par un locataire soit libre de toutes occupations et locations.

Page IV

Rectifications suite:

Toujours page 7.

2) "Suffirent les servitudes --- pas énoncées." Paragraphe refusé.

Il suffit les servitudes énoncées au paragraphe "SERVITUDES" uniquement.

b) L'acquéreur demande non seulement le certificat d'urbanisme avec les renseignements mais également qu'il lui soit précisé avec dossier à l'affui et ceci demandé déjà dans une lettre le 21 Août 1986. Conduite, Canal, droit d'eau, propriété de l'Usine, il s'avère que certains riverains se soient appropriés cette propriété de l'Usine. Faisant une réserve, j'aimerais connaître les raisons et les droits de ce fait.

c) Etant donné que la Commune est rendue et seule habilitée avec la Direction de l'Équipement à connaître le futur Plan d'Occupation des Sols, l'acquéreur demande une certitude et un engagement par écrit que dans ce futur P.O.S. ni les terrains, ni les bâtiments de la cession ne seront touchés de quelques manières que ce soit par l'application du P.O.S., et autres projets et travaux d'aménagements communaux.

page 8, 5) L'acquéreur, comme fait de la raison sociale et économique du projet et de son intérêt au niveau de la Commune et de la Région, demande à l'Assemblée de la Commune de Fraize une exonération durant 5 années de la Taxe, des Impôts fonciers et locaux ainsi que de la taxe professionnelle.

PRIS

le prix de ... 400.000 F) payable comme suit:

10% à la signature du compromis soit 40.000 F
Chèque fait et déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations - Comme

Page I. Rectifications suite

Ajouts page 8

qui sera restituée tout de suite, dans son intégralité,
si les conditions suspensives n'étaient pas réalisées dans
un délai d'un mois à compter de ce jour.

160.000 F à la signature de l'acte, lorsque toutes les con-
ditions suspensives seraient réalisées.

Chèque fait et déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

.... " il sera payable sans intérêt " par l'acquéreur à
chacune des deux dates anniversaire de la mariage suivante
cent mille francs le ---- 1987

Cent mille francs le - - - 1988

Il est demandé qu'un acte joint soit fait afin de séparer
la maison d'habitation, le garage, la grange 100 francs une
valeur de 200.000 F et le reste de la propriété ayant une
valeur de 200.000 F ceci afin de pouvoir bénéficier d'un
prêt épargne logement demandé. Et de ce fait calculer les
taux en fonction de la partie commerciale - artisanale et
de la partie habitation.

INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE L'ACQUÉREUR - ACTION RÉSOLUTOIRE

Pour assurer le rang de privilége de l'acquéreur et le
droit à l'action résolutoire à la suite de la bonne con-
formité des engagements pris et à leurs réalisations - voir
Condition suspensive l'inscription sera faite ce jour
par lessains du notaire qui s'y oblige.

Il est convenu entre les parties qu'en cas d'exercice de
l'action résolutoire, toutes les sommes qui auraient pu
être versées jusqu'à présent la Société acquéreur serait
remboursée à cette dernière par la Commune vendreuse,
au double de leur total avec calcul des dommages,

Page 8 Recouvrements suite:

Toujours page 8

intérêts et frais qui un tel dédit entraînerait.

CONDITIONS SUSPENSIVES

Page 9

1° a) ----- selon leur destination.

b) que la Commune Vendresse et seule habilitée avec la Direction de l'Équipement à connaître le futur Plan d'Ocupation des Sols s'engage par écrit et donne la certitude que dans ce futur P.O.S. ni les terrains, ni les bâtiments de la cession ne seront jamais touchés de quelques manières que ce soit par l'application du P.O.S. et autres projets, travaux d'aménagements communaux.

2° a) que la Société acquéreur obtienne les autorisations administratives nécessaires à la réalisation et l'exploitation du projet ci exposé. Installation, réalisation, exploitation-

- d'
de locaux d'habitation et de fonction
- 1 restaurant panoramique → au bord de l'eau
 - 1 solarium
 - 1 salle de cinéma
 - 1 salle de conférences pour séminaires, congrès --
 - 1 restaurant pour banquets, voyages organisés --
 - 2 salles d'expositions pour des expositions itinérantes.
 - Des cellules de travail et de repos pour séminaires et congrès ainsi que des chambres individuelle.
 - des salles de jeux
 - 1 salle pour enseignement scolaire (classe de Nature)
 - Différents ateliers d'artisans (poterie, fer forgé, tissage, souffleurs de verre, cuir, peinture, vannerie, bois, taxidermie)
 - Différentes salles d'expositions de ces œuvres et d'autres collections.
 - Charnieronnaise
 - Art: culinaire, animalier, floral, de la mode et du folklore.

Page VI Rectifications suite:

- 1 Musée de la nature où de nombreux animaux naturalisés régionaux et internationaux seront exposés dans un décor = présentant leur biotope.
- Présentation de caïmans et crocodiles vivants avec souhait d'élevage
- une piste privée d'hélicoptère qui pourra également servir pour le secours en montagne.
- Installation en haut de la grande cheminée d'un girophare, d'une antenne de radio locale
- Installation d'une aire privée de bains (mini-golf, jeux d'enfants, attractions occasionnelles...)
- Aménagement du bord de la Meuse en promenade avec puissance de la marée du cours d'eau

page 10) b) que les autorisations administratives sont non seulement valables pour la possibilité d'exploitation mais également pour la conformité des lieux et des bâtiments - structure, résistance des matériaux, surfaces, situation - et à l'accueil du public.

... si les conditions suspensives ci-dessous n'étaient pas réalisées dans un délai d'un mois à compter de ce jour.....

[Au cas où cette date ... intérêts.] (à changer)

En cas de non réalisation des conditions suspensives dans un délai d'un mois, Nouvelles sommes remises, déposées, ou consignées par l'acquéreur et notamment celle de (40.000 F) quarante mille francs, (kamponis) ses échéancée, lui seraient restituées, sans qu'il puisse prétendre à des intérêts.

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE
COMMUNE DE FRAIZE

FRAIZE, le 15 septembre 1986

M adame PAULY Françoise
1re adjointe

Le Belrepaire

88230 FRAIZE

M adame,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission
de l'USINE

dont vous faites partie se réunira le Vendredi 19 SEPTEMBRE
1986 à dix sept heures.

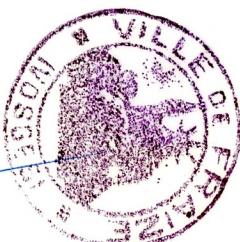
ORDRE DU JOUR

- Acte de vente établi par Maître KIEFFER et rectifications demandées
par Mademoiselle NOEL.
(Prière à chacun d'apporter les documents remis au cours des réunions
précédentes).

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister
à cette réunion, et vous prie de croire à l'assurance de
mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

J. VINCENT



P.S. L'acte de Maître KIEFFER et les rectifications demandées sont consultables à
mon Bureau dès réception de la présente convocation.

conseil municipal

Le projet de vente de la filature abandonné

Le premier point qui figurait à l'ordre du jour du conseil, dimanche, concernait la vente de la filature. Le maire a procédé à la lecture des conclusions de la commission après avoir rappelé l'historique du projet de vente à Mlle Claudine Noël.

Le projet d'acte, qui avait été confié à Me Kieffer, fut adressé à Mlle Noël qui rentrait quelques jours plus tard un texte de rectification formulant de nouvelles exigences qui furent jugées inacceptables à la fois par le notaire, les adjoints et la commission.

Par conséquent, le maire a proposé au conseil d'abandonner le projet, et il a été suivi à l'unanimité. Le maire a précisé que la commune aurait à supporter les frais d'arpentage réalisé pour préparer l'acte, et il a remercié Me Kieffer qui a travaillé gracieusement sur le projet.

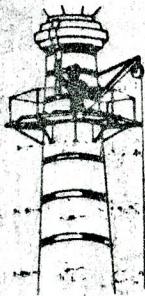
Les subventions

Le conseil est passé au vote des subventions suivantes :

Etoile sportive, 16.000 F ; Ski-Club, 18.000 F ; Judo-Club, 4.500 F ; Sports-culture-loisirs, 1.000 F ; Tennis-Club, 6.000 F ; société de tir, 4.500 F ; basket, 4.500 F ; OMS, 1.500 F ; ADMR, 1.500 F ; Twirling-Club, 5.000 F ; Croix-Rouge, 400 F ; accidentés du travail, 200 F ; Noël pour tous, 200 F ; classe de mer, 3.600 F ; classe de perfectionnement, 400 F ; instance de coordination gérontologique, 400 F ; donneurs de sang, 200 F ; service de soins à domicile des Vosges, 1.000 F et Centre communal d'action sociale, 20.000 F.

La subvention d'électrification est de 400 F maximum et celle allouée aux familles pour les enfants qui fréquentent les colonies de vacances agréées est de 200 F par enfant et pour une session. (Impôt sur revenu inférieur à 5.000 F).

Le maire a rappelé que les associations bénéficient également d'avantages matériels offerts par la commune (locaux, chauffage, électricité...).



YVES SEMPIANA

CHEMINÉES D'USINES - BRIQUES - BETON

88700 RAMBERVILLERS

26, Faubourg de la Chipotte

Tél : 29.65.18.33

Réparation

Démolition

Abattage

Paratonnerre

Mairie de FRAIZE
VOGUE

Mairie de FRAIZE

23 DEC 1987

88230 FRAIZE

devis

Rambervillers,
le 20 décembre 1987

Suite à l'entretien sur place avec Monsieur Noël, je vous soumet mon offre pour l'exécution des travaux d'abattage d'une cheminée en brique de 45 m de hauteur minimum.

Les travaux comprendront :

- Le traçage.
- Le percement de la base de 1 m d'épaisseur.
- La mise sur étais.
- La mise à feu.

Le forfait de ces travaux s'élèvera à un montant H.T. de

22000,00 F

T.V.A. 18,6 %

4092,00 F

Montant T.T.C.

.....

26092,00 F

Il est à signaler que la cheminée sera abattue sur le bâtiment chaufferie et que sa chute risque d'endommager quelque peu la conciergerie ou le grand bâtiment usine et le mur à proximité du pied qui d'après Monsieur Noël sont voués à la démolition.

Le client :

l'entreprise :

CHEMINÉES D'USINES

Réparation - Démolition - Abattage



Yves SEMPIANA
26, Faubourg de la Chipotte
88700 RAMBERVILLERS

(29) 65.18.33

SIRET 319 112 348 00 110 APE 5521

A la charge de l'entreprise :

- Le bois d'étalement.
- Le bois de feu.
- Le personnel qualifié.
- L'air comprimé.

A la charge du client :

- La démolition du coin du bâtiment chaufferie pour dégager et accéder à la cheminée.
- Le nettoyage de la porte de visite et le bouchage au béton munié avec les briques dans l'épaisseur des 1 m.
- Le déblaiement des gravats.

**E
P
M**

PROJET

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE
LA METROPOLE LORRAINE**
(Décret n° 73-250 du 7 Mars 1973 modifié par décret n° 87-204 du 27 Mars 1987)
VOSGES

25. JUIN 1988

REUNION DU BUREAU DU 22 JUIN 1988

**DELIBERATION N° B88/ - TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES -
BASSIN HOUILLER, VALLEES VOSGIENNES ET NORD MEUSIEN
APPLICATION DE LA CONVENTION ETAT/REGION/E.P.M.L.
USINE DE FILATURE GELLIOT A FRAIZE (VOSGES)**

Le Bureau de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées les 29 juin 1973, 26 novembre 1976 et 25 avril 1977 par le Conseil d'Administration (délibérations N° 73/4, 76/8 et 77/2),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'E.P.M.L. modifié par décret N° 87-204 du 27 mars 1987, notamment les articles 2 et 13 nouveaux,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 1986-1990, approuvé par le C.I.A.T. le 10 mars 1986,

Vu le projet de convention par lequel l'Etat et la Région Lorraine confient à l'E.P.M.L., à titre de prestataire de services, l'acquisition et la remise en état des friches industrielles du bassin houiller lorrain, des vallées textiles vosgiennes et du nord meusien,

Sur proposition du Président,

- décide d'engager l'opération "ancienne usine de filature Gelliot à FRAIZE", à savoir :

. prise en charge d'études préalables, de travaux de remise en état du site, d'une superficie de 3 ha environ,

. éventuellement acquisition des terrains, propriété de la commune et cession ultérieure,

- charge le Directeur Général de prendre toutes les dispositions nécessaires au démarrage de ce dossier, à charge d'en rendre compte au Bureau au fur et à mesure de l'avancement.

Le Directeur Général de l'E.P.M.L.,

Le Président du Conseil d'Administration,

Jacques PIERSON

Michel BERTRAND

DÉPARTEMENT DES VOSGES

DIRECTION de l'ÉQUIPEMENT

SERVICE TERRITORIAL

M. VANSTEENE, Chef de Service

Téléphone : 29.82.98.10
Poste : 357

Référence à rappeler

MV/MCT - S.T.

EPINAL, le 22 JUIN 1987
22 à 26, Avenue Dutac
B.P. 579
88020 EPINAL CEDEX

Le Chef du Service Territorial

à

Monsieur le Maire de

88230 FRAIZE

OBJET : Aménagement du centre ville
REFER : Ma lettre du 18 Mai 1987

MAIRIE DE FRAIZE
VOSGES

24 JUIN 1987

Monsieur le Maire,

Comme suite à ma correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour décision, une proposition faite par M. CHEVASSU pour mener l'étude d'aménagement du centre ville.

Cette proposition me paraît à première vue convenable quant à son coût, quant au contenu présenté dans le programme et quant au délai d'exécution.

Je me tiens, avec mes collaborateurs, à votre disposition pour une réunion en mairie destinée à affiner au besoin certaines clauses et à examiner comment mon service devra apporter sa contribution aux réflexions à engager, qu'il s'agisse de la conduite de cette étude d'urbanisme, de l'établissement des projets plus opérationnels touchant les aménagements d'espaces publics et les V.R.D., ou des opérations affectant des bâtiments publics.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

LE CHEF du SERVICE TERRITORIAL,

M. VANSTEENE

DEPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE FRAIZE

**CONTRAT D'ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT
DU CENTRE-VILLE DE FRAIZE**

Entre :

- La commune de FRAIZE, représentée par son Maire, Monsieur VINCENT, dûment habilité et agissant au nom du Conseil Municipal, d'une part,

Et :

- Monsieur J.-P. CHEVASSU, Urbaniste, Membre Sociétaire de la Société Française des Urbanistes Architecte D.P.L.G.

27 Rue de l'Elle 88510 ELOYES d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - Objet de la mission -

Le Maire de FRAIZE confie au titulaire qui accepte, la charge de réaliser dans les conditions définies ci-après, l'étude préalable à l'aménagement du Centre-Ville.

ARTICLE 2 - Contenu de la mission -

Le titulaire du contrat exécutera le programme d'étude défini en Annexe 1.

ARTICLE 3 - Responsable de l'étude et suivi -

M. le Maire de FRAIZE est responsable de l'exécution du présent contrat. Le titulaire lui remettra les pièces concrétisant l'avancement de l'étude ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et du solde.

M. le Maire de FRAIZE assurera le suivi de l'étude.

ARTICLE 4 - Conditions de réalisation de l'étude -

4.1 - Documents à fournir par la commune

La commune mettra à la disposition du titulaire les documents en sa possession nécessaires à la réalisation des études.

Elle facilitera en tant que de besoin l'obtention auprès des autres administrations et organismes compétents des informations et renseignements dont le titulaire pourrait avoir besoin.

4.2 - Documents à fournir par le titulaire

Un document de synthèse regroupera et résumera sous forme de fiches l'ensemble des problèmes examinés.

Son contenu est précisé en Annexe 1.

Il sera remis en 1 exemplaire.

En outre pendant la durée des études, le titulaire s'engage à assister aux réunions de travail et à apporter à ses travaux les modifications qui pourraient lui être demandées par le responsable de l'étude.

Il pourra également être demandé au titulaire de participer à l'animation d'une réunion publique ou d'une exposition (l'organisation et la confection de ces manifestations constituant une option non comprise dans le présent contrat).

ARTICLE 5 - durée de l'étude -

Le titulaire disposera d'un délai de 6 mois, à partir de la notification du présent contrat, pour mener à bien son étude.

Si par suite de circonstances indépendantes de la volonté du titulaire, ce délai ne pouvait être respecté, il pourra être procédé à des prorogations par simple décision du responsable de l'étude.

.../...

ARTICLE 6 - Propriété des études et documents -

Toutes les études et tous les documents produits en exécution du présent contrat seront la propriété exclusive de la commune.

Le titulaire ne pourra utiliser tout ou partie des résultats des études faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord préalable de la commune.

ARTICLE 7 - Secret professionnel et obligation de discréction -

Le titulaire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discréction pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent contrat ; il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets, et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la commune.

Par ailleurs, le titulaire s'engage à citer, le cas échéant, les sources des études et recherches qu'il pourrait être conduit à utiliser pour la réalisation de l'étude faisant l'objet du présent contrat.

ARTICLE 8 - Rémunération -

La rémunération à allouer au titulaire pour l'exécution de l'étude définie par le présent contrat est fixée à la somme forfaitaire de :

25.000	F
T.V.A. 18,6 %	4.650 F
soit 29.650 F T.T.C.

Le prix est réputé établi à la date de signature du présent contrat par le titulaire. Il est ferme et non révisable.

ARTICLE 9 - Modalités de règlement -

La rémunération prévue à l'article 8 ci-dessus s'effectuera par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des études, sans dépasser :

- 40 %, à la signature du contrat,
- 30 %, à la remise de l'ensemble des documents,
- 100 %, sur certificat de service fait établi par le responsable de l'étude.

En cas de besoin, le certificat de service fait ne sera établi qu'après production par le titulaire des précisions complémentaires qui lui seraient demandées en vue de l'acceptation définitive des documents par le responsable de l'étude.

.../...

La commune se libérera des sommes dues en exécution du présent marché par virement au crédit du compte ouvert à :
BNP Agence d'Epinal, 12, Quai des Bons Enfants, 88000 EPINAL
compte n° 0416 / 019133 / 85 / 36

ARTICLE 10 - Résiliation -

Si, pour une cause quelconque, le titulaire du présent contrat se trouvait empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, ce contrat serait résilié de plein droit après l'envoi par le titulaire, à cet effet, d'une lettre recommandée avec accusé de réception au signataire du contrat.

Par ailleurs, la commune pourra, selon les mêmes modalités résilier le contrat pour quelque cause que ce soit, et notamment si le titulaire ne remplissait pas sa mission avec toute la compétence et la diligence voulues.

Dans tous les cas, seront versés et réputés acquis les acomptes correspondants aux prestations utilisables.

Fait en un seul exemplaire original,

A , le

Le Maire,

Lu et Accepté,
Le Titulaire,

ANNEXE 1

PROGRAMME D'ETUDE

LES CARACTERISTIQUES D'UN VRAI CENTRE

Le Centre de la commune de FRAIZE a les caractéristiques d'un vrai centre de petite ville,

- tant du point de vue de la forme et de la densité du tissu urbain,
- que du point de vue de la vie sociale qui l'anime, du fait de la diversité des occupations et utilisations du sol, de la concentration d'équipements, et de la fréquentation commerciale.

DES ELEMENTS TYPIQUES

Ce Centre-Ville possède, de plus, des éléments typiques, naturels ou construits, qui participent à son identité: la manière

- dont la Meurthe le traverse,
 - dont il "enserre dans ses bras" la grande usine qui l'a fait vivre et prospérer pendant trois-quarts de siècle (Filature Géliot),
 - dont il "tend ses autres bras" vers les équipements extensifs (écoles) et vers les quartiers neufs,
 - dont il "s'approprie" un morceau de la RN 415 pour faire davantage que de s'y brancher,...
- tout cela, fait que ce Centre ne ressemble pas aux autres, que les gens de FRAIZE se reconnaissent en lui et y tiennent.

DES DISFONCTIONNEMENTS ET DES REMEDES

Or ces caractéristiques urbaines et ces éléments typiques ont été peu remis en valeur depuis la belle époque de prospérité.

Aujourd'hui, la Municipalité de FRAIZE constate elle-même des disfonctionnements (problèmes de réseaux d'eau, d'assainissement, de voirie, de stationnement, de sécurité, d'utilisation de l'espace public

- marché, usine propriété communale -), et perçoit bien les remèdes qu'ils appellent.

Elle cherche, cependant, à concilier ces réponses techniques avec

- la préservation et la mise en valeur de l'image du Centre d'un Chef-lieu de Canton,
- l'amélioration de la qualité du bien-être et des services offerts par ce Centre aux gens de FRAIZE eux-mêmes,
- les contraintes budgétaires,
- et les opportunités nées d'actions simultanées d'autres collectivités, ou de réflexions en cours.

LES OPPORTUNITES ACTUELLES

C'est ainsi que:

- la reprise prochaine de la RN 415 dans sa traversée de FRAIZE, par l'Etat (dans le cadre de renforcements coordonnés),
- l'étude du P.O.S. en cours (qui a pu recenser les problèmes généraux et les atouts de la commune, et susciter une réflexion d'ensemble),
- divers aménagements ponctuels prévus à court terme dans le Centre (couverture de canal, revêtement de l'Impasse de la Filature...),
- la nécessaire reprise des réseaux publics..., tout cela indique que le moment est particulièrement opportun pour effectuer une ETUDE PRÉALABLE A L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE.

CARACTERE ET OBJECTIF DE L'ETUDE PREALABLE

Il s'agit d'une étude "coup de loupe" sur le Centre, c'est à dire d'une étude
- légère,
- strictement limitée au centre-ville proprement dit,
- de caractère pré-opérationnel,
qui doit déboucher sur un petit "catalogue" d'actions qu'il serait souhaitable et
réaliste de mettre en oeuvre à court ou moyen terme, à l'occasion d'opportunités
comme celles citées plus haut.

Ce "catalogue" comprendrait, pour chaque action, une fiche technique précisant ses
caractéristiques physiques et son cout.

La Municipalité aura ainsi en mains les données nécessaires pour choisir ses
actions prioritaires, au cours des prochaines années.

CONTENU DE L'ETUDE

Le contenu de l'étude sera le suivant:

- 1) Recensement rapide - a) des caractéristiques du Centre (équipements, fonctions, liaisons, espaces libres ou libérables...), et de ses éléments typiques à préserver ou remettre en valeur,
- b) des disfonctionnements et remèdes non-employés ou sous-employés,
- 2) Catalogue des actions - a) documents graphiques (sur P.C.N. ou équivalent), avec illustrations et variantes éventuelles,
- b) descriptif technique sommaire, cout, financement, durée des travaux, phasage éventuel.

Il est précisé que l'étude sera effectuée en collaboration étroite entre l'urbaniste et la Direction Départementale de l'Equipement des Vosges (Cellule de l'urbanisme de Saint-Dié et BEECL 2), et que la D.D.E. aura spécifiquement en charge la partie 2-b (aspects techniques pré-opérationnels permettant l'évaluation du cout de chaque action).

Le document final sera constitué par rapprochement des prestations - préalablement harmonisées - de l'urbaniste et de la D.D.E..

Le périmètre de l'étude est reproduit à l'Annexe 2 jointe au présent contrat.

E.P.M.L

MAIRIE DE FRAIZE
VOSGES
13. JUIL. 1988

EG/FB/ 145823

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE
LA METROPOLE LORRAINE**
(Décret n° 73-250 du 7 Mars 1973 modifié par décret n° 87-204 du 27 Mars 1987)

Pont-à-Mousson, le **12 JUIL. 1988**

Le Directeur Général de l'E.P.M.L.

à

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

88230 - FRAIZE

OBJET : Fiches industrielles de FRAIZE
(Ancienne filature GELLIOT)
Réaménagement du site

Suite à notre entretien téléphonique du 30 Juin 1988, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour examen et observations éventuelles, le projet de cahier des charges établi par l'E.P.M.L., concernant le programme de réaménagement du site de l'ancienne filature GELLIOT.

Je vous serais très obligé de bien vouloir m'indiquer si les propositions incluses dans le cahier des charges recueillent votre agrément.

Je vous signale, par ailleurs, que ce projet fera l'objet d'une consultation entre quelques architectes - urbanistes, dont Monsieur CHEVASSU.

Jacques PIERSON
P/Procuration du Directeur,
Le chef du Service Financier

Jacques PIERSON

Elisabeth GUENIN

P.J. : 1

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA METROPOLE LORRAINE

CAHIER DES CHARGES

OBJET DU MARCHE : Définition du programme de réaménagement de la friche industrielle de FRAIZE-Vosges (ancienne filature GELLIOT).

Maître d'ouvrage : E.P.M.L.

Dressé par le Directeur
Général de l'EPML,

Lu et approuvé par le
prestataire

A PONT A MOUSSON

A

Le

Le

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ETUDE

L'étude faisant l'objet du présent marché consiste en la définition du programme de réaménagement de la friche industrielle de FRAIZE-Vosges.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE L'ETUDE

a) Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble immobilier occupé par l'ancienne filature Gelliott, d'une surface cadastrale de 27 346 m², situé en plein centre de la Ville de FRAIZE.

Cet ensemble, propriété de la commune, comprend :

- l'usine proprement dite à l'est de laquelle est accolée une tour de desserte des étages,
- un bâtiment d'habitation (maison du directeur),
- des hangars et divers bâtiments à usage d'ateliers et de magasins,
- des bâtiments abritant les équipements de service (transformateur, chaufferie, alternateur, salle machine vapeur, etc...),
- des espaces interstitiels.

La description sommaire du site et le repérage des différents bâtiments sur un plan périénéral figurent en annexe 1 au présent document.

b) Définition d'un schéma d'organisation du site

tenant compte :

- de sa situation au centre d'un îlot urbain, au bord de Meurthe, à proximité de la mairie,
- des disponibilités foncières existantes (terrain attenant d'une surface de , propriété de la commune, figuré par la repère A sur l'annexe 2),
- des dessertes viaires actuelles internes et externes au site,
- des intentions exprimées par la commune tant au niveau du POS que concernant le devenir des bâtiments :
 - . démolition de l'usine totale ou partielle (conservation du rez de chaussée),
 - . conservation de la tour à titre de signal symbolique,
 - . conservation du bâtiment d'habitation et d'un hangar, conservation éventuelle d'autres bâtiments,

. utilisation actuelle des bâtiments à conserver.

Ce schéma d'organisation devra notamment conduire à :

- définir la vocation du site dans le cadre du projet de réaménagement du centre ville,
- préconiser les types d'affectation des sols et des bâtiments conservés,
- préserver en tant que de besoin, des affectations d'attente,
- définir les liaisons fonctionnelles du site avec le reste de l'îlot et avec le centre ville,
- concevoir une organisation du site cohérente tenant compte de la conservation de certains bâtiments ainsi qu'un fonctionnement harmonieux entre les divers utilisateurs du site,
- préconiser une adaptation des documents ou des projets d'urbanisme, liés notamment au réaménagement du centre ville, afin de préserver la faisabilité du schéma.

c) Elaboration d'un programme d'action à court terme

Dans le domaine d'intervention de l'EPML, à savoir :

- démolitions des superstructures, nettoyage des sols, purge éventuelle de certaines fondations ou décombres en sous-sol,
- mesures confortatives ou conservatoires sur les ouvrages à conserver intégrant d'éventuels surcoûts qualificatifs : dans ce cadre, étude particulière sur la faisabilité technique de la conservation de la tour, propositions de traitement de la tour,
- traitement paysager différencié : notamment sous forme d'une mise en végétation, alignements et marquage définitif,
- remodelage le cas échéant, du terrain naturel en surcharge avec étude de remploi sur place des déblais de démolition.

ARTICLE 3 : UTILISATION DES ETUDES EXISTANTES

En sus des documents annexés en 1 et 2, l'EPML facilitera, en tant que de besoin, la communication au prestataire des études déjà réalisées sur le site ainsi que l'obtention auprès des administrations et organismes compétents, des informations et renseignements dont il pourrait avoir besoin.

ARTICLE 4 : NATURE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Schéma d'organisation du site,
- proposition de transcription spatiale et réglementaire dans le POS
- recommandation éventuelle d'expertises complémentaires à conduire,
- schéma d'interventions immédiates,
- esquisses et tous dessins utiles pour ces interventions immédiates (simulation de modelage, définition de volumétrie, de plantations, etc...),
- rapport rendant compte des principes d'organisation,
- estimation sommaire, par poste et par sous-secteurs, des interventions de tous ordres proposées.

Le niveau des rendus doit permettre l'enclenchement direct des missions de maîtrise d'oeuvre relatives au programme d'action à court terme proposé.

ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'EPML, en aucun cas, n'assure ou n'a en charge le démarchage en vue de commercialisation ni la promotion du site.

Il est exclu, dans le cadre de l'étude de définition, de fabriquer ex nihilo des projets d'implantation ou d'utilisation, qu'ils fassent appel à des investisseurs privés ou publics. Le titulaire de marché n'assurera donc pas la constitution ni la recherche de tels projets. En revanche, il aura à intégrer, dans le schéma général, les projets qui lui seront notifiés, sous le couvert du maître d'ouvrage.

DESCRIPTION DES SURFACES EXISTANTES

ANNEXE 1

SURFACE DU TERRAIN BÂTI ET NON BÂTI :

Non bâti **bâti**

Parcelle n° 41 = 19390 m² bâtiments et cours

Parcelle n° 52 = 867 m² chemin

Parcelle n° 53 = 805 m² canal de fuite

Parcelle n° 54 = 6127 m² prés

Parcelle n° 67 =	27189 m²	surface bâtie	7174 m²
	157 m²	surface développée	22762 m²
	<hr/>		
	27346 m²		

1) CONCIERGERIE :

Bâtiment élevé sur cave + rez-de-chaussée et 1 étage + greniers

surface bâtie

64 m²

2) HANGAR :

Bâtiment élevé sur terre battue avec un grenier

surface bâtie

390 m²

3) ATELIERS ET MAGASIN BOIS :

Bâtiments élevés sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

1 étage et 1 grenier au-dessus

1 monte-chargé en pignon

surface bâtie 290 m²

4) MAGASIN MATERIEL INCENDIE :

Bâtiment élevé sur terre-plein

surface bâtie 60 m²

5) POSTE TRANSFORMATEUR :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

surface bâtie 90 m²

6) FILATURE BÂTIMENT 1900 :

Bâtiment sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et 3 étages

Sol en béton machéfer avec poutrelles acier et poteaux fonte

recouvert de parquet

2 étages sanitaires-vestiaires sur la partie avant et bureaux au
rez-de-chaussée

Construit en maçonnerie de briques

Couverte par une toiture-terrasse

surface bâtie 2312 m²

surface dévelop. 10080 m²

7) FILATURE BÂTIMENT 1920 :

Bâtiment contigu au précédent

Bâtiment élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un étage

Sol béton armé sur poteaux béton armé

Toiture-terrasse recouverte de petits sheds vu la mauvaise étanchéité de la toiture-terrasse

Roche

Surface bâtie 1710 m²
Surface développée 5130 m²

8) FLAMBAGE :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

Toiture sheds

Couverture tuiles mécaniques

Surface bâtie 150 m²

9) ATELIER ELECTRIQUE :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée à grande hauteur

construit en maçonnerie de briques

Couverture 2 pans tuiles mécaniques

Sol ciment
Surface bâtie 153 m²

10) ALTERNATEUR :

Bâtiment contigu au précédent même construction

surface bâtie

100 m²

11) SALLE MACHINE À VAPEUR :

Bâtiment contigu au précédent

Construction briques charpente métallique avec verrière en partie supérieure

Couverture en tuiles

1 pont roulant Grande hauteur

surface bâtie

260 m²

12) HANGAR À COTON :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée

Construction maçonnerie de briques

Couverture tuiles mécaniques

Sol ciment

2 ponts roulants

surface bâtie

648 m²

13) CHAUFFERIE :

Bâtiment élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée à grande hauteur

Construite en maçonnerie de briques et bardage en tôle ondulée

Couverture tuiles mécaniques

Sol ciment

Cheminée d'usine

Hauteur 55 mètres

surface bâtie

192 m²

14) HABITATION :

Bâtiment élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage

greniers mansardés au-dessus

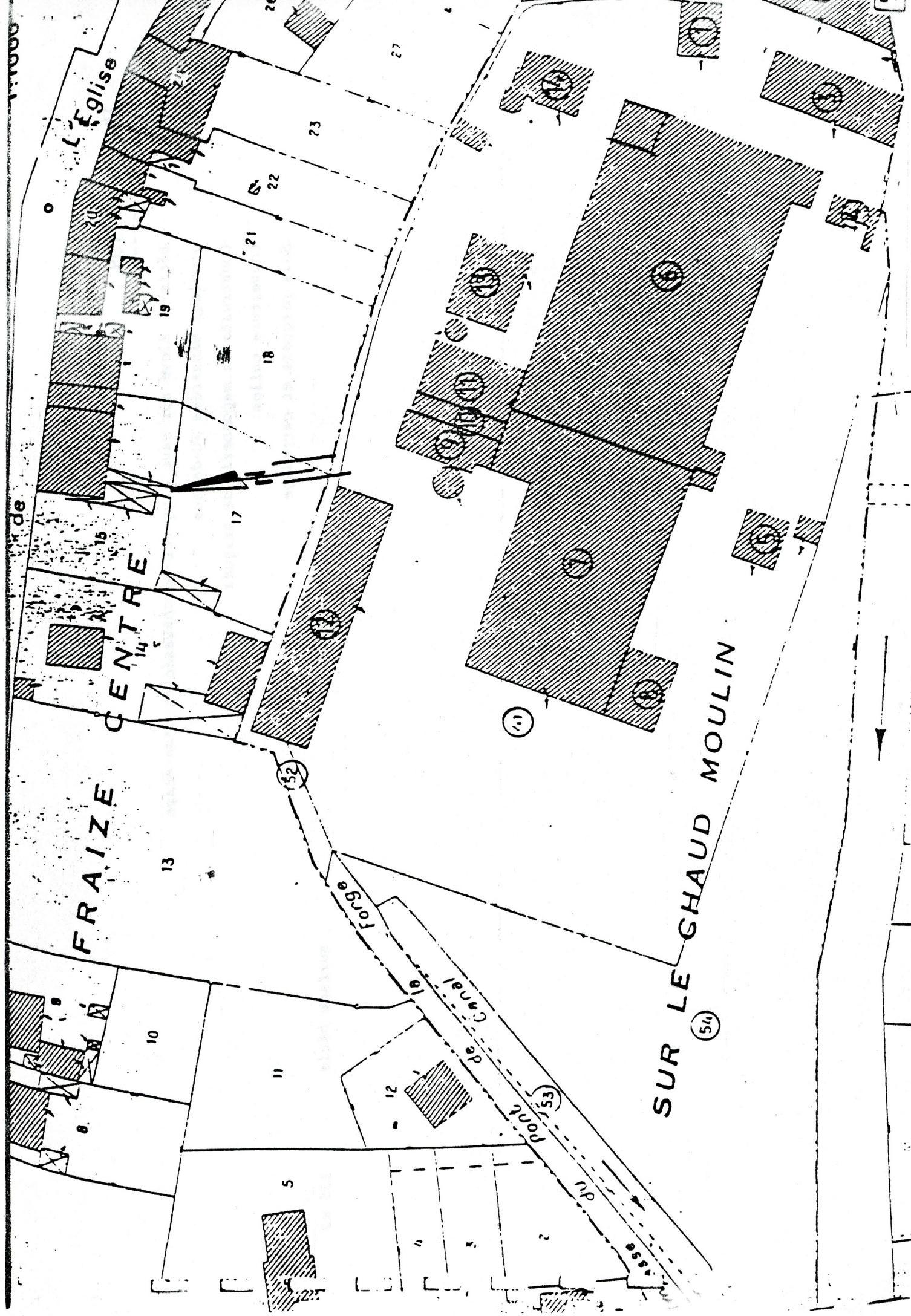
Construite en maçonnerie de briques

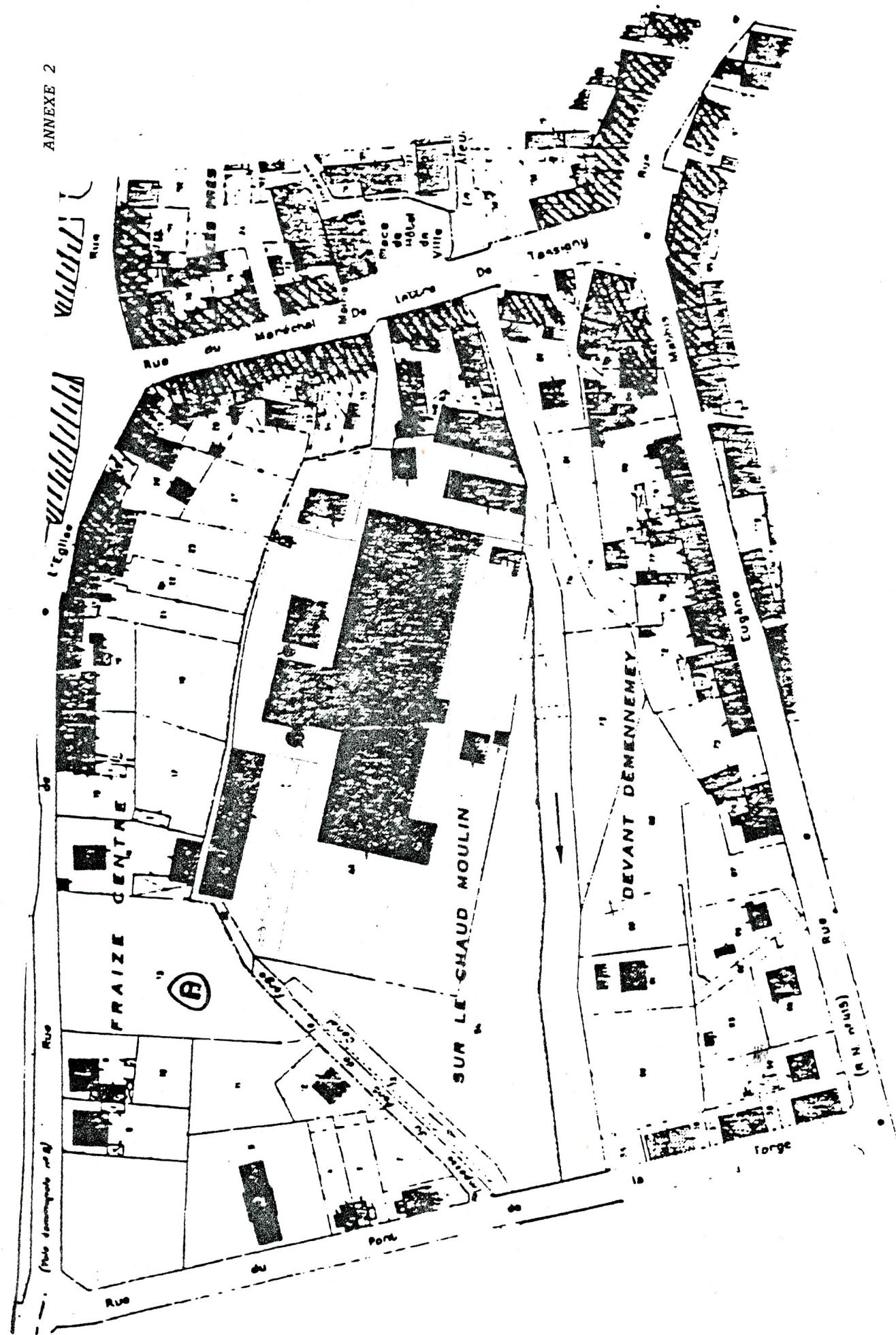
Couverture tuiles

Sols parquets et carrelage

surface bâtie

135 m²







Les candidats planchent sur la Filature Geliot de Fraize

Sa démolition au cœur même de la ville libérera trois hectares. Les projets et les plans divergent. Seuls bruit et poussière sont assurés.

Elle est au cœur de la ville de Fraize comme elle l'est de la campagne municipale : la Filature Geliot, au lieu dit « Sur le Chaud Moulin ».

Construit en 1900 (date de la cheminée), agrandi en 1920, vide depuis le milieu des années 70, le bâtiment très caractéristique de l'architecture textile du début du siècle sera démolie. Cela libérera trois hectares au cœur même du bourg, « à soixante mètres de la mairie ».

Friche industrielle

En obtenant l'aide de l'Etat-établissement public foncier de la métropole lorraine (EPML) pour raser la friche industrielle et rendre le terrain « nu », la municipalité sortante de M. Vincent — flambeau repris par Mme Pauly — efface une relative mauvaise affaire. Lorsque, en 1983, la commune acquiert l'usine (650.000 F), elle avait cédé à la pression d'un enchérisseur « fantôme », alors qu'elle jouissait d'un droit de préemption. Il a fallu emprunter, bien que, selon M. Vincent, « la vente de la ferraille et la location de certains bâtiments ont pu aider à amortir ».

Aujourd'hui, la vapeur est inversée.

L'EPML met 2 MF dans la corbeille. Net. Une convention a été signée entre l'EPML, la DDE et la commune. La cité, quel qu'en soit le maire, est liée, on n'y reviendra pas : démolition de la filature, puis remise en état du terrain, le tout dans la limite des 2 MF et selon les plans de l'architecte-urbaniste mandé par l'EPML, M. Chevassu, déjà auteur du POS de Fraize.

Au-delà, la commune reste libre. « Dans la mesure de ses moyens », dit M. Vincent ; « C'est une affaire de plu-

sieurs mandats », estime le « challenger » Claude Jacquot. L'ouverture des plis de l'appel d'offres se fera le 3 avril ; début des travaux : mai.

Reichen et Robert

Architectes spécialisés, MM. Reichen et Robert, en 1979, proposaient de conserver le bâtiment. Ils y mettaient des logements, des services, des activités, des animations.

A condition de faire vite : dès lors que l'usine n'était plus entretenue, la dégradation du béton de mâcheron et de la fonte, sous l'effet du soufre que contient le premier, serait rapide. Elle est aujourd'hui manifeste. Même si on a pu dire, en son temps, que ce projet ne coûterait pas plus cher que la démolition, il fallait aussi se rendre à l'évidence : l'absence d'un marché immobilier adéquat.

L'enjeu d'un terrain « nu » au centre-ville est pris au sérieux par les listes. Si celle de Mme Pauly dispose des esquisses de M. Chevassu, celle de M. Jacquot dispose des propositions d'un étudiant en architecture à Nancy qui a fait de la filature son sujet de diplôme. Signe particulier de Jean-François Georgel : candidat sur la liste Jacquot.

Du haut de la tour

En vérité, les deux plans ont beaucoup de points communs entre eux et avec Reichen-Robert : aménagements d'une place publique (marché) à l'entrée de l'usine, des berges de la Meurthe (avec ou sans baignade, selon l'état du futur assainissement !), d'un terrain de camping en amont du Pont de la Forge, restauration et utilisation des magasins de coton (ateliers municipaux et salle polyvalente).



Vu du haut de la tour, avec la réserve d'eau en terrasse.

Chevassu et Georgel veulent tous deux conserver la tour carrée qui, du haut de ses 40 m, sera à la fois vestige, signal et attraction. Les plans divergent sur le maintien ou non des sous-sol de l'usine pour un parking.

Gendarmerie ou pas

La différence des deux projets tient dans l'utilisation des terrains extérieurs au grillage (dans l'angle entre les bains-douches et la rue de l'Eglise).

L'équipe Pauly y voit la future gendarmerie, tandis que la liste Jacquot y souhaite une

zone artisanale (équipée en location-vente selon la procédure PAC) ainsi que de l'habitat le long de la rue.

Une fois passée la joute électorale, Fraize n'en sera pas pour autant tranquille : les travaux prévus sur la RN 415 (décaissement complet) et la démolition de la filature se feront à peu près en même temps !

Bruit, poussière et embarras à l'horizon ! Sans parler d'une décision que le futur maire devra prendre très vite : que faire de tous les gravats ?

Michel URBAN



Les anciennes chaudières, une puissance formidable pour un vaisseau fantôme.

21/05/1989

FRAIZE

Le fil du passé l'espace d'une journée

La filature a revécu le temps d'une journée portes ouvertes, pour laquelle la mobilisation a été large.

Hier, beaucoup de personnes sont venues visiter la filature de Fraize car c'était la journée portes ouvertes.

Il y avait foule pour admirer les expositions et pour monter jusqu'au dernier étage de l'usine. D'anciens travailleurs s'étaient déplacés, mais aussi des habitants qui ne connaissaient pas la filature.

Grâce aux expositions, les visiteurs ont pu regarder d'anciens documents du XIXe siècle et reconnaître sur certains des amis ou de la famille.

L'histoire de la filature était bien retracée : sa construction, son fonctionnement...

Le projet de réhabilitation du domaine a été également présenté par l'EPML Chevassu (Etablissement public métropole lorraine). Il prévoit de renforcer et d'aménager les bâtiments conservés. La tour sera conservée.

Le collège de Fraize a également participé à cette journée.

En effet, depuis un an, l'atelier photo du collège a travaillé sur un sujet portant sur l'historique du textile à Fraize. M. Daubagnat en a donc profité pour présenter toute une série de photos.

Une grande émotion se lisait sur le visage de chacun : « Quel dommage que la filature ait été abandonnée ».



L'exposition minutieusement préparé a été très appréciée.

Le 5 juin, elle sera détruite.

Les promeneurs ont tenu à ramené un souvenir : des bobines ou des cops.

L'amicale du personnel

communal tenait une buvette à la disposition des visiteurs.

Et toute la journée, on a pu entendre sonner la cloche de la filature que les visiteurs n'ont cessé de tirer.



ILS BRISENT TOUT.... MEME L'ORTHOGRAPHIE !....

Il a fallu que je ramène ma.... fraise. C'était l'autre jour alors qu'une grosse boule attachée à une grue faisait tomber les pans de l'ancienne filature de Fraize.

L'ancien concierge était là, à deux pas de la porte d'entrée qui est solidement cadenassée à cause des curieux. A ses côtés, il y avait des dames qui elles aussi avaient travaillé dur jadis dans cette firme : «T'as vu, ils ont écrit Fraize comme une fraise des bois !....».

Et la ligne : Maître d'œuvre... une farce sans doute ou alors la canicule qui a décollé les lettres.

Et puis, concierge et anciennes employées de la Filature «chez Géliot» s'en sont allés l'air un peu triste.

Oui pour eux, que l'on écrive Fraize ou Fraise sur un panneau de démolition a peu d'importance. Il vaut mieux encore lire cela que de... sucer des fraises.

— O — O — O —

EN MARGE DE LA DEMOLITION DE LA FILATURE : UNE ASSIETTE-SOUVENIR

Ce n'est un secret pour personne, la filature de Fraize sera bientôt défi-

nitivement rayée de la carte.

C'est pourquoi une commerçante de la localité vient d'avoir une excellente idée, celle de commémorer le souvenir de l'ancienne usine «chez Géliot» grâce à la fabrication d'assiettes de collection. Ces dernières (véritables pièces de collection et tirage limité) seront réalisées aux Faïenceries de Longwy.

Le motif : un village, un clocher, une usine et sa cheminée. Le tout en relief et en couleur du plus bel effet.

Prix unitaire : 285 F.

On peut voir et commander (avant fin septembre) l'assiette-souvenir aux endroits suivants :

- Bureau du S.I. près de la mairie de Fraize,
- chez M. Marcel Graner, le Gerva.
- Au café de l'Hôtel de Ville, PMU-LOTO, Pierre Jeandel.

Le Vosgien de Lapoutroie.

ANCIENNE FILATURE

La cheminée de l'ancienne filature sera abattue le vendredi 21 juillet à 12 heures.

09 1061989

RÉGION
lorraine

La cathédrale du textile livrée aux démolisseurs

Sacrifiée sur l'autel de la crise en 1975, la filature de Fraize est abattue. La chute de la haute cheminée, en juillet, marquera son dernier souffle.

SAINTE-DIE. — Les travaux de démolition de l'ancienne filature de Fraize (Vosges) ont commencé lundi. Ils dureront plusieurs semaines et culmineront, mi-juillet, avec la chute de la haute cheminée. Visible de tous les coins de la haute vallée de la Meurthe, elle porte la date de sa construction, 1901.

Les travaux sont menés par l'établissement public de la métropole lorraine dans le cadre du contrat Etat-région de résorption de friches industrielles, le même déjà appliqué dans certains sites miniers et sidérurgiques.

Seule subsistera une haute tour, carrée et crénelée, support du château d'eau de la manufacture. Dominant les trois hectares mis à nu et rendus à la commune de Fraize, elle symbolisera l'espoir qu'a la cité de réimplanter là de nouvelles activités et animations.

Cathédrale

Lorsque le 20 mai, la nouvelle municipalité décida d'ouvrir une dernière fois les portes de la filature au public, on fut surpris de l'affluence. C'est qu'à Fraize et sa jumelle Plainfaing, jusqu'à la fin des années 50, on travaillait, vivait, logeait Géliot, comme ailleurs Boussac. Mais, depuis qu'elle s'est définitivement arrêtée, le 6 février 1975 (les 156 derniers licenciements), l'énorme (20.000 mètres carrés) cathédrale de la mono-industrie textile n'était plus qu'une baleine morte

échouée dans les vagues successives de la crise cotonnière ouverte, pour abréger, par la décolonisation.

La post-face de l'histoire textile de la haute Meurthe s'écrit d'autant plus à coup de pioche que de cette industrie qui avait fait vivre des centaines de foyers, il ne reste officiellement aujourd'hui qu'un tout petit atelier de confection.

La fin du textile a une date précise dans la vallée : le 21 juillet 1978 les 34 derniers tisserands ont mis la clé sous la porte du tissage de la Warnelle. Plus grave, des industries de substitution installées par les efforts des élus de l'aménagement du territoire après 1971, les quatre plus importantes n'ont pas non plus tenu le coup.

Architecture

Symbolique, la filature de Fraize était aussi caractéristique. Construite en 1901-1902 à la place d'une filature de 1858 incendiée en 1899, sur des plans dits à l'anglaise avec utilisation pour la première fois à cette échelle du béton armé, spécialisée dans le coton à longue soie d'Egypte (jumel) ou d'Amérique (sea island), d'une capacité de 57.000 broches, électrifiée dès 1914, agrandie en 1921, elle était alors ultramoderne.

Son architecture remarquable avait attiré, en 1979, l'attention du cabinet d'architecture Reichen et Robert qui avait proposé de la transformer en résidence et lieu d'ani-

mation, à l'instar de la filature Le Blanc de Lille.

L'argument des architectes, non suivi notamment à cause de l'absence dans une petite commune d'un vrai marché immobilier, avait pourtant été que la réhabilitation coûterait moins cher que la démolition. Celle-ci, aujourd'hui, est estimée à environ un million de francs.

Michel URBAN



Au temps de la splendeur du textile, à Fraize on vivait et logeait Géliot.



Une baleine morte échouée dans les vagues de la crise cotonnière.

Filature : de l'ouvrage pour tous

A Fraize, la municipalité travaille même le dimanche.

Le maire, les conseillers, la famille et des amis sont allés bénévolement sauver les belles pierres de taille (brique, gré rose et granit) provenant de la filature.

Elles serviront à l'aménagement des bords de route mais aussi de souvenirs.

Les travaux de démolition de la filature avancent vite.

Les parties métalliques seront enlevées à l'aide d'un aimant.

Actuellement, l'entreprise de démolition désolidarise, au chalumeau et au marteau piqueur, la tour du reste des bâtiments.

Vendredi soir, un club de spéléo de Saint-Dié est venu remonter les aqueducs sous-terrains afin de voir leur état.

D'autre part, des vieux plans de l'usine ont été retrouvés.

Souvenir de Fraize

19(?) juillet 1989

Vendredi, la grande cheminée de l'ancienne filature sera abattue. Pour en garder la mémoire, une assiette en faïence de Longwy.



Vendredi à midi, la grande cheminée symbole de toute une époque sera abattue.

(Photos Dominique CHARTON).



Une assiette souvenir.

SAINT-DIE.— Commencée durant la première semaine de juin, la démolition de l'ancienne filature de Fraize sera symboliquement achevée ce vendredi à midi, heure à laquelle les explosifs des artificiers coucheront l'élegant construction de briques rouges édifiée en 1901. De la terre à la terre... Seule à Fraize, au-delà du clocher du bourg, la cheminée des Aulnes restera pour témoigner du passé textile de la vallée.

De la filature elle-même, construite par Nicolas Géliot entre 1900 et 1902, étendue en 1921, architectes et élus locaux ont décidé de conserver la tour d'angle, carrée, crénelée, construite à la mode anglaise alors «must» de l'architecture industrielle. La tour servira de guide et de phare vers le terrain de la filature mis à nu: un espace de plus de trois hectares le long de la Meurthe en plein cœur de la commune où la municipalité

de M. Claude Jacquot, précédée dans ce sens par celle de M. Vincent, espère bien inscrire le renouveau de Fraize. Camping le long de la Meurthe, zone d'activités artisanales, salle de sports et de réunions (dans l'ancien magasin à coton, conservé) et, à plus long terme, des habitations et la future gendarmerie sont dans les dossiers.

Emaillée à la main

Lorsque juste avant les

travaux de démolition, la municipalité avait décidé d'ouvrir les portes de la «friche industrielle», tout le monde fut surpris de l'affluence. Qui, en effet, à Fraize et sa voisine Plainfaing n'a pas un parent ou un ami qui à un moment ou un autre a travaillé chez Géliot?

Deux citoyens, MM. Paul Graner et Pierre Jeandel eurent alors l'idée de conserver le souvenir de l'usine. Aux Faïence-

ries Saint-Jean d'Aigle à Herserange (faïence de Longwy), ils ont fait faire une assiette.

Elle montre, d'après photo, l'usine et porte la légende «*Démolition de l'usine, juin 1989*». Emaillée à la main, éditée en tirage limité, l'assiette sera disponible en novembre au prix de 285 F. Les commandes sont prises dès maintenant au Syndicat d'Initiative (mairie) de Fraize.



La fin d'une grande dame... de 50 mètres âgée de 89 ans



Des années d'histoire qui s'effondrent.

C'était le jour du marché hier à Fraize et beaucoup de personnes ne s'y sont pas rendus trop tôt, car il fallait attendre jusqu'à midi pour voir la cheminée de l'ancienne filature tomber.

Eh oui! Depuis le temps que l'on en parlait, le grand jour est arrivé.

Une bonne partie de la population de Fraize et des alentours était là, souvent l'appareil photo ou la caméra à la main pour assister à la chute mortelle de celle qui a marqué le paysage du centre de la ville pendant 89 ans, la cheminée de la Filature, haute de 45, 50 mètres. Du monde, il y en avait partout! Même dans le clocher de l'église!

Au troisième coup de trompette

Dans certaines entreprises,

on avait même autorisé les ouvriers à sortir avant l'heure afin qu'ils ne manquent pas ce spectacle historique.

Les cloches de l'église sonnaient le glas depuis plus de 5 minutes lorsque au troisième coup de trompette, on entendit une forte explosion et la cheminée tomba de toute sa masse. Fracas, poussière!

Parmi l'assistance, il y avait des personnes qui ont travaillé durement dans cette usine. «*Cela fait mal aux tripes de voir une chose pareille, quand on a passé toute sa vie là*» disait une dame avec les larmes aux yeux.

«*Il faudrait reconstruire un tel monument à l'heure actuelle, ça reviendrait très cher!*» reprenait un homme.

M. Hubert Marchant, adjoint au maire et ancien contremaître à la filature

nous disait aussi: «*C'est la fin de l'ère du textile à Fraize mais la démolition devenait nécessaire*».

On ne peut s'empêcher de penser à tous ces ouvriers que la filature a fait vivre pendant de nombreuses années et ceci de génération en génération.

Il ne reste désormais plus que 3 cheminées dans la vallée : celle des Aulnes qui est plus grande, la seconde aux Faulx et la troisième aux Graviers à Plainfaing.

Saluons tout de même la SA Melchiorre de Richardménil (54) qui emploie 39 ouvriers en démolition. Elle n'en n'était pas à son coup d'essai, car elle venait d'abattre sa 66e cheminée! D'ici la fin du mois, il n'y aura plus rien sur le chantier de la filature si ce n'est le souvenir de la sueur des hommes.

Annick MARGUET.

□ textile

Fraize : la fin d'une époque



Avec la chute de la cheminée de la filature Gélyot de Fraize, c'est — tout un symbole — la fin d'une dynastie du textile.

Depuis un certain temps déjà la filature de Fraize a fermé ses portes.

C'est en 1835 que Nicolas Gélyot, ingénieur aux ateliers de construction mécanique de Bitschwiller en Alsace, frappé par la force hydraulique inemployée dans la vallée de la Meurthe installa la première filature à Habeaurupt au dessus de Plainfaing. En 1849, il acquiert la papeterie de Plainfaing qu'il transforme en filature de 10 500 broches. Devenu maire de Plainfaing en 1852, il entreprend la construction à La Croix-des-Zelles d'un tissage, puis Nicolas Gélyot descendant la vallée, s'installe à Fraize au lieu-dit "Aux chauds moulins", ancien moulin seigneurial, et ce moulin fait place en 1859 à une vaste filature moderne pour son temps, dotée d'une force hydraulique considérable de 200 cv.

Sa gigantesque roue d'eau de 13 m de diamètre et 4,70 m de largeur d'augets débite 1 400 litres à la minute. Pourvue de machines les plus per-

fectionnées pour l'époque, la filature de Fraize est complète en 1866 avec 22 312 broches et 800 ouvriers.

Cette filature battait son plein jusqu'en 1939. Pendant la guerre on pouvait remarquer un ralentissement, faute de commandes, dû à la fermeture de certains débouchés coloniaux, la concurrence étrangère et les faits de guerre. Le chômage et le spectre de la misère hantaien douloureusement les esprits. Petit à petit, les usines étaient tour à tour reconvertis mais jamais pour bien longtemps. Et ce qui devait arriver arriva : la filature de Fraize, dernier fleuron de l'opulence des Gélyot ferma ses portes pour toujours. En 1972, tout ce que Nicolas Gélyot a créé est à son déclin.

Plus de 2 000 ouvriers ont connu le chômage, beaucoup ont dû se recycler, d'autres sont partis ailleurs et aujourd'hui, dernier vestige d'une dynastie, la cheminée de 65 m de haut, l'une des plus belles filatures de la région, a mordu la poussière...





L'ère du textile à Fraize a sombré en poussière...



Le dernier vestige de la filature s'est effondré.

Après la chute de la cheminée, il y a tout juste un an, c'était pour voir tomber hier à 15 h 30 la tour, dernier vestige de la filature Gélyot, que la population de Fraize et des alentours s'était rassemblée en nombre sur le site.

2.400 TONNES SUR 30 MÈTRES

La SA Melchiorre de Richeardménil, chargée de la démolition avait percé plus de 150 trous afin de loger 30 kg de dynamite NC 2.

A 15 h 25, un coup de trompette long annonça la mise en plage des vigies puisqu'il était formellement interdit de passer.

A 15 h 30, deux coups de trompette brefs annoncèrent l'amorçage du tir. On entendit une forte explosion et en 5 secondes, la tour qui mesurait 30 m et pesait 2.400 ton-

nes s'effondra dans un énorme fracas de pierres et de tôles.

Un gros nuage de poussière envahit la ville tandis que sur le site, il ne restait plus qu'un tas de gravats.

GRANDEUR ET DECADENCE...

Les démolisseurs de M. Jean-Pierre Melchiorre avaient demandé aux riverains les plus proches de laisser leurs fenêtres ouvertes, non pas pour qu'ils profitent au maximum de la poussière mais afin de prévenir tout bris de carreaux par effet de souffle.

Le mur de la tour, côté rue de Lattre est venu obstruer une partie de l'entrée de la ruelle. Projetés, ses moellons détruisirent un pilier du portail qui, de toute façon, devait disparaître.

Souvent caméra ou appareil de photos à la main, les spectateurs ont suivi ce moment avec beaucoup d'émotion : « Ah, cette usine, elle en aura fait couler de la sueur : construction, démolition et si l'on comptait les heures que les ouvriers de la vallée ont passé à gravir les marches de granit de la tour pour se rendre à leur travail ! »

Elle aura aussi fait couler de l'encre et fait couler des larmes car ce n'est pas sans regret que les personnes qui ont travaillé durement durant toute leur vie dans l'usine ont vu tomber celle que l'on avait si bien préservée il y a un an pour se donner un temps de réflexion.

RELIQUES CONSERVÉES

« Si c'était pour en arriver là, ils n'avaient qu'à la dé-

molir en même temps que la cheminée ! » disait une spectatrice.

« Oui mais on n'aurait pas aussi bien apprécié deux explosions successives » fut la réplique de son voisin...

Après la chute de la tour, le premier réflexe fut d'aller voir si la potence de la cloche décrochée, il y a une semaine par deux gendarmes fraxiniens était encore en bon état.

Le constat se révélant positif après quelques petites réparations, celle-ci ira rejoindre sa compagne d'ici peu et sera conservée. Le maire M. Jacquot a récupéré la chaîne.

L'obstacle principal pour le réaménagement du site ayant à jamais disparu, on va pouvoir enfin commencer des travaux tels que voirie, logements sociaux, gendarmerie, etc.

Annick MARGUET



Un moment d'émotion pour le public.

Madame, Monsieur,

A la veille de la démolition de la Filature GELIOT située au centre de FRAIZE, l'atelier photo du Collège de FRAIZE souhaite retracer avec ses élèves la vie de cet édifice qui a longtemps fait vivre toute une vallée.

Nous voulons présenter à la fin de l'année scolaire une exposition de photos accompagnées de quelques documents écrits.

Nous sommes à la recherche de photos
de cartes postales
d'articles de journaux
de factures
de bulletins de paie
ou d'autres documents écrits

Si vous pouvez ou si vous connaissez une personne qui peut nous prêter de tels documents nous serions ravis de pouvoir les reproduire en les photographiant ou en les photocopiant.

Tous les documents seront vite restitués.

Responsable de l'opération

Mr DAUBAGNA

Nom

Prénom

adresse

prête

à

Mr DAUBAGNA

Nature

photo

carte postale

article de journaux

facture

bulletin de paie

autre document

Nombre